

ELABORATION DU SCAE COMMUNAUTE DE COMMUNES CERE ET DORDOGNE

RAPPORT DE PRESENTATION



Agence de GEstion et Développement Informatique

Syndicat A.G.E.D.I.
B.P. 90217
15002 – AURILLAC CEDEX

Téléphone : 04 71 48 70 11
Télécopie : 01 70 79 06 20
Email : agedi@agedi.fr

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : ANALYSE DU TERRITOIRE.....	4
INTRODUCTION.....	5
I. PREAMBULE	6
I.1. LE SCAE.....	6
➤ SCOT ET SCAE.....	6
➤ LE CONTEXTE : L'ESPRIT DE LA LOI.....	6
I.2. LE DOSSIER DE SCAE	10
➤ FINALITE DU SCAE.....	10
➤ LE CONTENU.....	10
➤ LE SCAE : POUR ALLER PLUS LOIN.....	13
II. LES HOMMES ET LE TERRITOIRE	14
II.1. CONTEXTE GENERAL.....	14
➤ LE TERRITOIRE : UN CARREFOUR.....	14
➤ CONTEXTE INTERCOMMUNAL : UN TERRITOIRE HETEROGENE.....	17
II.2. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE.....	20
➤ DEMOGRAPHIE : UNE POPULATION DYNAMIQUE MAIS VIEILLISSANTE.....	20
➤ LE PARC DE LOGEMENT : UN HABITAT EN EVOLUTION.....	30
II.3. CONTEXTE ECONOMIQUE.....	43
➤ EMPLOI ET ACTIVITE.....	43
➤ ACTIVITES ET SITES ECONOMIQUES.....	47
➤ L'AGRICULTURE.....	57
II.4. EQUIPEMENTS ET UTILISATION DE L'ESPACE.....	64
➤ LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE ET DE PROXIMITE.....	64
➤ LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE.....	78
➤ ORGANISATION ET DYNAMIQUE URBAINE.....	84
II.5. MORPHOLOGIE PAYSAGERE ET PATRIMOINE.....	102
➤ LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES.....	102
➤ DES PAYSAGES CONTRASTES.....	108
➤ PATRIMOINES ARCHITECTURAUX.....	112
III. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	121
III.1. COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES.....	121
➤ LE RELIEF.....	121
➤ CONTEXTE CLIMATIQUE ET METEOROLOGIQUE.....	122
➤ CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE.....	124
➤ HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE : UN RESEAU DE COURS D'EAU.....	128
➤ LES MILIEUX ET ESPECES REMARQUABLES : UNE BIODIVERSITE BIEN PRESENTE.....	132
➤ LES MESURES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION.....	133
III.2. CONTRAINTES LIEES AUX MILIEUX NATURELS.....	140
➤ QUALITE DE L'AIR.....	140
➤ ACTIVITES POLLUANTES.....	141
➤ LA GESTION DE L'EAU.....	141
➤ ASSAINISSEMENT.....	143
➤ LES DECHETS.....	145
➤ LES RESSOURCES MINERALES ET FORESTIERES.....	148
DEUXIEME PARTIE : ENJEUX ET DYNAMIQUES DU TERRITOIRE	151
I. DYNAMIQUES DU TERRITOIRE	152
II. SYNTHESE DES ENJEUX.....	157
I.1. ENJEUX ECONOMIQUES.....	157
➤ ENJEUX GENERAUX.....	157

➤ ZONES D'ACTIVITES	157
➤ AGRICULTURE	157
➤ TOURISME	157
I.2. ENJEUX SOCIAUX	157
➤ LES PERSONNES AGEES	157
➤ LES JEUNES	158
➤ ENSEMBLE DE LA POPULATION	158
I.3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	158
➤ CONSOMMATION D'ESPACE	158
➤ PAYSAGES	158
➤ CONTRAINTES	159
➤ PATRIMOINES	159
➤ GESTIONS DES RESSOURCES NATURELLES	159

PREMIERE PARTIE : **Analyse du territoire**

INTRODUCTION

Désireuse de mieux gérer son territoire et de trouver des solutions pour aménager son espace, la Communauté de Communes Cère et Dordogne a décidé d'élaborer un Schéma Communautaire d'Aménagements et d'Equipements (SCAE) en février 2007.

I. PREAMBULE

I.1. LE SCAE

➤ SCOT ET SCAE

Outil d'encadrement, le Schéma d'Aménagements et d'Equipements (SCAE) constitue un appui pour les projets et politiques d'aménagement.

Le SCAE a les mêmes objectifs premiers que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le SCAE est un outil d'aménagement mis en place par le Conseil Général du Lot, il n'existe dans aucun autre département. Alors que le SCOT est plutôt destiné à de grands territoires, le SCAE est adapté aux petits territoires ruraux. Le SCOT est une démarche globale, très encadrée juridiquement qui doit suivre une procédure stricte. Le SCAE dans sa méthodologie est plus souple. Une des différences majeures entre les deux documents est que le SCOT est un document opposable, alors que le SCAE ne l'est pas. Cela sous-entend que les documents d'urbanisme des communes n'ont pas l'obligation de suivre les orientations du SCAE, il ne fait pas office de document supra-communal, même si dans l'esprit il est là pour donner une ligne directrice de développement et d'équipements aux communes qui constituent la Communauté de Communes Cère et Dordogne. C'est un document d'orientation.

Le SCAE gardera les mêmes objectifs que le SCOT (les orientations générales, les grands équilibres urbains et naturels, l'habitat, l'économie, les équipements et les déplacements...). Le SCAE gardera également la même composition que le SCOT (le diagnostic, le PADD, le document d'orientation assorti de documents graphiques, les annexes techniques).

L'intérêt de garder la même trame que le SCOT est d'obtenir la même réflexion et de prévoir l'éventualité de le transformer un jour en SCOT si l'occasion se présente.

Ainsi, le SCAE (tout comme le SCOT) doit tenir compte des objectifs et programmes d'Etat.

➤ LE CONTEXTE : L'ESPRIT DE LA LOI

Le SCAE a pour objectif de définir les enjeux et l'avenir de la commune. C'est un projet collectif. Même s'il n'est pas réglementaire, ce document se veut en conformité avec les principes que mettent en œuvre les SCOT (L.122-1 à L.122-19).

Pour rappel : L.110

Le territoire français est le patrimoine de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transport répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacement, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.

Principe des documents d'urbanisme : L.121-1

Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

2° La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti. La prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Le SCOT : L.122-1

Les schémas de cohérence territoriale exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Ils présentent le projet d'aménagement et de développement durable retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Pour mettre en oeuvre le projet d'aménagement et de développement durable retenu, ils fixent, dans le respect des équilibres résultant des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers. Ils apprécient les incidences prévisibles de ces orientations sur l'environnement.

A ce titre, ils définissent notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville et à la prévention des risques.

Ils déterminent les espaces et sites naturels, agricoles ou urbains à protéger et peuvent en définir la localisation ou la délimitation.

Ils peuvent définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en oeuvre de ces objectifs. Ils précisent les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs. Ils peuvent, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et à l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements.

Lorsqu'ils comprennent une ou des communes littorales, ils peuvent comporter un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer tel que défini par l'article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, à condition que celui-ci ait été approuvé selon les modalités définies au présent chapitre.

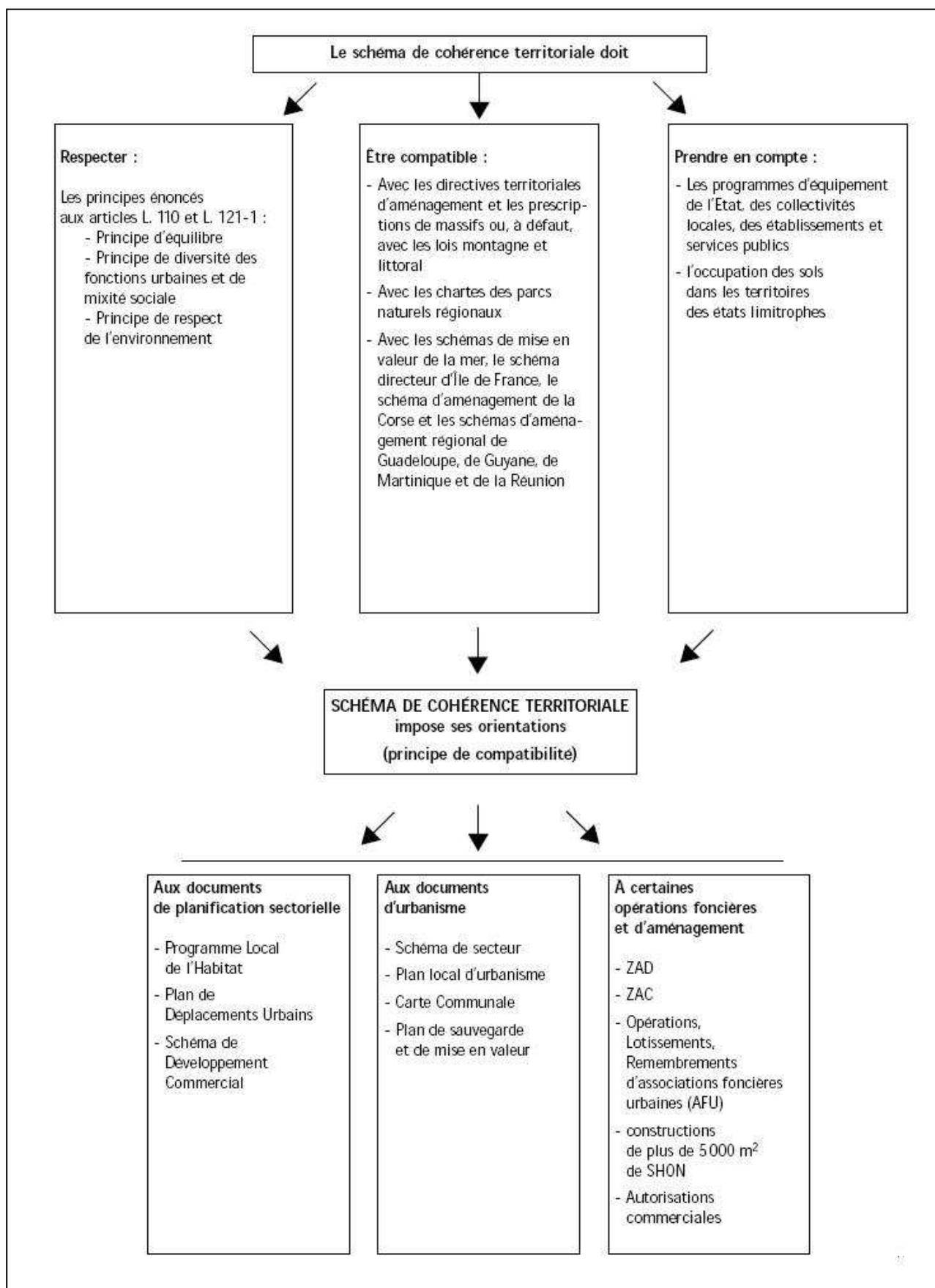
Les schémas de cohérence territoriale prennent en compte les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements et services publics. Ils doivent être compatibles avec les chartes des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux. Ils doivent également être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-1 du code de l'environnement ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-3 du même code. Lorsqu'un de ces documents est approuvé après l'approbation d'un schéma de cohérence territoriale, ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans.

En zone de montagne, les schémas de cohérence territoriale définissent la localisation, la consistance et la capacité globale d'accueil et d'équipement des unités touristiques nouvelles mentionnées au I de l'article L. 145-11 et les principes d'implantation et la nature des unités touristiques nouvelles mentionnées au II du même article.

Lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre en tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durable du schéma de cohérence territoriale tient compte de la charte de développement du pays.

Pour leur exécution, les schémas de cohérence territoriale peuvent être complétés en certaines de leurs parties par des schémas de secteur qui en détaillent et en précisent le contenu.

Les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les schémas de développement commercial, les plans locaux d'urbanisme, les plans de sauvegarde et de mise en valeur, les cartes communales, la délimitation des périmètres d'intervention prévus à l'article L. 143-1, les opérations foncières et les opérations d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale et les schémas de secteur. Il en est de même pour les autorisations prévues par l'article L. 720-5 du code de commerce et l'article 36-1 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat.



Source : Certu 2003

I.2. LE DOSSIER DE SCAE

➤ FINALITE DU SCAE

Comme le SCOT, le SCAE se veut un outil de conception et de mise en oeuvre d'une planification.

Il définit l'évolution d'un territoire, ici intercommunal, dans la perspective du développement durable, et dans le cadre d'aménagement et de développement.

La finalité du SCAE est d'envisager l'aménagement du territoire, dans le cadre d'une "démarche" de projet. L'enjeu du SCAE est de définir un projet collectif afin de mieux gérer, maîtriser et organiser le territoire pour les années à venir.

Le SCAE constitue le cadre de référence pour les différentes politiques menées sur un territoire ; sur les thèmes de l'habitat, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement et de l'organisation de l'espace d'une manière générale.

Le SCAE doit prendre en compte les grandes évolutions du territoire. Il est donc nécessaire de repérer les éléments qui pourront influencer ces évolutions tels que la création de l'aéroport dans le Lot, le développement de la zone industrielle communautaire, les déplacements et la compétence habitat qui devrait augmenter l'installation de nouveaux arrivants, habitants ou entreprises qui auront des besoins en logements, en foncier et en équipement et services.

L'objectif est bien de :

- Présenter à l'échelle intercommunale les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement d'un territoire qui s'appuient sur une stratégie de développement.
- Permettre la gestion d'un territoire par le biais d'outils d'aménagement et répondre à sa spécificité en tenant compte des éléments qui en font sa richesse.
- Associer les acteurs du territoire à toutes les étapes de l'élaboration du projet.
- Mettre en place un outil de travail créé en concertation.

Le SCAE doit veiller à :

- favoriser le renouvellement urbain,
- protéger les espaces naturels et agricoles d'intérêt supra communal,
- diversifier et améliorer l'offre d'habitat,
- organiser les déplacements,
- organiser l'urbanisation en fonction du niveau de service et d'équipement,
- réguler l'offre commerciale.

➤ LE CONTENU

Conformément au SCOT, le SCAE est organisé en trois parties :

- **Le rapport de présentation**, qui expose le diagnostic territorial, l'analyse de l'état initial de l'environnement et une évaluation des incidences prévisibles des orientations du schéma sur l'environnement,
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme. Il décrit le projet de territoire.

- **Le Document d'Orientations Générales (DOG)**, accompagné de documents graphiques, qui définit les prescriptions réglementaires permettant la mise en œuvre du PADD. Il précise les orientations générales de l'organisation de l'espace, les objectifs.

Les objectifs du SCOT

- Le SCOT fixe les **orientations générales** dans le souci de favoriser un développement urbain moins consommateur des ressources et des espaces naturels.
- Le SCOT précise les **espaces et sites naturels à protéger** en les qualifiant et en donnant les raisons de cette protection. Il peut les localiser, voire les délimiter.
- Le SCOT détermine les **grands équilibres** à respecter entre espaces, urbains, naturels et ruraux.
- Le SCOT prend en compte les objectifs relatifs à **l'équilibre social de l'habitat** et à la construction de logements sociaux.
- Le SCOT peut définir l'urbanisation en fonction des **transports collectifs**
- Le SCOT fixe les objectifs à définir en termes d'équipement commercial et de localisations préférentielles des **commerces et des activités économiques**
- Le SCOT fixe les objectifs relatifs à la **protection des paysages** et à la prévention des risques.
- Il prend en compte les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements et services publics que des schémas de secteur peuvent détailler.

Le rapport de présentation : R.122-2

1° Expose le diagnostic prévu à l'article L. 122-1 ;

2° Décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

3° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;

4° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 214-18 à R. 214-22 (1) du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

5° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations générales et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;

6° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et rappelle que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation ;

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée ;

8° Précise le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

Le rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans et documents.

Le PADD : R.122-2-1

Le projet d'aménagement et de développement durable fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Le DOG : R.122-3

Le document d'orientations générales, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, précise :

1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés ;

2° Les espaces et sites naturels ou urbains à protéger dont il peut définir la localisation ou la délimitation ;

3° Les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers ;

4° Les objectifs relatifs, notamment :

A l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux ;

A la cohérence entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs ;

A l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces et aux autres activités économiques ;

A la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville ;

A la prévention des risques ;

Les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs.

Il peut, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et à l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements mentionnés à l'article L. 421-5.

Il peut, en outre, définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre du schéma.

Lorsque les documents graphiques délimitent des espaces ou sites à protéger en application du 2° ci-dessus, ils doivent permettre d'identifier les terrains inscrits dans ces limites.

En zone de montagne, le schéma de cohérence territoriale désigne, le cas échéant, les plans d'eau de faible importance auxquels il est décidé de faire application du huitième alinéa de l'article L. 145-5.

➤ LE SCAE : POUR ALLER PLUS LOIN

- PISTES DE MISE EN APPLICATION

Le SCAE se propose, à la différence du SCOT, de donner des pistes de mise en application du projet de territoire.

Ainsi, à la suite de la définition des orientations générales, pourra être précisée la mise en action de projets.

Des fiches actions pourront être proposées.

Elles pourront indiquer :

- l'objectif de l'action,
- sa mise en œuvre,
- un descriptif technique,
- les structures pouvant y être associées,
- les possibilités de financements et/ou de subventions,
- la durée moyenne de mise en œuvre,
- ...

- VISION PARTAGÉE DU TERRITOIRE ET IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX

- Questionnaires : des questionnaires ont été distribués à la population, à des personnes ressources désignées par chaque commune et laissés en libre accès pour la population. Le but était de voir comment le territoire était perçu par ses habitants, avec une double analyse (niveau de satisfaction et priorité)¹.
- Ateliers thématiques élus : ces ateliers ont été organisés par groupe de 4 communes. Le but était de faire identifier aux élus ce qui fait les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM) du territoire et de les hiérarchiser par ordre d'importance.
- Ateliers population : ces ateliers ont été organisés pour consulter la population sur 3 thèmes : zones d'activités et aménagement du territoire, tourisme et développement local, habiter et travailler. Le but était de récolter les idées de la population sur chaque thème et d'amener un débat autour du territoire et de son avenir.

- COMMUNICATION

Le projet a fait l'objet d'un plan de communication : articles de presse, site internet. Chaque projet communautaire devra être au cœur d'un vaste plan de communication qui utilise le panel d'outils de communication le plus large possible : bulletin communautaire avec parution régulière, site internet attractif, presse, radio locale,...

¹ Un exemple de questionnaire et la synthèse des résultats se trouvent en Annexe I

II. LES HOMMES ET LE TERRITOIRE

II.1. CONTEXTE GENERAL

➤ LE TERRITOIRE : UN CARREFOUR

Cère et Dordogne

Le territoire d'étude du SCAE correspond exactement au territoire de la Communauté de Communes Cère et Dordogne, qui est aussi le territoire du canton de Bretenoux.

Créée en 1993 à la suite d'un SIVOM², la Communauté de Communes Cère et Dordogne regroupe 16 communes fédérées autour du bassin de vie de Biars-Bretenoux : Belmont-Bretenoux, Biars-sur-Cère, Bretenoux, Cahus, Cornac, Estal, Gagnac sur Cère, Gintrac, Girac, Glanes, Laval de Cère, Prudhomat, Puybrun, Saint-Michel-Loubéjou, Tauriac, Teyssieu.

Située dans le quart Sud-ouest de la France, au nord du département du Lot, cette Communauté de Communes est un carrefour géographique.

Identité du territoire

Population : Avec **8079** habitants recensés en **1999**, la population de la Communauté de Communes représente environ 5 % de la population départementale.

A l'heure actuelle, toutes les communes n'ont pas été recensées pour le RGP³ de 2008.

Superficie : Le territoire, qui s'étend sur **124 km²**, représente 2,38 % du territoire départemental.

Densité : La Communauté de Communes est marquée par une densité de population qui est deux fois plus importante que celle du département : 65 hab./km² contre 31 hab./km² dans le département (moyenne régionale 54 hab./km²).

Situation géographique : un carrefour

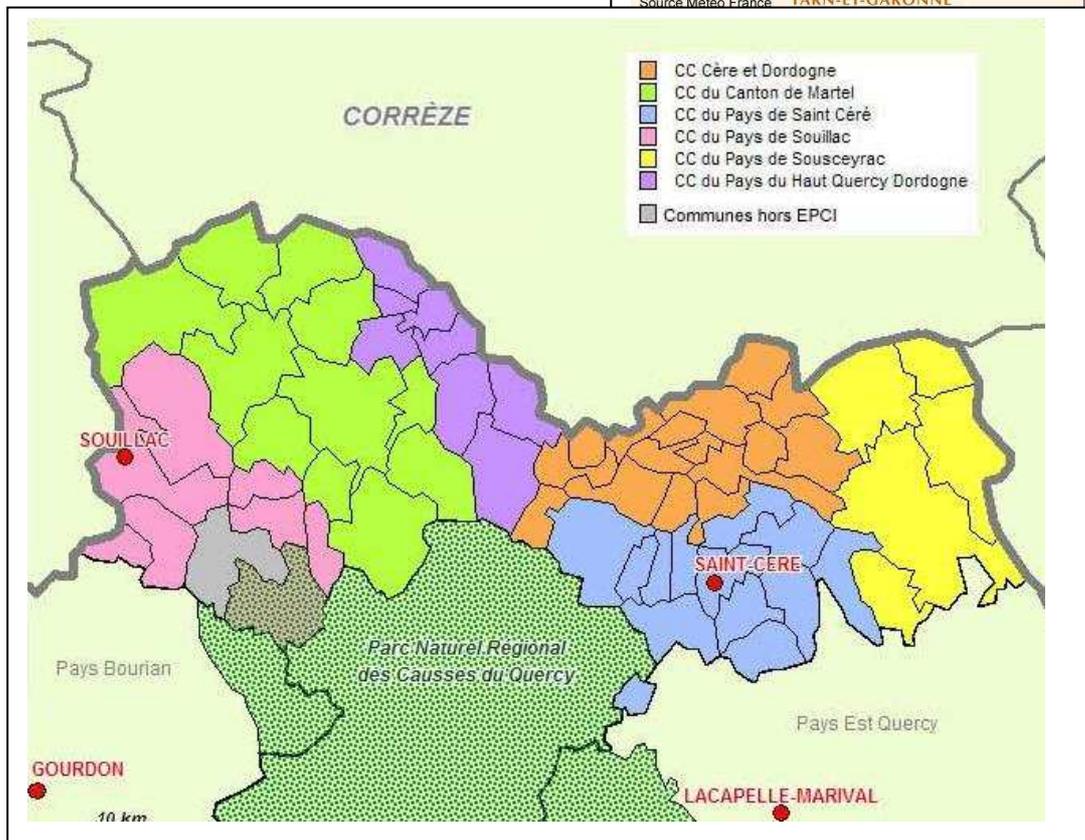
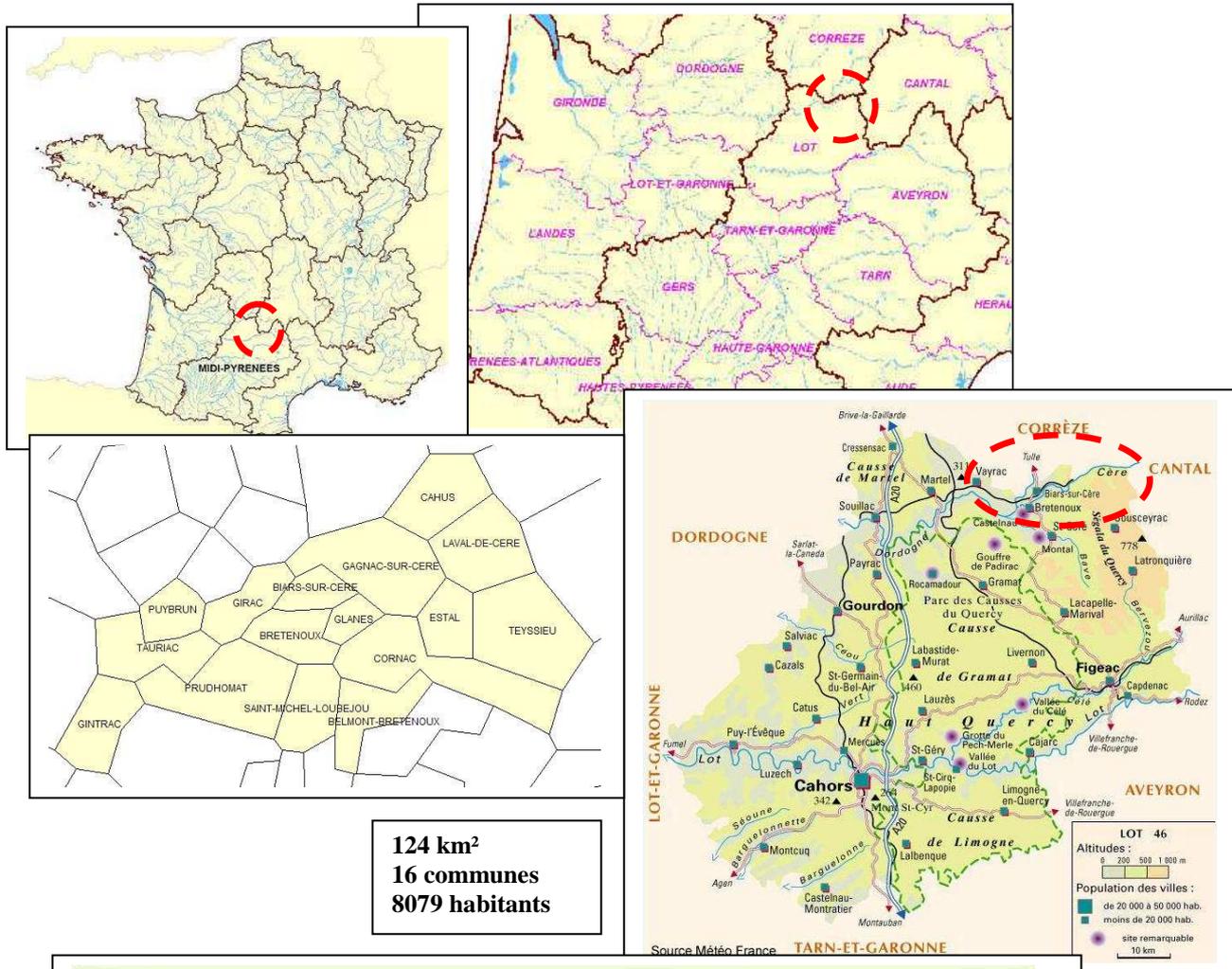
« La situation géographique du canton de Bretenoux est assez exceptionnelle. Il est au carrefour de trois départements (Corrèze, Cantal, Lot) et de trois régions (Limousin, Auvergne, Midi-Pyrénées) [...] appartenant à la région Midi-Pyrénées, tourné principalement vers la Corrèze, par l'attraction de Brive-la-Gaillarde, Pôle Urbain le plus accessible offrant le plus grand nombre de commerces et services »⁴.

D'un point de vue plus local, le bassin de vie du canton, identifié par l'agglomération de Biars-Bretenoux, attire les populations des communes rurales voisines qui y trouvent en premier lieu : emplois et services.

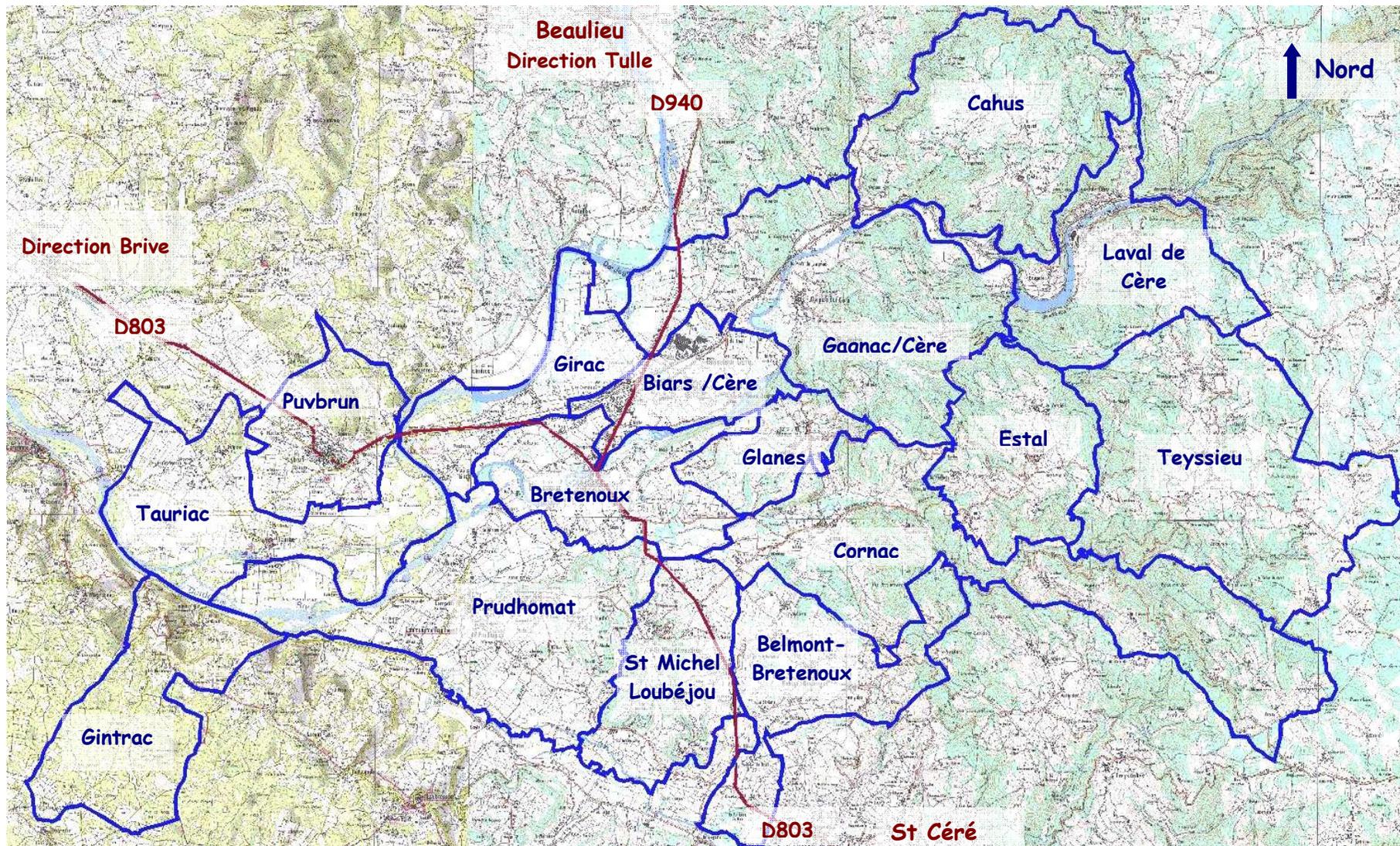
² Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM)

³ Recensement Général de la Population (RGP)

⁴ Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007



Source : <http://w3.univ-tlse2.fr>



➤ CONTEXTE INTERCOMMUNAL : UN TERRITOIRE HETEROGENE

Une géographie, des entités

Le territoire intercommunal est composé de plusieurs entités qui en font toute sa particularité. On trouve déjà une corrélation territoire/géographie dans l'appellation même de la Communauté de Communes.

« Pourquoi "Cère et Dordogne" ? Parce que la rivière Dordogne, qui est aussi lotoise pendant 77 km, et la Cère son affluent qui descend du Massif Central traversent le territoire et, sont des éléments importants de son "économie" partagée entre des reliefs du Ségala à l'Est, jusqu'à un espace plus ouvert de la vallée à l'ouest et le causse »⁵.

Le territoire se décline alors en 3 secteurs ou unités géographiques principales :

- le Ségala
- le Limargue
- la vallée fluviale.

Structuration et environnement du territoire d'étude

« En matière d'infrastructures, la route départementale 940 constitue l'ossature principale du territoire. Il s'agit d'une liaison de Bretenoux à Beaulieu-sur-Dordogne puis jusqu'à Tulle (19) au Nord. La RD 803 assure la liaison vers Brive. La ligne de chemin de fer reliant Brive à Aurillac dessert 3 communes du canton : Puybrun, Biars sur Cère et Laval de Cère.

La Communauté de Communes reste relativement enclavée au regard des infrastructures autoroutières : l'échangeur A20/Souillac qui relie Toulouse à Paris, se situe à une trentaine de kilomètres »⁶.

Les unités géographiques

Le Ségala

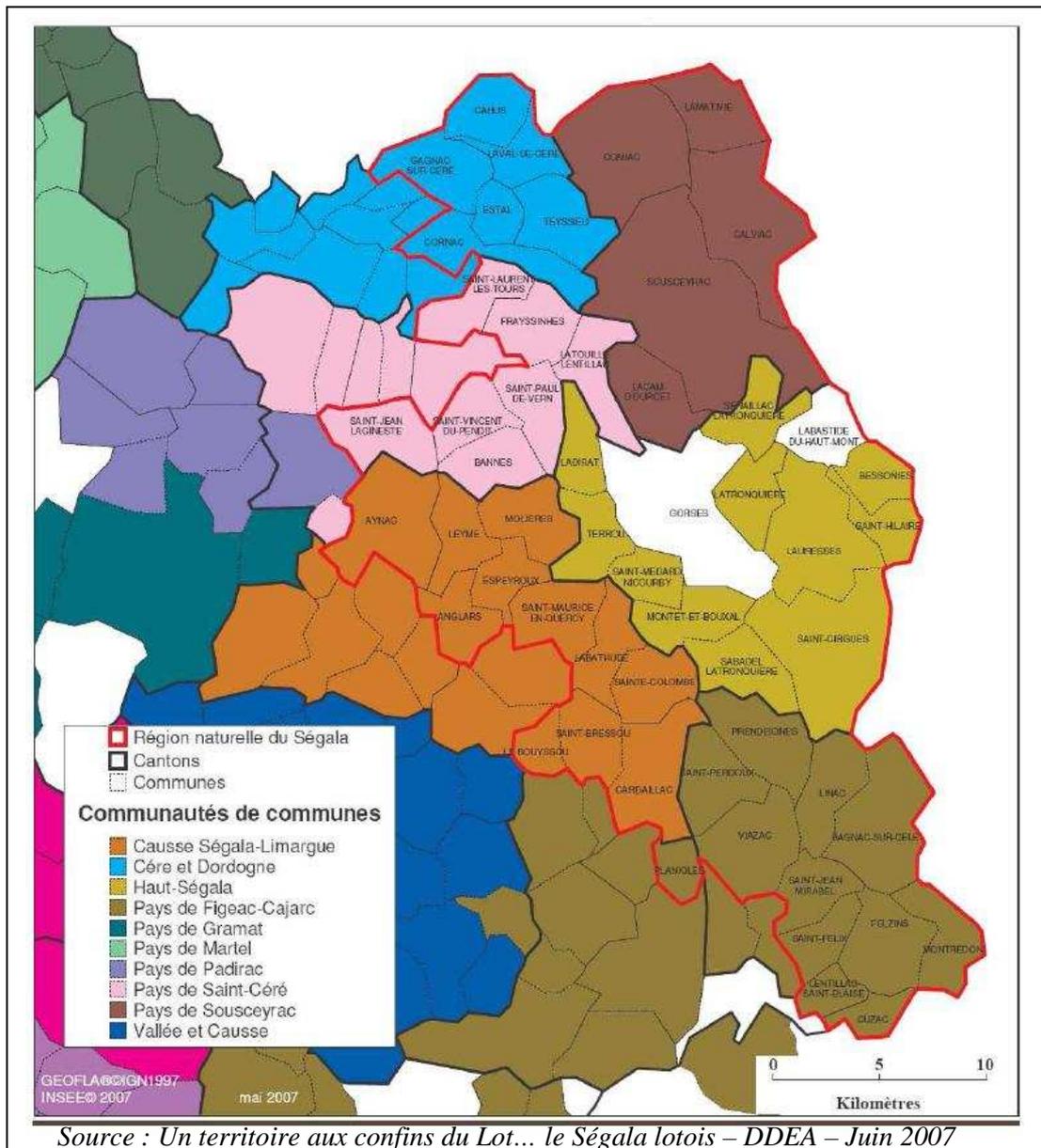
Le Ségala, ainsi appelé parce qu'on y cultivait du Seigle, est adossé au Cantal, avec des altitudes fréquemment supérieures à 500 mètres (point culminant à 781 mètres). C'est la région la plus arrosée et la plus fraîche du département, avec un paysage de moyenne montagne, de prairies et de forêts (châtaigniers) qui évoquent déjà l'Auvergne toute proche. C'est un espace en forte déprise agricole et de recolonisation forestière.

Au carrefour de 3 régions administratives (Corrèze, Cantal, Aveyron), le Ségala lotois s'étend sur 75 000 ha. Il est à mi-chemin entre Cahors et Aurillac. Il est couvert par 2 Pays et 6 Communautés de Communes, dont Cère et Dordogne. Seul le substrat géologique constitue l'unité du Ségala.

Les communes du Ségala de la Communauté de Communes Cère et Dordogne sont : Gagnac-sur-Cère, Cornac, Estal, Teyssieu, Laval-de-Cère, Cahus.

⁵ Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007

⁶ Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007



Le Limargue

Le Limargue présente un paysage de collines bocagères.

Il constitue une zone de transition entre le Ségala et les Causses, dont l'annonce se fait sur le territoire par la commune de Gintrac.

Le Limargue est une étroite bande de terre fertile, dépassant rarement dix kilomètres qui joint, les rivières Lot et Dordogne. Ses collines contrastent avec le paysage plutôt austère du Causse et le paysage des premiers contreforts du Massif-Central marqué par le Ségala.

Ses vallons ouverts et ses collines douces en font toute sa richesse.

Les sols, alternant calcaire, marnes et localement grès, sont riches et fertiles. On trouve encore des rangs de vignes et des noyeraies qui trament le paysage.

Les communes de l'Intercommunalité appartenant au Limargue sont essentiellement : Saint-Michel-Loubesjou, Belmont-Bretenoux et Prudhomat.

La vallée de la Dordogne

La Vallée de la Dordogne entaille les Causses du Quercy d'Est en Ouest.

Parfois encaissée mais toujours sinueuse, elle se distingue par ses activités : tourisme et polyculture (tabac, noyers,...).

Dans le secteur de Cère et Dordogne, la vallée est caractérisée par une large plaine fertile.

Le paysage est largement ouvert. Son épine dorsale est la Dordogne dont les méandres sont marqués par une ripisylve et des îles.

La vallée de la Dordogne est aussi marquée par son dynamisme économique. Les alluvions récentes permettent des cultures exigeantes telles que le maïs ou le tabac. Les terrasses alluviales et la basse plaine alliées à un climat doux en font un lieu fortement occupé par les activités humaines et par les villages et hameaux.

Les communes de l'Intercommunalité appartenant à la Vallée de la Dordogne sont essentiellement : Tauriac, Biars, Bretenoux, Girac et Puybrun.

Un territoire, des échelles d'influence

Le territoire de contact qu'est Cère et Dordogne est marqué par le poids de certains acteurs et de certaines influences territoriales.

Les liens avec l'extérieur sont assurés par l'emploi avec le Bassin de Brive, géographiquement avec le Cantal (par le secteur du Ségala), et à proximité, la vallée de la Dordogne avec notamment ses activités touristiques, impulsent des dynamiques sur le territoire.

A une échelle plus locale, les échanges entre les bassins de Saint-Céré tout proche et de Biars-Bretenoux, au-delà d'être des liens historiques, sont des liens économiques qui se traduisent par des mobilités quotidiennes et résidentielles.

II.2. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

AVERTISSEMENT :

Les chiffres utilisés dans les paragraphes suivants sont essentiellement issus du Recensement Général de la Population de 1999.

➤ DEMOGRAPHIE : UNE POPULATION DYNAMIQUE MAIS VIEILLISSANTE

Une population très dynamique

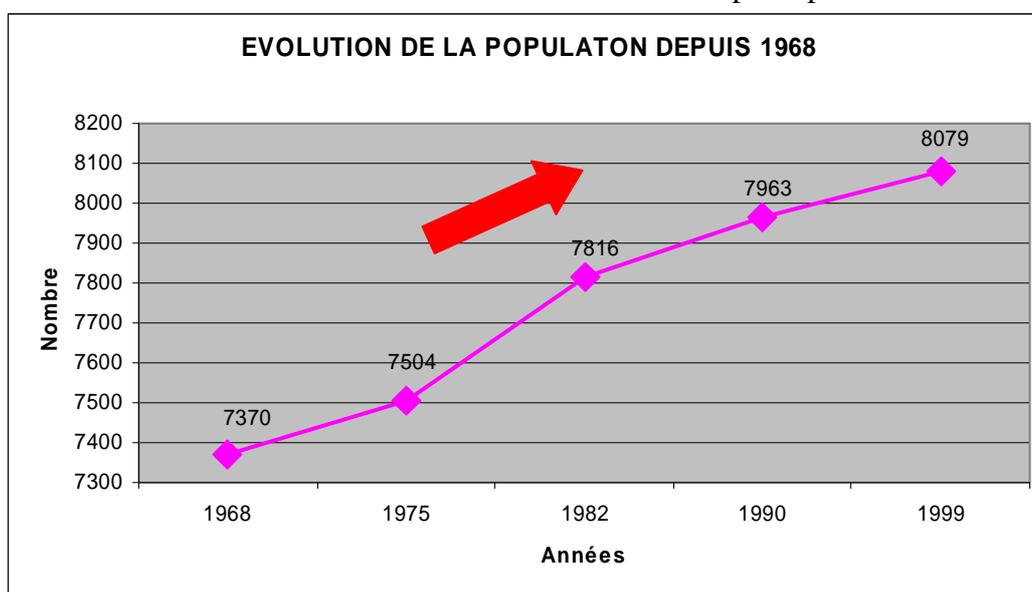
** Une population toujours croissante*

Le Canton de Bretenoux est un territoire très dynamique. Cette dynamique est impulsée par la présence de nombreuses entreprises sur le territoire. Il est fortement attractif pour la population.

La plus forte progression a été constatée de 1975 à 1982, la population du canton avait alors augmenté de 4 %.

Cette tendance reflète celle du département dont la population augmente depuis 1975, et ce, à un rythme légèrement supérieur : + 3,53 % entre 1982 et 1999 (+ 3,25 % pour le canton de Bretenoux).

La croissance de la population peut s'expliquer par au moins 2 facteurs : la proximité du bassin économique de Biars/Gagnac et le cadre de vie relativement préservé. Cela incite les actifs à s'installer dans le secteur. Pour certains c'est le retour au pays natal, et pour d'autres c'est la transformation de la résidence secondaire en résidence principale.⁷

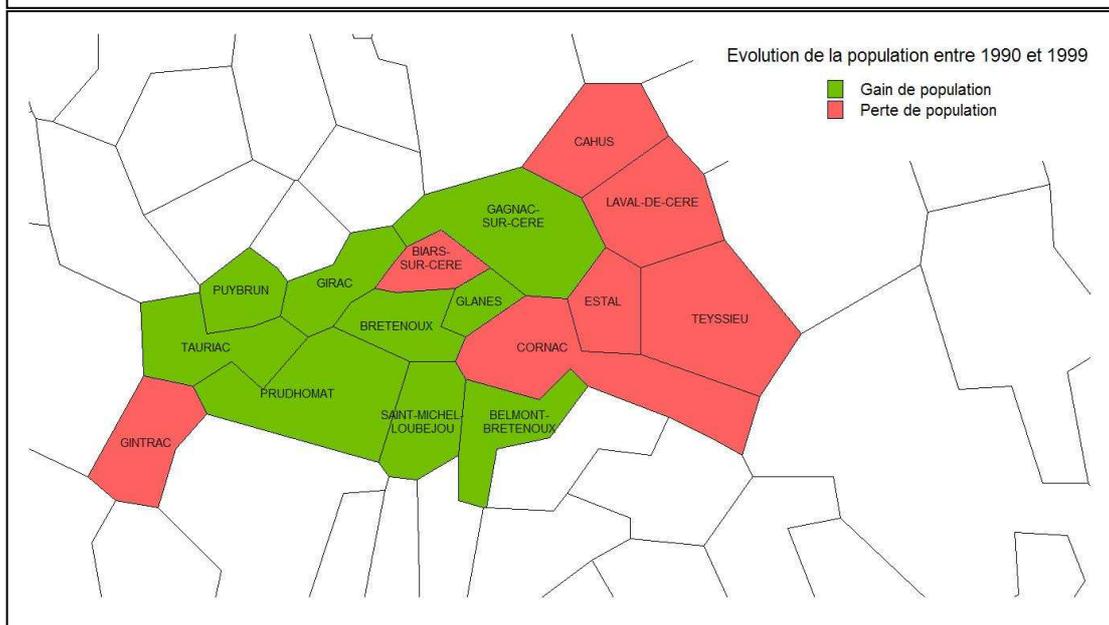
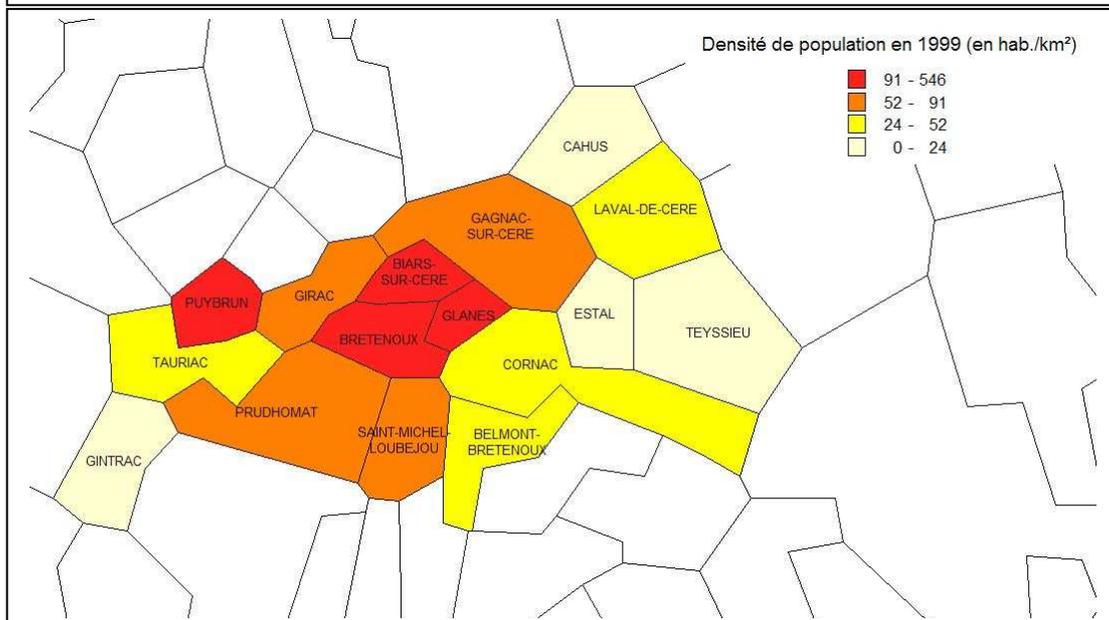
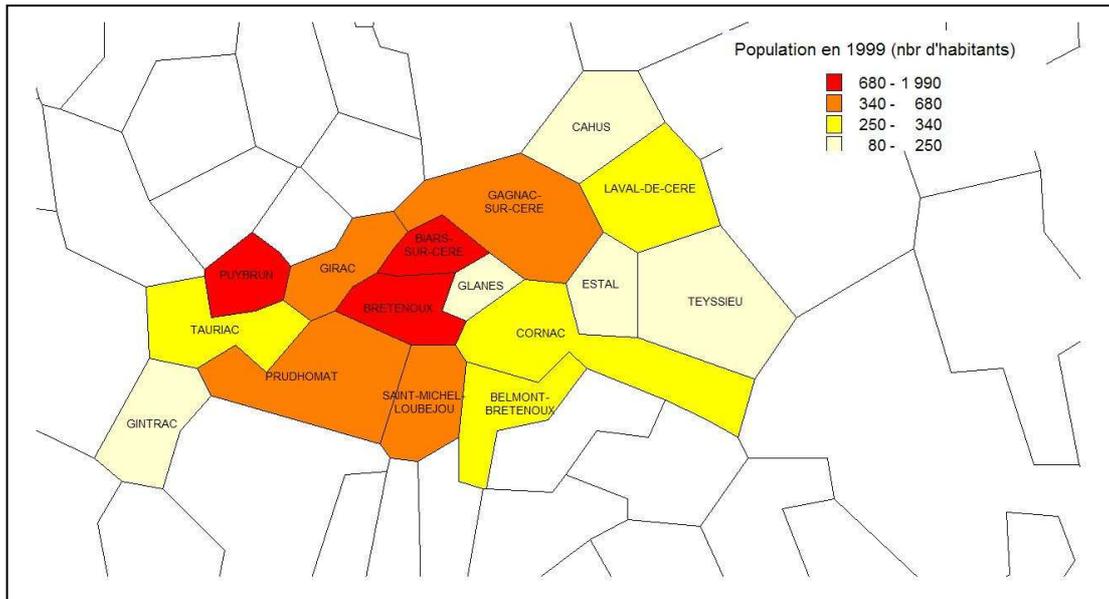


Cependant la répartition de la population n'en reste pas moins déséquilibrée ; il existe de profondes différences à l'intérieur même du territoire Cère et Dordogne. En effet, les communes de Biars sur Cère, Puybrun et Bretenoux sont celles dont la population est la plus importante. A elles trois, elles regroupent près de 50 % de la population en 1999.

Ainsi il existe des disparités entre les communes. Alors que certaines communes gagnent des habitants, d'autres voient leur population diminuer (Teyssieu, Estal, Cornac).

⁷ Rapport de stage Sébastien Delpy : « Communauté de Communes Cère et Dordogne, Compétence Sport et Culture » 2001/2002

Aujourd'hui, la Communauté de Communes souhaite accueillir de nouvelles populations sur l'ensemble de son territoire. Elle doit donc réfléchir à des stratégies de développement.



* *Un taux d'évolution globale positif*

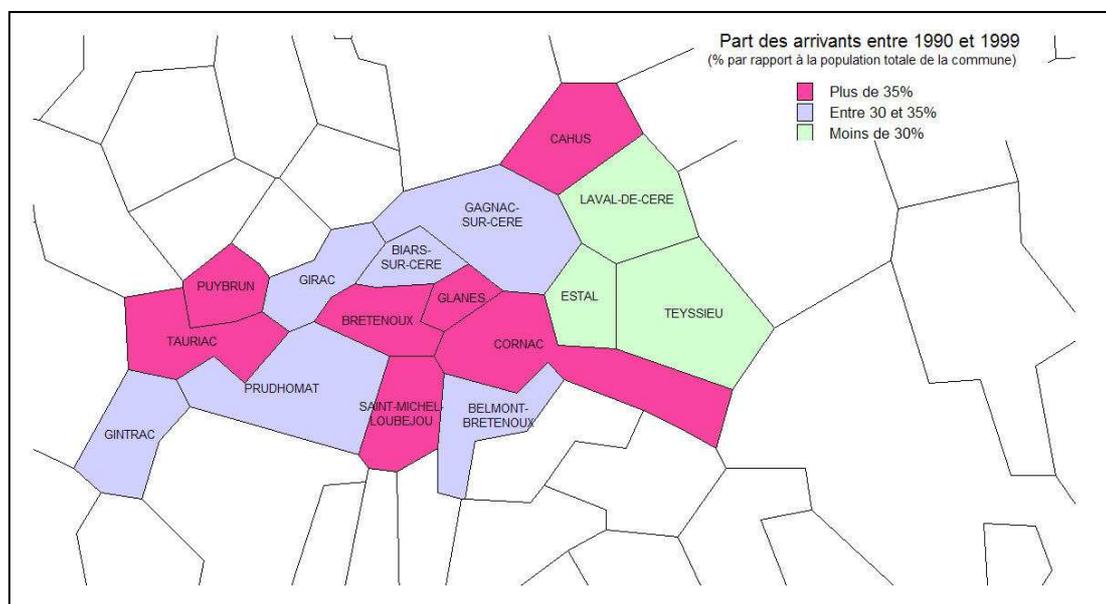
Le canton de Bretenoux apparaît attractif depuis déjà longtemps. Dès 1962 le solde migratoire est positif et il le reste jusqu'en 1999.

Le solde naturel est quant à lui négatif depuis 1962 et ne cesse de baisser depuis. En effet, le nombre de naissances est en baisse continue alors que le nombre de décès est toujours aussi important ces dernières années.

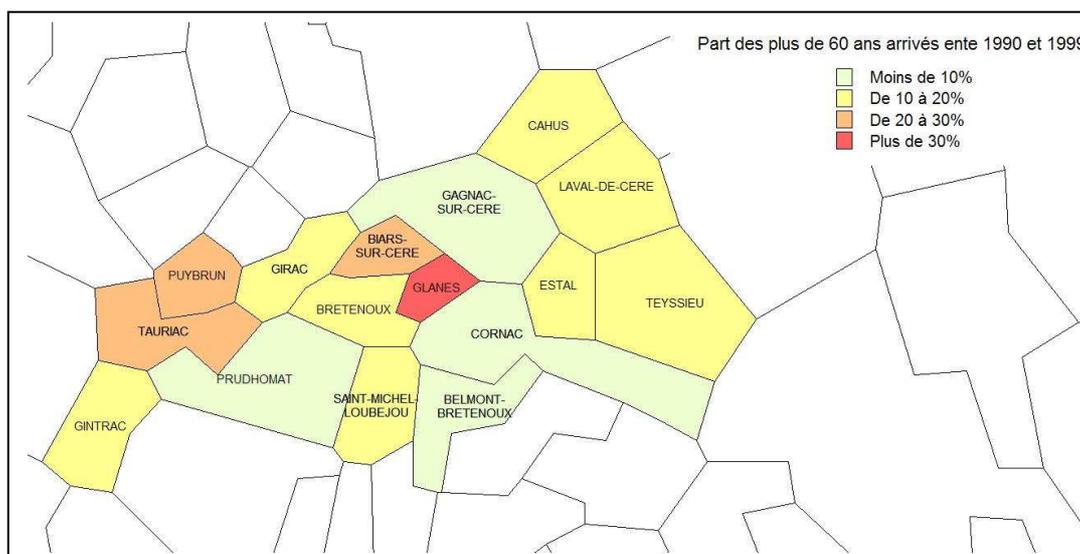
Il n'en reste pas moins que le taux de variation annuel est positif même s'il est de plus en plus faible.

Le taux de variation annuel est alors de +0.16 % entre 1990 et 1999 (pour le département le taux de variation est de +0,31 %).

Taux démographiques (moyennes annuelles)					
	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Taux d'évolution global	0.64 %	0.26 %	0.58 %	0.23 %	0.16 %
- dû au solde naturel	-0.03 %	-0.10 %	-0.16 %	-0.23 %	-0.32 %
- dû au solde migratoire	0.67 %	0.36 %	0.74 %	0.47 %	0.48 %
Taux de natalité pour 1000	14.03	12.78	11.88	9.62	8.72
Taux de mortalité pour 1000	14.35	13.76	13.46	11.95	11.90



Catégorie par âge : vers un vieillissement de la population



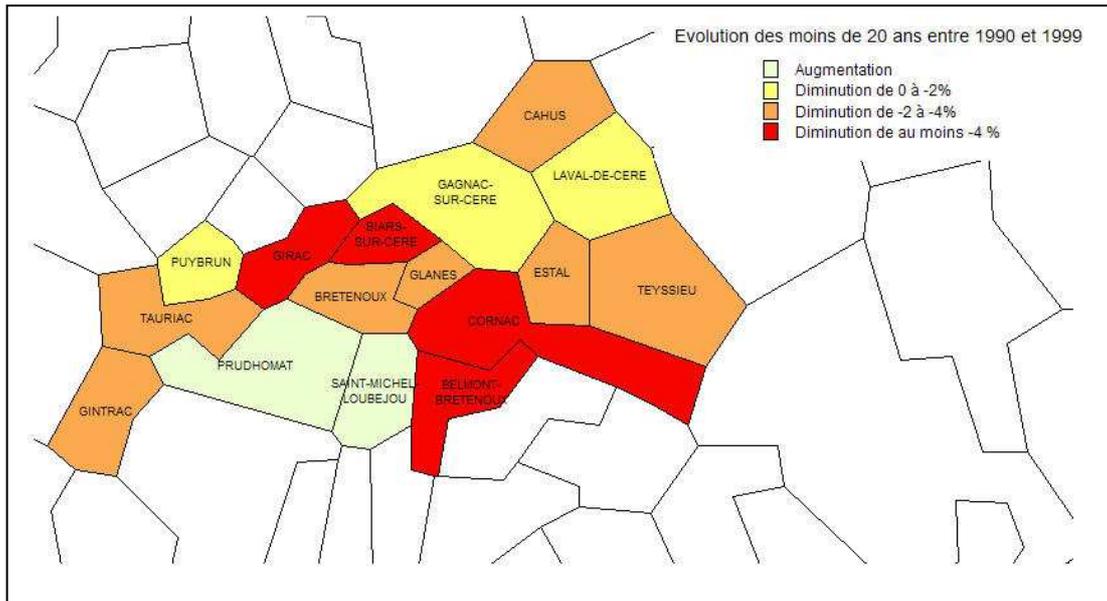
La population reste relativement jeune dans le canton comme dans le département.

Les catégories les plus représentées en 1999 dans l'Intercommunalité sont les 20-39 ans et les 40-59 ans (en valeur absolue ce sont les 40-59 ans qui ont le plus augmenté depuis 1990). Ces mêmes catégories sont aussi les plus représentées dans le département en 1999.

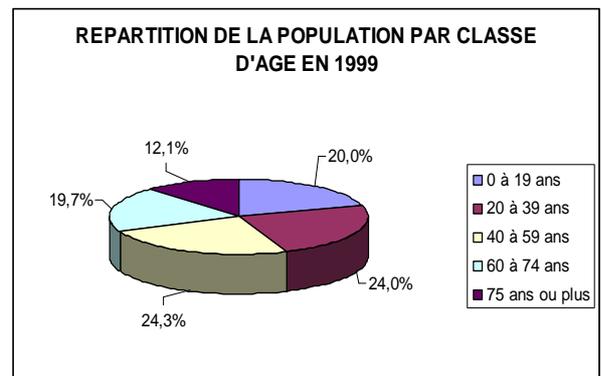
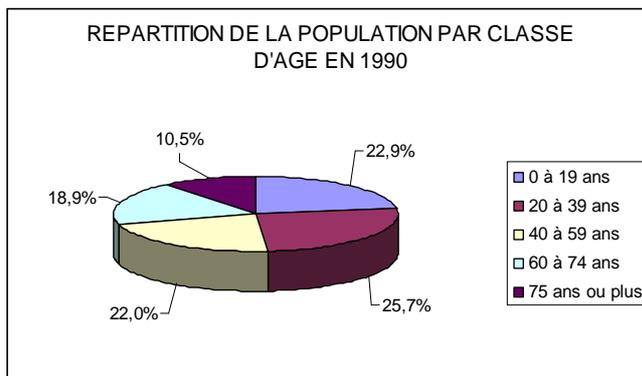
Depuis 1990, les moins de 20 ans représentent au moins 1/5 de la population. Mais leur proportion est en baisse entre 1990 et 1999. Ils étaient la deuxième catégorie la mieux représentée en 1990 avec 22,9 %, ils sont la troisième en 1999.

Les plus de 60 ans représentent 31,8 % de la population en 1999 (contre 31,2 % dans le département) et ont gagné près de 2 points entre les 2 derniers recensements.

Classes d'âge	1990		1999		Lot 1999 %	Evolution sur le canton 1990/1999
	Total	%	Total	%		
0 - 19 ans	1822	22,9 %	1616	20,0 %	20,3 %	- 2,29
20- 39 ans	2048	25,7 %	1938	24,0 %	22,4 %	-1,7
40 - 59 ans	1756	22,0 %	1965	24,3 %	26,2 %	+2,3
60 - 74 ans	1504	18,9 %	1588	19,7 %	19,2 %	+0,8
75 ans et +	836	10,5 %	974	12,1 %	12 %	+1,6
Total	7966	100 %	8081	100 %	100 %	



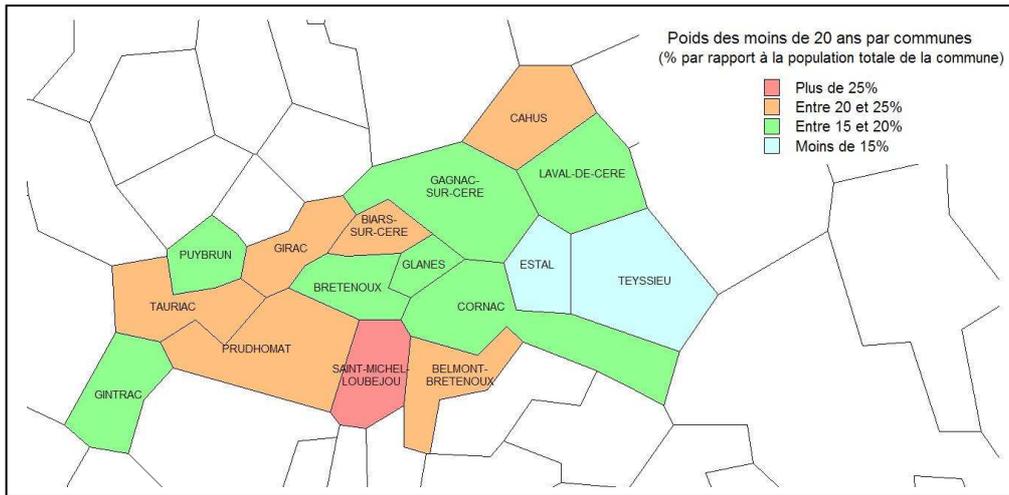
- La population tend donc vers un vieillissement : les 0-39 ans sont en baisse alors que les catégories au-delà de 40 ans sont en augmentation.
- La population de jeunes adultes quitte le territoire (pour les études, l'emploi,...) tandis que les 40-59 ans (couples avec ou sans enfants), voire les retraités, reviennent ou arrivent dans la région pour la qualité de vie.



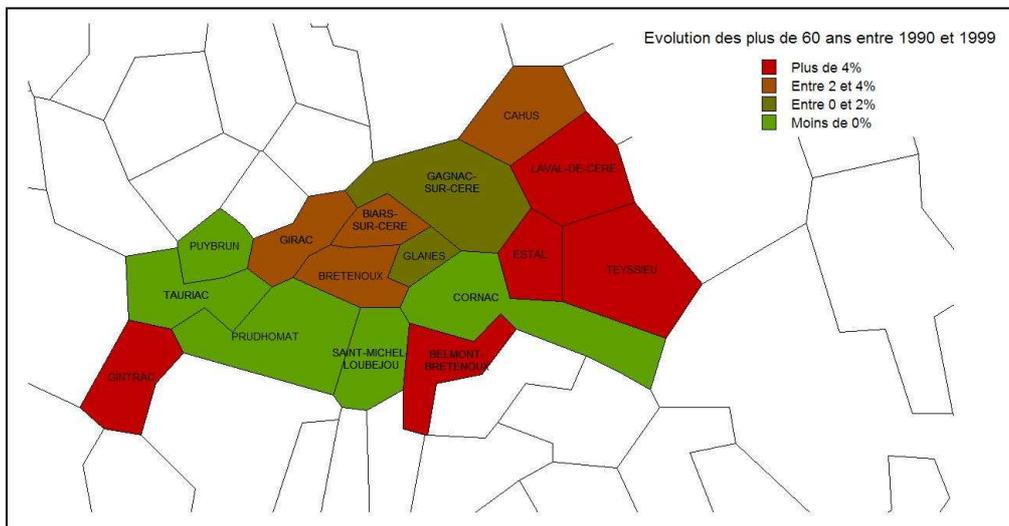
Des profils démographiques contrastés

Une analyse plus fine par commune permet de mettre en évidence deux phénomènes :

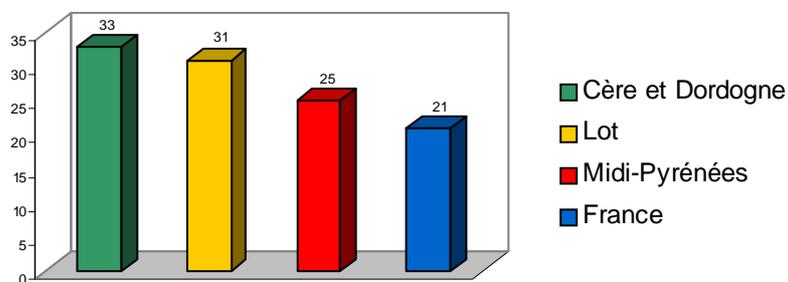
- les moins de 20 ans sont mieux représentés dans certaines communes (Saint-Michel, Biaris, Prudhomat,...),
- les plus de 60 ans occupent une part importante dans plusieurs communes (Teyssieu, Estal, Puybrun notamment).



Il y a donc des disparités au sein même du territoire intercommunal au niveau de la structuration de la population.



Population de plus de 60 ans en %



Source : Présentation du territoire – Vérae Vidoni – Stage 2007

Estimation de l'évolution depuis 1999

Depuis le recensement de la population de 1999, certaines communes de l'Intercommunalité ont réalisé un recensement intermédiaire. Ces chiffres ne seront officiels que courant 2008. Il est néanmoins possible de comparer les chiffres des recensements de 2004, 2005, 2006 ou 2007 à ceux de 1999 afin d'en dégager une tendance sur le territoire communautaire.

	1999	2004,2005, 2006 ou 2007	Evolution
Belmont Bretenoux	323	320	-0,90 %
Biars sur Cère	1988	2003	+0,80 %
Cahus	179	189	+5,60 %
Girac	341	406	+19,10 %
Glanes	247	292	+18,20 %
Laval de Cère	322	331	+2,8 %
Prudhomat	643	674	+4,80 %
St Michel Loubejou	364	367	+0,80 %
Tauriac	330	362	+9,70 %
Teyssieu	196	192	-2,00 %
TOTAL	4933	5136	+4,1 %

Dix des seize communes de l'Intercommunalité ont effectué un recensement depuis 2004. Seules deux communes connaissent un taux d'évolution négatif, Belmont Bretenoux et Teyssieu. Mais ces taux sont assez faibles, respectivement : -0,90 % et -2,00 %.

La population gagnée par les communes recensées représente un taux de + 4,1 % soit 203 nouveaux habitants.

Les taux d'évolution les plus importants sont pour les communes de Girac et Glanes, avec respectivement + 19,1 % et + 18,2 %.

Si l'on essaie de comparer l'évolution de ces 10 communes par tranche d'âge depuis le recensement de 1999, on se rend compte que la catégorie qui connaît la hausse la plus importante est la catégorie des 40-59 ans ($\approx 5,2$ % d'augmentation) et celle qui connaît la baisse la plus importante est celle des 20-39 ans. ($\approx 3,2$ % de baisse), ce qui confirme la tendance de 1999 sur le vieillissement de la population.

Infrastructures et démographie

La dynamique démographique et la dynamique urbaine semblent jouer fortement sur la répartition de la population.

A l'image de ce qui se passait entre 1990 et 1999, les communes qui ont tendance à gagner de la population sont celles situées à proximité des axes principaux de circulation. Les communes les plus éloignées de la zone centre Biars-Bretenoux semblent être les plus déficitaires en population. L'éloignement et l'accès aux principaux axes semblent influencer la démographie.

Les communes de Biars et Bretenoux regroupent à elles deux 39,2 % de la population et la majorité des services publics ou privés en 1999.

Autour de Biars-Bretenoux se dessine une couronne "périurbaine" qui comprend notamment les communes de Girac, Prudhomat, Glanes, Tauriac. La mobilité de la population pousse

celle-ci de plus en plus à résider hors des principaux centres urbains et à choisir de résider dans les communes périphériques plus rurales mais accessibles.

SYNTHESE

En 30 ans (de 1968 à 1999) le territoire couvert par le SCAE a vu son poids démographique légèrement augmenter dans le département (4,87 % à 5,04 %).

La croissance démographique générale de la zone provient principalement de l'apport extérieur de population (solde migratoire positif). L'apport de population se fait surtout dans les territoires qui sont situés dans la plaine ou proche des pôles d'activités.

Les communes qui connaissent la plus forte augmentation depuis 1999, parmi les communes recensées sont : Girac, Glanes, Tauriac.

La croissance démographique est donc inégalement répartie sur le territoire. Il existe une disparité géographique entre les communes de l'Est et de l'Ouest.

Cependant, même si certaines communes voient leur population rajeunir, on constate un vieillissement relatif de la population du territoire dans son ensemble.

L'évolution prévisible à court et moyen termes est l'accentuation du vieillissement de la population.

PROSPECTIVE

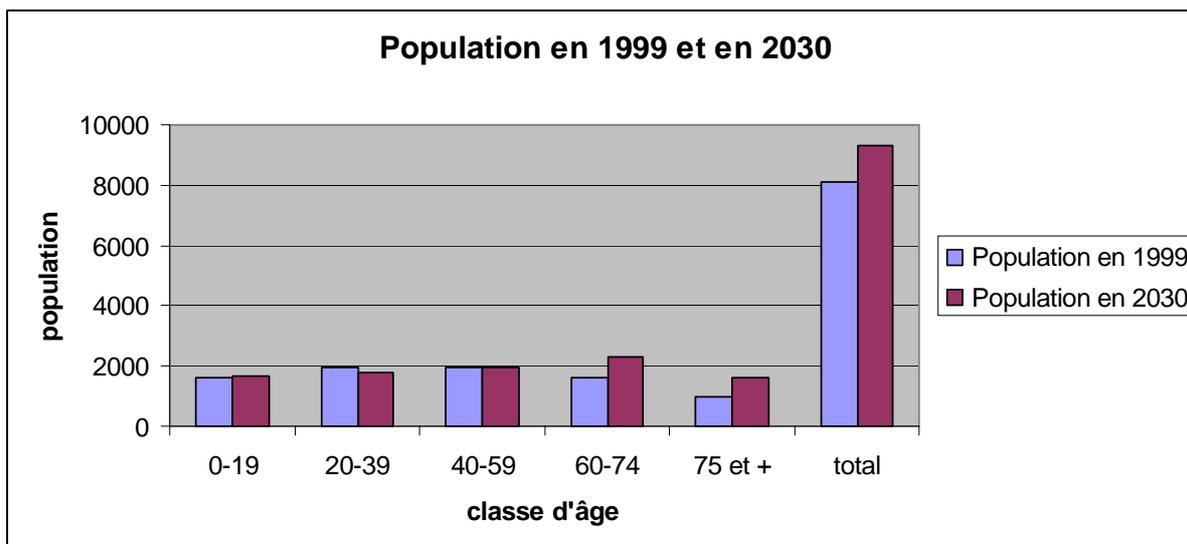
La population de la Communauté de Communes devrait connaître une hausse de sa population de l'ordre de 15,4 %, passant de 8 081 à 9 327 entre 1999 et 2030.

	lot			Cère et Dordogne		
	1999	2005 *	2030 *	1999	2005 **	2030 **
0-19	32444	34267	33350	1616	1707	1661
20-39	35931	35133	33304	1938	1895	1796
40-59	41886	48285	42099	1965	2265	1975
60-74	30660	29531	44139	1588	1530	2286
75 et +	19113	20784	31813	974	1059	1621
total	160034	168000	184705	8081	8483	9327

* estimations de l'INSEE, scénario central

** estimations AGEDI en suivant les estimations de l'INSEE du département du Lot (scénario central)

Mais cette évolution est bien différente selon les classes d'âge :

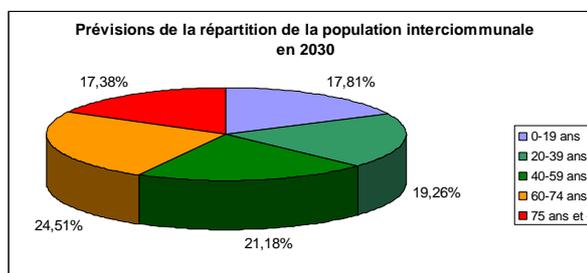
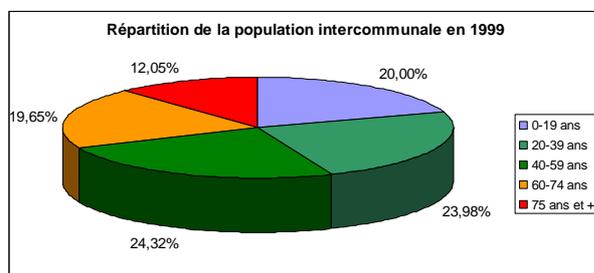


Les moins de 20 ans devraient connaître une légère hausse d'environ 50 personnes, comme pour les 40-59 ans avec 10 personnes supplémentaires.

Les 20-39 ans enregistreraient une forte baisse de 7,3 % soit environ 140 personnes en moins.

Les personnes âgées de 60 à 74 ans devraient voir leur nombre augmenter de 43,4 % soit 698 personnes supplémentaires et le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus devrait augmenter de 66,4 % soit 647 personnes supplémentaires.

Le nombre de personnes en âge de travailler devrait donc diminuer alors que les retraités devraient être de plus en plus nombreux.



La comparaison des répartitions nous montre une large augmentation de la part des personnes en âge de la retraite et en fin de vie alors que les autres catégories de population voient leur part largement diminuer.

➤ LE PARC DE LOGEMENT : UN HABITAT EN EVOLUTION

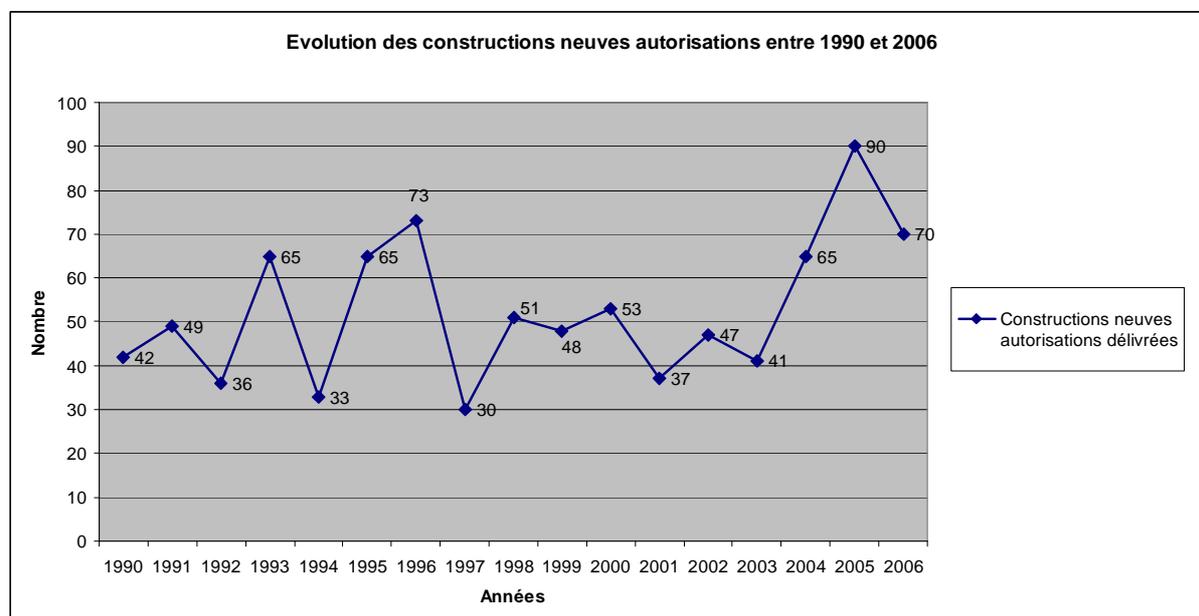
La Communauté de Communes Cère et Dordogne connaît une augmentation de population constante ces dernières années. Le nombre de logements est lui aussi en augmentation.

Caractéristiques du parc

* Un parc de logements dynamique

Entre 1990 et 1999, le parc de logement a augmenté de 12,1 % pour atteindre 4721 habitations en 1999 (dans le département augmentation de 12,5 %).

Cette tendance à l'augmentation semble se confirmer sur ces dernières années car sur les 10 communes qui ont effectué un recensement depuis 1999, une seule a vu son nombre de logements baisser.



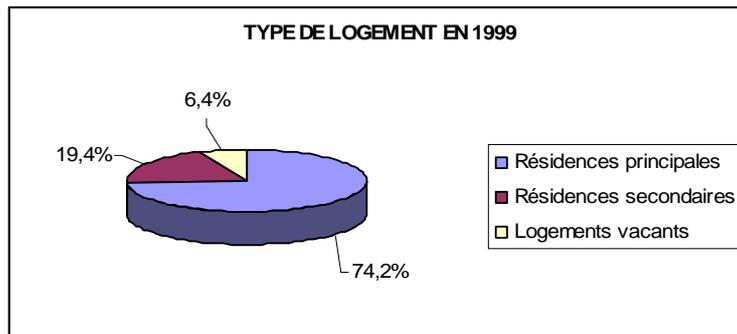
Source : SITADEL

* Une majorité de résidences principales

Entre 1990 et 1999, le nombre de résidences principales du canton (1999 : 3496) a augmenté de 12,5 %.

Les résidences principales représentent 74,2 % du parc des logements (72 % dans le département) contre 19,4 % pour les résidences secondaires (925 en valeur absolue) et 6,4 % pour les logements vacants (287).

Les communes directement à l'Ouest de la zone Biars-Bretenoux ont toutes un parc de logements majoritairement à usage de résidences principales (Girac, Glanes, Prudhomat, Puybrun, Saint-Michel,...).

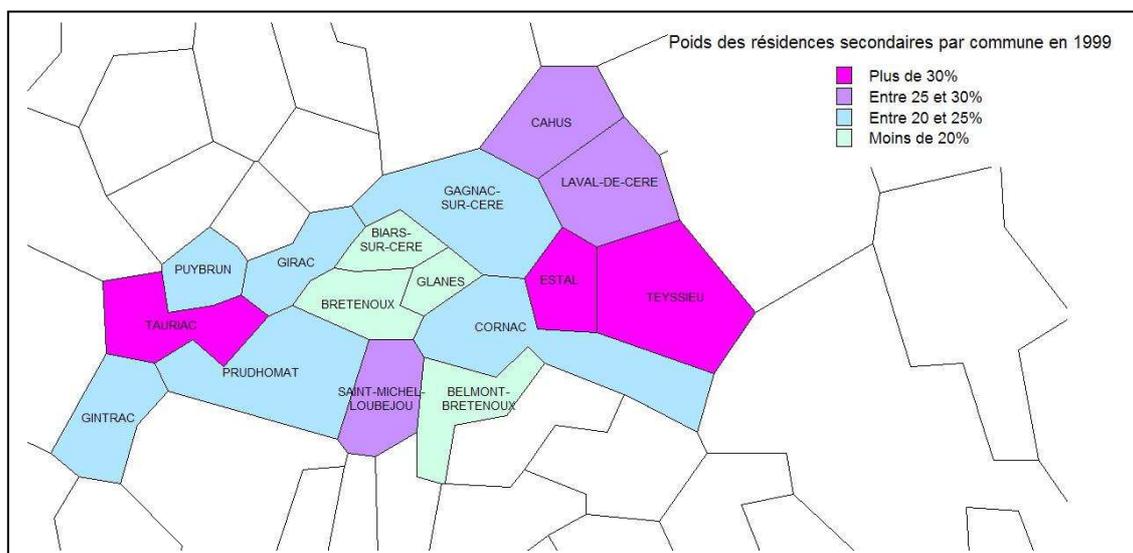


Le parc de résidences principales est largement concentré sur Biars, Bretenoux et les communes de Gagnac et Puybrun. A elles quatre, ces communes regroupent plus de 50 % du parc de logements (parc de logements de l'Intercommunalité : 4721 habitations).

*** Le parc de résidences secondaires**

Le nombre de résidences secondaires entre 1990 et 1999 évolue plus fortement que les résidences principales. En effet, les résidences secondaires augmentent dans ce temps de 17,9 % pour atteindre un chiffre de 914 en 1999.

Les communes les plus orientales (Estal, Teyssieu, Cahus, Laval-de-Cère) connaissent un taux de résidences secondaires important (supérieur à 25 % du parc). La pression foncière sur ces territoires et leur relatif isolement rend difficile le développement résidentiel nouveau.

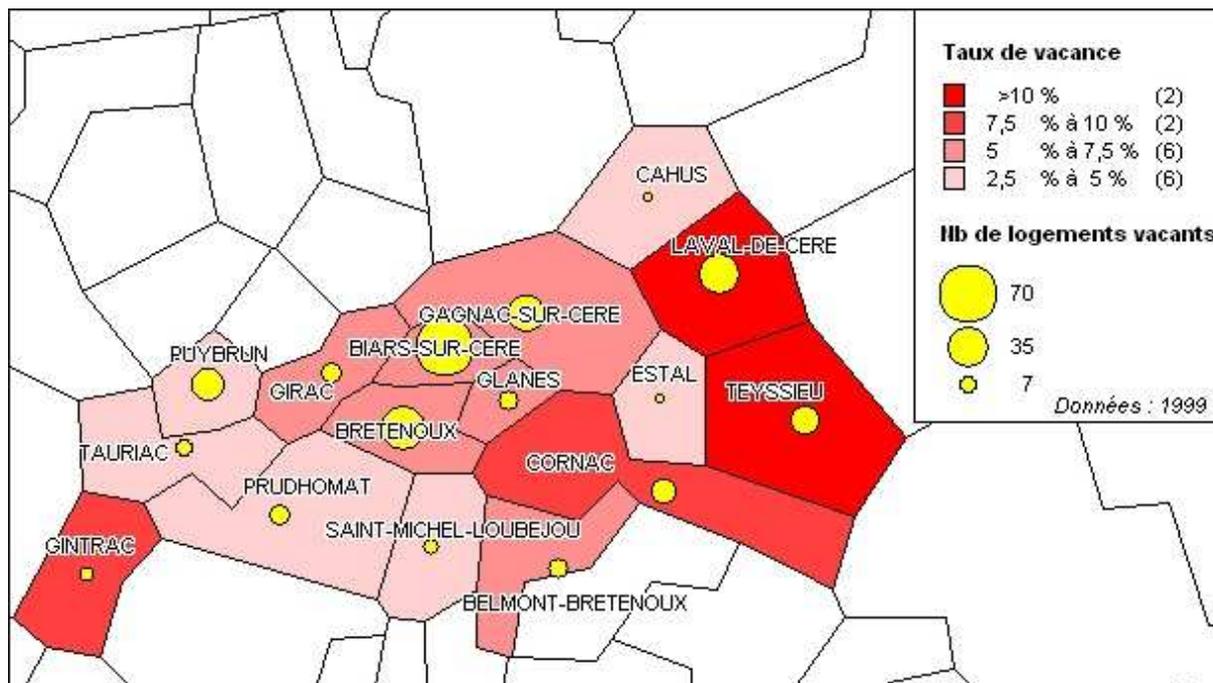


*** Logements vacants**

Le taux de logements vacants (6,4 %) est inférieur à celui du département (7,5 %).

La commune de Biars concentre à elle seule 23 % du parc de logements vacants. Viennent ensuite les communes de Bretenoux, Laval de Cère et Gagnac (entre 10 et 15 % du parc).

Ces logements, situés pour la plupart en centre-ville, sont souvent inoccupés pour cause de vétusté et d'inconfort.



*** Logement et population locale**

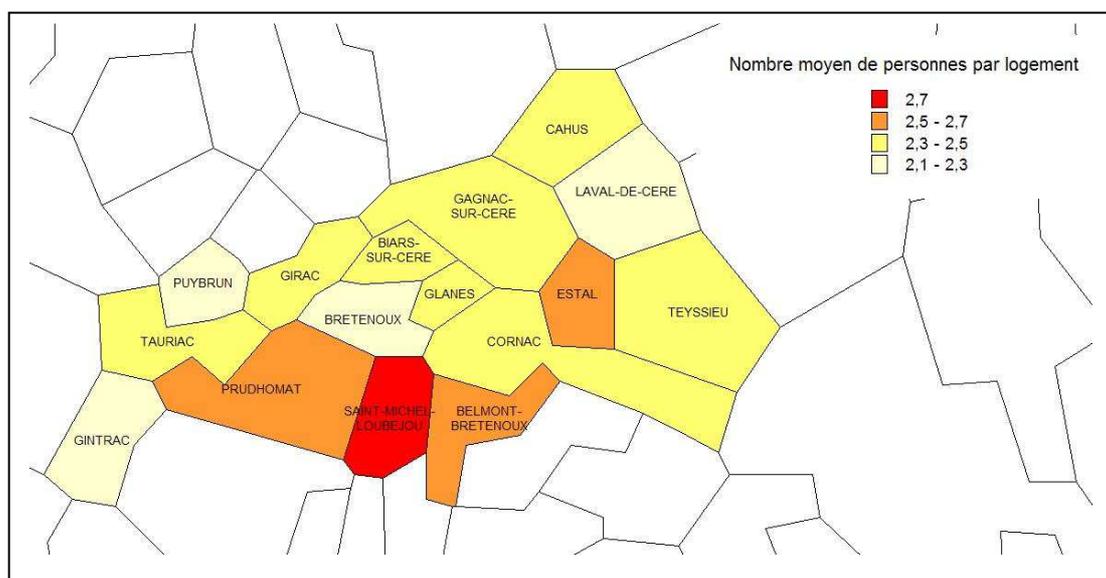
On assiste à un desserrement de la population locale.

Le nombre total des ménages a connu une croissance de 12,5 % entre les deux derniers recensements.

Dans le même temps le nombre moyen de personnes par foyer est passé de 2,5 en 1990 à 2,3 en 1999. Ce phénomène touche aussi bien les communes les plus rurales que les plus urbaines de l'intercommunalité.

Nombre de personnes par ménage en 1999	1 personne	2 personnes	3 personnes
Part des ménages	26,16 %	34,38 %	16,44 %

Ces résultats sont le reflet de la situation nationale : augmentation des familles monoparentales, vieillissement de la population, départ des jeunes vers les lieux d'études....

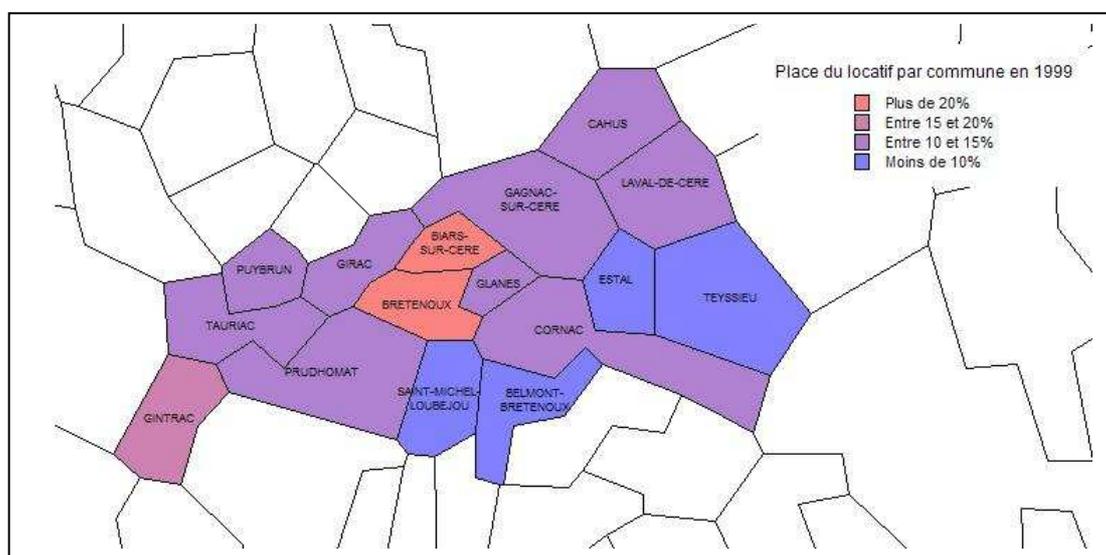


* Statut d'occupation : une majorité de propriétaires

Les statuts d'occupation des logements ont évolué depuis 1990. En 1999, 67,9 % de la population de Cère et Dordogne est propriétaire de son logement (+8,1 % depuis 1990) et 26,7 % en est locataire. La part des locataires a fortement augmenté depuis 1990 : +31 %. L'augmentation la plus importante est celle des locataires occupant un logement HLM qui a connu une augmentation de +163,4 % pour atteindre 187 logements HLM en 1999.

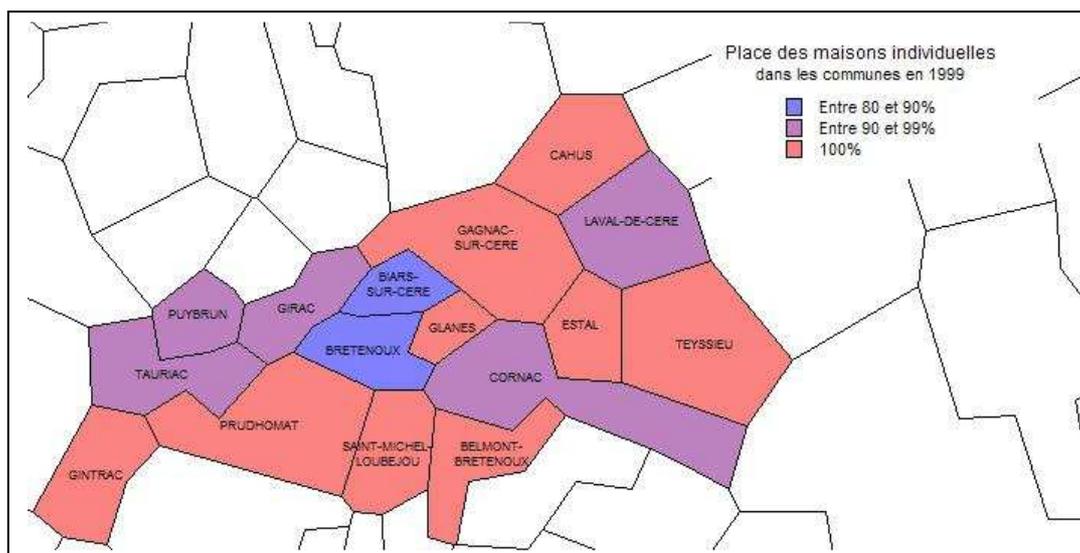
Près de 65 % des logements locatifs du canton sont concentrés sur les communes de Biars et Bretenoux. Les statistiques font apparaître que les communes à l'Est et au Sud-est n'ont chacune qu'une part généralement inférieure à 3 % du locatif total du canton.

La place des logements locatifs est aussi très variable dans le parc de chaque commune. Cela va de 3 % pour Estal à 38 % pour Biars.



* Des logements individuels

91,4 % des logements en 1999 sont des maisons individuelles (4315). Les logements dans des immeubles collectifs (qui ne représentent que 8,6 % en 1999) ont pourtant connu une forte augmentation entre 1990 et 1999 : + 75 %.

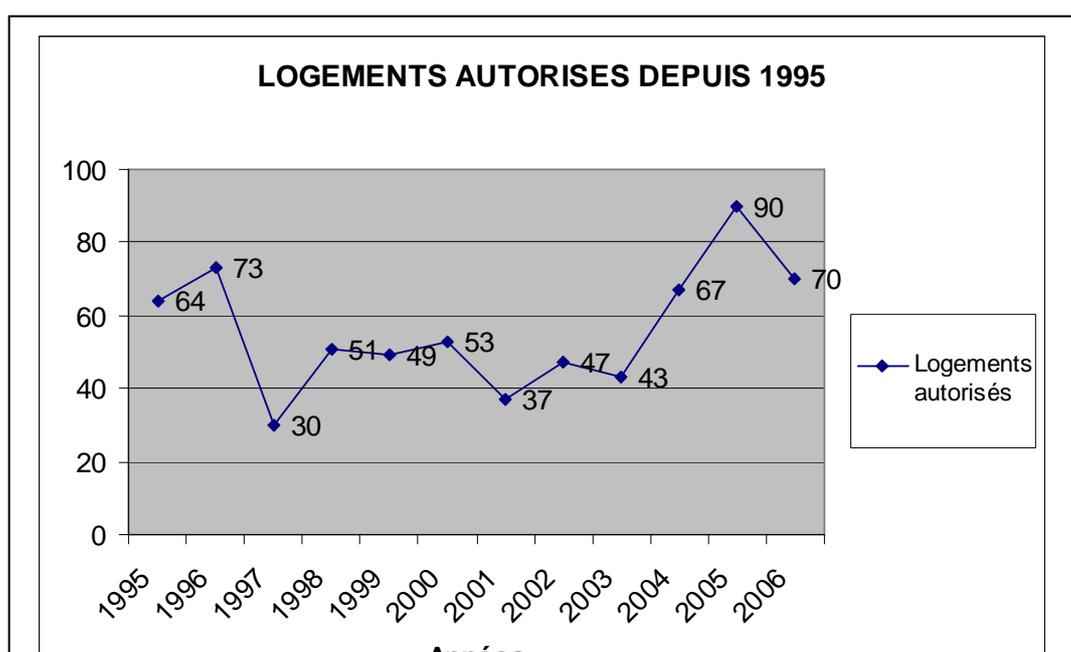


Résidence principale	Maison individuelle	Collectif	Total des ménages
1999	4315	406	7972
Evolution 90-99	+8,4 %	+75 %	+0,7 %

* Les constructions neuves

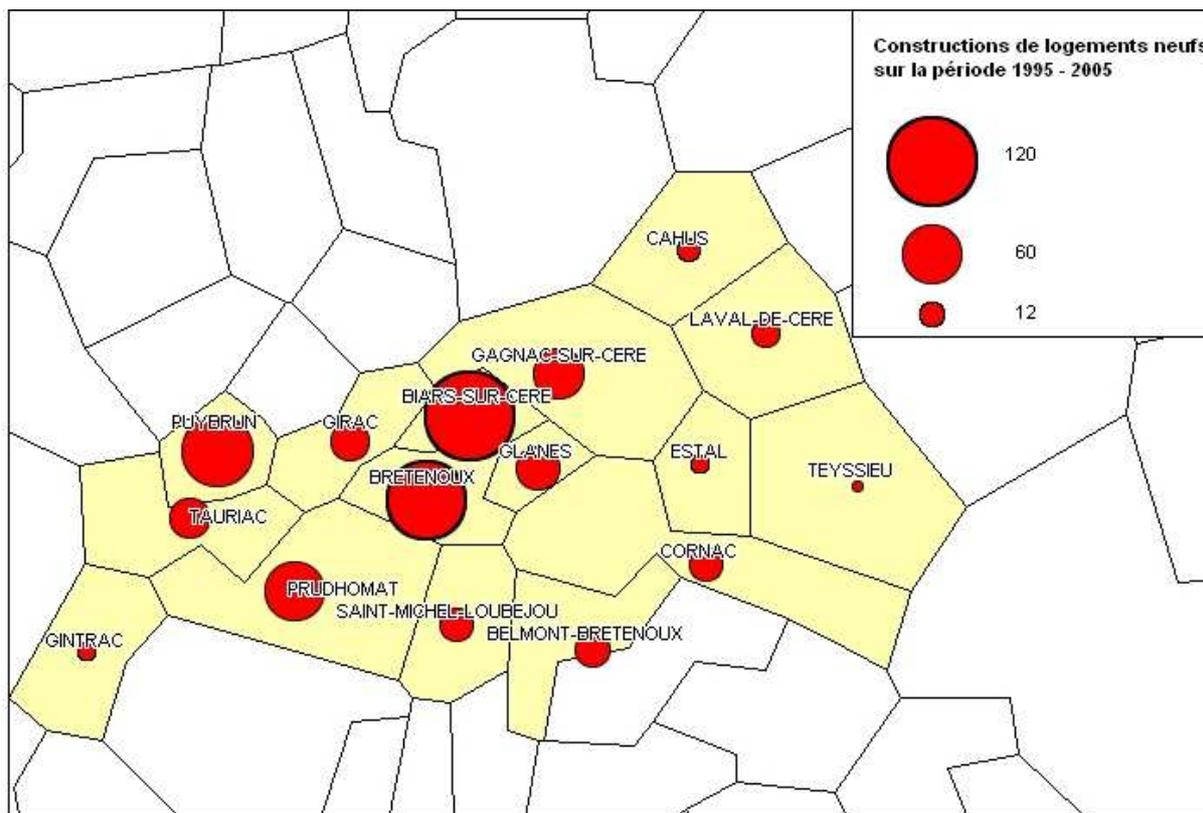
« Sur les cinq dernières années, la construction neuve (280 logements autorisés) est réalisée sur les communes en augmentation de population, ainsi que sur Biars-sur-Cère et Bretenoux (150) par contre il y en a très peu sur les communes du Ségala »⁸.

Depuis 1995, ce sont près de 674 logements qui ont été autorisés. Parmi eux 559 sont individuels, 62 sont de l'individuel groupé, 53 sont du collectif⁹.



⁸ Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007

⁹ SITADEL – Novembre 2007



Les communes qui ont connu le plus de constructions de logements neufs sont situées dans la vallée de la Dordogne, à proximité et sur le Bassin de vie : Gagnac-sur-Cère, Biars-sur-Cère, Bretenoux, Puybrun et Prudhomat.

* Les logements sociaux

« Le parc social comprend 187 logements (5,3 % du parc total) dont 84 logements individuels. Ce parc est très récent et a un faible taux de rotation : les locataires changent peu car les loyers sont modérés, alors que dans le parc locatif privé, les loyers augmentent fortement. Ce parc social est surtout représenté sur la commune de Biars-sur-Cère. La part de logements collectifs est moins importante que la moyenne lotoise »¹⁰.

68 % des logements HLM sont concentrés à Biars-sur-Cère. Les communes de Belmont-Bretenoux, Cahus, Cornac, Estal, Gagnac, Gintrac, Girac, Saint-Michel et Teyssieu n'en possèdent aucun.

La situation est loin d'être celle éditée par les lois d'urbanisme qui prônent la mixité sociale et la population du territoire ressent ce manque, puisque 54 % des sondés trouvent que le nombre de logements sociaux présents sur le territoire est faible.

* Logements vétustes

Les logements vétustes font partie du parc d'habitat de la Communauté de Communes. « Le classement cadastral permet l'évaluation de la valeur locative d'un logement. Il classe les propriétés bâties en 8 catégories à partir des critères suivants :

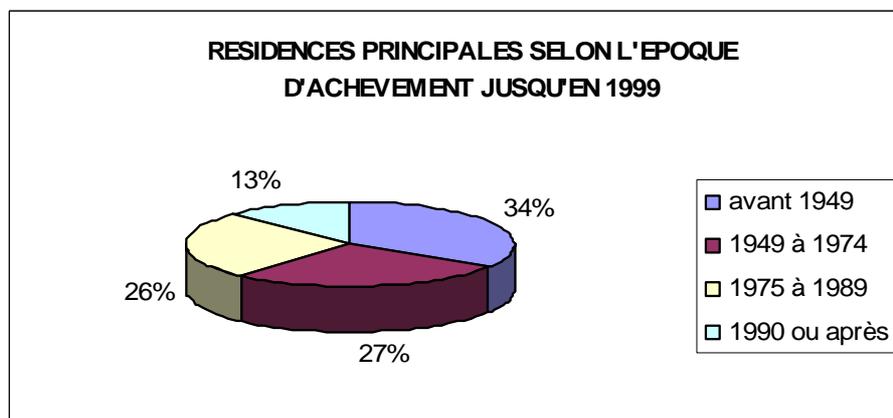
¹⁰Rapport sur l'habitat – Stage de BTS – Vérane Vidoni p.8 – 2006

- caractère architectural de l'immeuble
- qualité de la construction
- distribution du local (conceptions générales, locaux d'hygiène...)
- équipement (eau, WC, chauffage central...)

Sur la Communauté de Communes, 11,5 % des logements (propriétaires occupants et locatifs privés) sont en catégories 7 (médiocre) et 8 (très médiocre) du classement cadastral. Ce chiffre est plus élevé que la moyenne nationale (8 %) ¹¹.»

« Alors que presque 1/4 des propriétaires occupants remplissent les conditions de ressources pour bénéficier de l'aide très sociale de l'ANAH ¹² pour l'amélioration de leur logement, 20 % des ces propriétaires ont un logement en mauvais état » ¹³.

* Un parc de logement relativement ancien



Les communes de la Communauté de Communes sont dotées d'un important patrimoine bâti ancien réparti sur l'ensemble du territoire, mais qui commence à s'enrichir de constructions neuves.

La part de logements datant d'avant 1949 reste quand même la plus importante (34 %, soit un peu plus d'un tiers). Viennent ensuite des constructions datant de 1949 à 1974 (27 %).

Dans le département, les constructions d'avant 1949 représentent 40 % des constructions et celles de 1949 à 1979 représentent 23 % des constructions.

Parc et type de logement

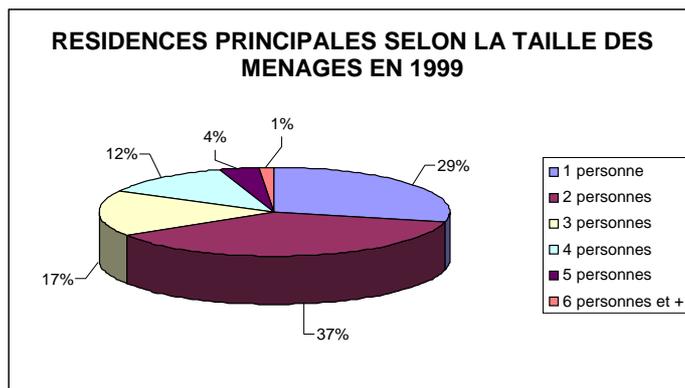
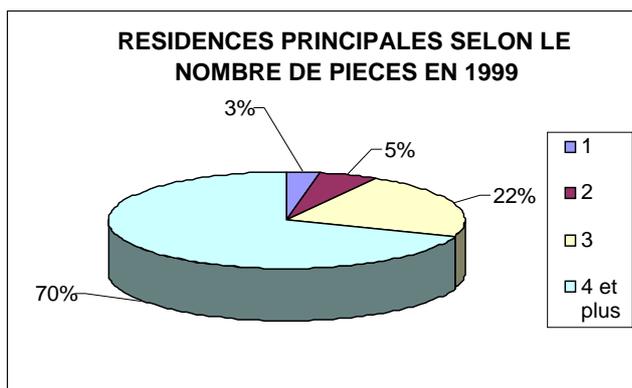
* Des logements de grande taille, des ménages de petite taille

La grande majorité des résidences principales (69,8 %) sont de grande taille : 4 pièces et plus. Seulement, 8,2 % des résidences ont entre 1 et 2 pièces. Les studios ou les 2 pièces sont sous représentés par rapport au département ou à la région.

¹¹Rapport sur l'habitat – Stage de BTS – Vérane Vidoni p.8 – 2006

¹² Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

¹³ Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007



La taille des ménages est à la baisse depuis 1990. Les foyers de 4, 5 et 6 personnes et plus sont ceux qui ont le plus baissé entre 1990 et 1999.

A l'opposé les ménages de 1 et 2 personnes ont respectivement augmenté de +30.1 % et +25.5 %.

Le nombre moyen de personnes par logement en 1999 est de 2,3 (contre 2,5 en 1990).

* L'offre et la demande

« Dans le cadre de la commission habitat, un recensement des demandes de logements a été fait sur le canton afin de quantifier et de qualifier les besoins dans ce domaine. Les conclusions de ce recensement ont été rendues au 30 septembre 2006.

Ces questionnaires ont été distribués sur toutes les communes de la Communauté de Communes. 88.46 % des recensés recherchent un logement à la location et 66.67 % des recensés souhaitent trouver ce bien sur la commune de dépôt de la demande.

34.48 % souhaitent se rapprocher de leur lieu de travail et 27.59 % envisagent de changer de logement suite à un changement de situation familiale.

Les demandeurs ont pour 55.56 % entre 25 et 35 ans et n'ont pas d'enfant pour 43.75 %. Il est principalement recherché des maisons (34.62 %) de taille T3 (43.55 %), la localisation (centre bourg ou milieu rural) est indifférente à 78.85 % des recensés ».¹⁴

Nous constatons qu'il y a peu d'offre locative, que la pression foncière fait monter le prix des loyers et des maisons. Des habitants vivent parfois dans des logements en mauvais état, en raison du manque de moyen pour rénover ou accéder au confort minimum.

Beaucoup de maisons sont à l'abandon ou inhabitées et les maisons neuves ne s'intègrent pas toujours dans le paysage. Pourtant, le paysage est un atout capital de la Communauté de Communes, pour attirer des touristes ou des nouvelles populations à la recherche d'un cadre de vie. Le paysage est aussi un élément identitaire. Conserver le patrimoine bâti est l'une des préoccupations de la collectivité.

* Une offre peu adaptée

« Les logements sont généralement de grande taille (T3/T5) et au loyer très élevé. C'est un handicap surtout pour les jeunes ménages qui ne trouvent pas d'offres correspondant à leurs

¹⁴Rapport sur l'habitat – Stage de BTS – Vérane Vidoni - Annexe 2 – 2006

besoins. Ceci pose le problème du renouvellement de la population avec comme conséquences, par exemple, la difficulté à maintenir les effectifs scolaires dans les petites communes. »¹⁵

Les relations entre l'offre en logements et les caractéristiques de la population ne sont pas toujours aisées.

L'évaluation des besoins de la population est nécessaire pour éviter une certaine sélectivité des territoires d'accueil. Une catégorie de population finit par s'installer où elle en a la possibilité.

Le développement du parc reste essentiellement sur les communes périurbaines à Biars-Bretenoux. Les communes les plus isolées ou les plus éloignées du centre urbain (comme Teyssieu, Estal, Gintrac) n'ont que très peu de constructions nouvelles. La géographie guide donc le développement urbain. L'accessibilité ou le temps de parcours rentre en compte aussi. Bien sûr la disponibilité des terrains et les possibilités de construire jouent également.

Dans les zones les plus rurales : les bâtiments d'élevage bloquent parfois la possibilité de construction de maisons et accentuent de ce fait le mitage (Cornac).

La mobilité des ménages se traduit par le choix de la maison individuelle qui sociologiquement est l'aspiration et la traduction d'une volonté d'indépendance du foyer.

L'influence du prix du foncier ne semble pas être déterminante. Il n'en reste pas moins que l'éloignement des centres urbains et les communes plus rurales offrent souvent des prix de terrains constructibles plus attractifs.

Les communes du Ségala doivent aussi respecter en matière de construction la loi montagne qui leur impose une continuité urbaine des villages et hameaux.

L'augmentation de la part des personnes les plus âgées dans les communes les plus urbaines est une tendance générale qui peut trouver une explication dans le choix de cette catégorie de population de se rapprocher des commerces, services et équipements.

Une qualité d'habitat qui se dégrade¹⁶

« Lorsqu'il arrive en territoire de la Communauté de Communes « Cère et Dordogne », notamment venant de la Corrèze en suivant la rivière la Dordogne, le visiteur est frappé par l'harmonie des maisons et villages, la qualité et la chaleur qui s'en dégage. Pourtant, le territoire se banalise. Deux éléments en sont révélateurs :

- Le modèle de la maison « provençale », qui fait de réels dégâts, d'autant plus visible qu'elle est souvent couplée à une volonté individuelle d'occuper des points de vue (effet de mitage).
- Les responsables en charge de la conception et de la réalisation des lotissements produisent un urbanisme banalisé, pas plus adapté à la culture intercommunale qu'une autre...

Concernant la population résidente, les relations qui existent entre l'habitat et les politiques d'aménagement du territoire sont multiples. En termes d'attractivité de la population, le logement est défini par tous, comme le premier service que le territoire doit aux habitants.

¹⁵ Rapport de licence professionnelle – Vérane Vidoni - p.31 – juillet 2007

¹⁶ Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007

Or, sur la Communauté de Communes, on peut remarquer que l'offre en location de logements est très faible, d'autant plus qu'elle est mise en concurrence avec le tourisme. En effet, des propriétaires préfèrent louer en tant que « gîte », seulement trois mois dans l'été, que de gérer un locataire à l'année. C'est plus simple en gestion, leur bien se dégrade moins et en trois mois, ils gagnent autant qu'en louant à l'année. »

La qualité de l'habitat a également été montrée du doigt par les élus lors des ateliers de travail, le style architectural pas toujours en accord avec le style local a été vu comme une menace pour l'identité locale.

Des actions pour améliorer l'habitat

La Communauté de Communes a la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie », plusieurs actions ont été mises en place au fil des années afin d'améliorer l'existant.

La Communauté de Communes est confrontée à 2 problèmes principaux en matière d'habitat :

- un manque de logements locatifs,
- la dégradation de l'habitat qu'il soit occupé ou pas.

* Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

L'OPAH est une véritable reconquête du parc de logement.

Une OPAH a été conduite sur le territoire de la Communauté de Communes entre 1995 et 1999 (convention de 3 ans avec prolongation d'un an) et a permis, grâce aux aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort de certains logements par le biais de subventions.

Cette action est destinée aux propriétaires bailleurs afin de créer du logement locatif, ainsi qu'aux propriétaires occupants aux faibles revenus, afin qu'ils puissent vivre dans un logement décent.

« 131 logements ont été améliorés avec la prime d'amélioration de l'habitat, cette prime est destinée aux propriétaires occupants.

75 logements locatifs privés et 17 logements privés « très sociaux » (à Biars-sur-Cère, Puybrun et Bretenoux) ont bénéficié des aides de l'ANAH.

Le taux de conventionnement atteint 73 % des logements locatifs c'est-à-dire qu'il y a convention entre le propriétaire et l'état, permettant au propriétaire de bénéficier de subventions plus élevées en échange d'un engagement à louer pendant 9 ans à des loyers modérés. La Communauté de Communes complétait l'aide de l'ANAH (5 %) pour les logements conventionnés. En tout, ce sont 74 logements vacants remis sur le marché locatif.

Il y a donc une forte volonté politique d'améliorer l'habitat et de remettre des logements en location afin de répondre à la demande de logements et ainsi, de fixer la population actuelle et de permettre aux nouveaux arrivants de s'installer sur le territoire. »¹⁷.

Une délibération a été prise en novembre 2002 afin de relancer une OPAH, suite au succès de la première, mais aucune action n'a été ensuite entreprise pour son élaboration.

¹⁷Rapport sur l'habitat – stage de BTS – Vérane Vidoni p.11 – 2006

* Un PIL (Point Information Logement)

Afin de relancer les actions en faveur de l'habitat après le succès de l'OPAH, la Communauté de Communes a décidé de créer un PIL (Point d'Information Logement).

« Le PIL consistait en des permanences d'information, pour la rénovation du bâti, aux propriétaires bailleurs qui s'engageaient à faire du locatif à loyer modéré et très modéré, ainsi qu'aux propriétaires occupants à faibles revenus. Le bilan de ce PIL devait orienter les choix à prendre : une OPAH, un PIG ou bien ne rien faire.»¹⁸.

Le PIL a été mis en place pendant 4 mois de septembre à décembre 2005.

* Un PIG (Programme d'Intérêt Général)

Le bilan du PIL a entraîné la création d'un PIG (cf. § II-4 § Gestion des territoires). Il doit se dérouler sur 12 mois et son échéancier est fixé à mars 2008.

Le PIG a pour finalité de rénover le patrimoine bâti, de réduire le nombre d'habitats indignes ou inadaptés et enfin d'augmenter l'offre de logements locatifs sociaux. Par rapport à l'OPAH le PIG est une opération très ciblée ne traitant que des thèmes choisis et sociaux.

« Les enjeux du PIG sont donc de remettre des logements vacants sur le marché du locatif social privé et de permettre aux propriétaires occupants à faibles revenus, de vivre dans un logement décent et adapté (handicap, vieillesse...). Ceci se fera par la rénovation du bâti existant, dans un respect de l'identité architecturale locale et dans un souci d'économie d'énergie.

Les objectifs visés sont de réhabiliter 26 logements dont 16 logements locatifs (avec une moyenne avoisinant 1 logement par commune) répartis comme tels : 2/3 en loyers modérés et 1/3 en loyers très modérés. Les 10 autres seront des logements de propriétaires occupants.

Les moyens pour y parvenir sont des subventions pour les propriétaires qui réhabilitent du bâti et s'engagent pour faire du logement locatif à loyers modérés et très modérés, et des subventions pour les propriétaires occupants qui améliorent leur logement, sous conditions de revenus. Les subventions viennent du Conseil général (qui distribue aussi les aides de l'ANAH) et de la Communauté de communes»¹⁹.

¹⁸ Rapport de licence professionnelle – Vérane Vidoni - p.10 – juillet 2007

¹⁹ Rapport de licence professionnelle – Vérane Vidoni - p.10 – juillet 2007

Vision partagée²⁰:

La question des logements locatifs apparaît comme un point important pour les habitants de la Communauté de Communes. Le manque de logements locatifs est apparu comme une faiblesse lors des ateliers avec les élus et les conclusions des questionnaires distribués à la population démontrent que la quantité des logements locatifs apparaît comme faible pour 61% des sondés.

L'offre en logements sociaux est également vue comme faible pour 54% des sondés.

Lors des réunions avec les élus, certains styles architecturaux sont apparus comme une menace pour l'architecture locale et le patrimoine paysager.

Le volet habitat représente un intérêt certain pour les habitants de la Communauté de Communes, population comme élus.

PROSPECTIVE

Estimation du besoin en logements :

On peut estimer le taux de renouvellement du bâti à 0,3 % par an.

Au vu du vieillissement de la population et du changement des modes de vie, les ménages devraient se desserrer encore un peu plus, ce desserrement peut être estimé à 0,19. On peut donc penser que la taille des ménages sera de $2,3 - 0,19 = 2,11$ personnes par ménages.

Les nouvelles arrivées de population devraient être, selon les projections démographiques de 1 246 habitants d'ici 2030.

On peut alors calculer le besoin en logement d'ici à 2030 :

Desserrement des ménages :

Nombre de logements principaux en 1999 : $8\ 081 / 2,3 = 3\ 513$ logements

Nombre de logements principaux en 2030 : $8\ 081 / 2,11 = 3\ 830$ logements

Le territoire de « Cère et Dordogne » doit donc prévoir 317 ($3\ 830 - 3\ 513$) logements uniquement pour pallier le desserrement des ménages et conserver une population identique.

Arrivée de nouveaux habitants :

On applique tout de suite un nombre de 2,11 personnes par logement qui tiens déjà compte du desserrement.

La Communauté de Communes devrait accueillir 1 246 habitants supplémentaires en 2030. Ce qui implique la construction de $1\ 246 / 2,11 = 591$ logements supplémentaires.

²⁰La partie vision partagée a été élaborée à partir des résultats issus du sondage par questionnaires distribués à la population au mois de mai 2007, et également avec les tendances qui se sont dégagées lors des ateliers thématiques réalisés avec les élus au mois de juin 2007.

Renouvellement du parc de logements existant :

On peut estimer que le taux de renouvellement est de 0,3 % par an soit $(2030 - 1999) \times 0,3 = 9,3$ % d'ici à 2030.

Le renouvellement du parc urbain de logements principaux impliquera donc la reconstruction ou la réhabilitation de $3\,496 \times 9,3\% = 325$ logements.

Le besoin en constructions peut donc être estimé à l'horizon 2030 comme étant de 1 233 (317 + 591 + 325). Ce chiffre ne tient pas compte du taux de vacance et du nombre de logements qui pourraient être remis sur le marché. (302 logements vacants)

Estimation des capacités foncières à prévoir :

Si tous les logements construits sont de type individuel :

On construit en moyenne 10 logements à l'hectare, il faudrait alors urbaniser $1\,233 / 10$ soit 123 hectares, ce qui correspond presque à la moitié de la superficie de la commune de Glanes !

Si, au contraire on construit 1/3 de logements individuels groupés ou petits collectifs :

On peut construire en moyenne 35 logements à l'hectare :

$(1/3 \times 1\,233) / 35 + (2/3 \times 1\,233) / 10 = 11,7 + 82,2 = 93,9$ hectares.

En construisant 1/3 de logements en individuel groupé ou petit collectif, le gain en surface est de 29,1 hectares soit un gain de près de 31 %.

II.3. CONTEXTE ECONOMIQUE

➤ EMPLOI ET ACTIVITE

Population active

La Communauté de Communes compte de plus en plus d'actifs. Entre 1990 et 1999 la population active totale a augmenté de 10,5 %. Ainsi en 1999, la population active représente 3 459 personnes (et 5,1 % de la population active du Lot).

50,1 % de la population est active sur le territoire de la Communauté de Communes pour 49.6 % dans le département. Parmi les 3 459 actifs, on dénombre 3 082 actifs ayant un emploi (soit 89,1 % des actifs) et 365 chômeurs (10,6 %) ; le taux de chômage dans le département est de 10,9 %. Les actifs ayant un emploi ont augmenté de 11,9 % entre 1990 et 1999 et les chômeurs de 4,3 % pendant cette même période.

Parmi les personnes qui ont un emploi, il n'est dénombré plus que 7,7 % d'agriculteurs (ce qui représente une baisse de 42,7 % entre 1990 et 1999). Les catégories d'actifs les plus représentées sur le territoire intercommunal sont celle des ouvriers (34,6 % de la population active) et celle des employés (25,7 % de la population active). Près de 60 % de la population active appartient ainsi aux classes moyennes.

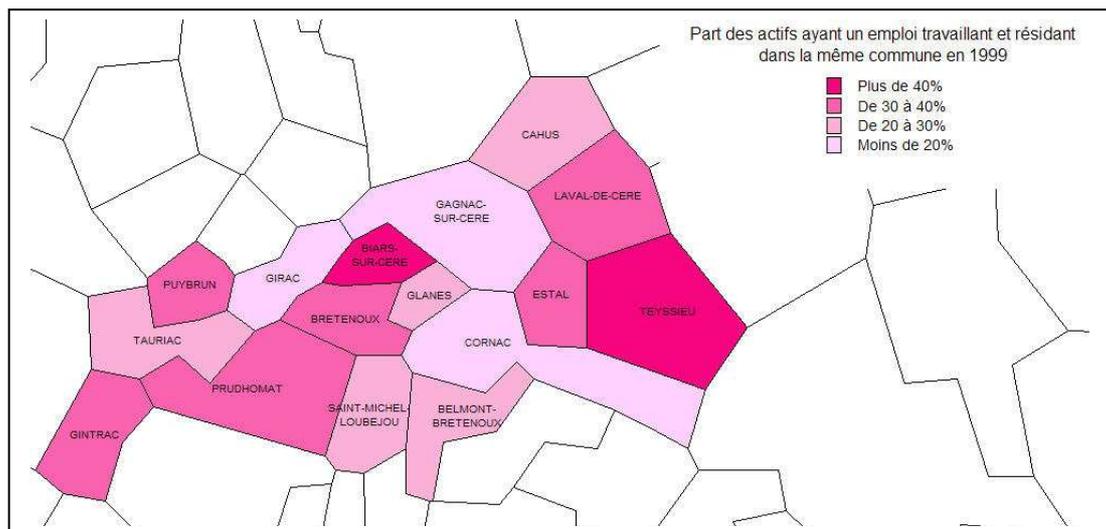
Catégorie Socioprofessionnelle	Taux
Agriculteurs	7.7 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	11 %
Cadres, professions intellectuelles	4.5 %
Profession intermédiaire	16.5 %
Employés	25.7 %
Ouvriers	34.6 %

Source : Insee 1999

Emploi et mobilité : une forte mobilité

L'évolution des modes de vie et des comportements a modifié la mobilité quotidienne. Les trajets domicile-travail sont importants et vont en s'amplifiant en distance car la recherche de la qualité de vie reste un des critères de localisation du lieu d'habitation.

Ainsi, le territoire de vie et le bassin d'attraction s'agrandissent sans cesse.



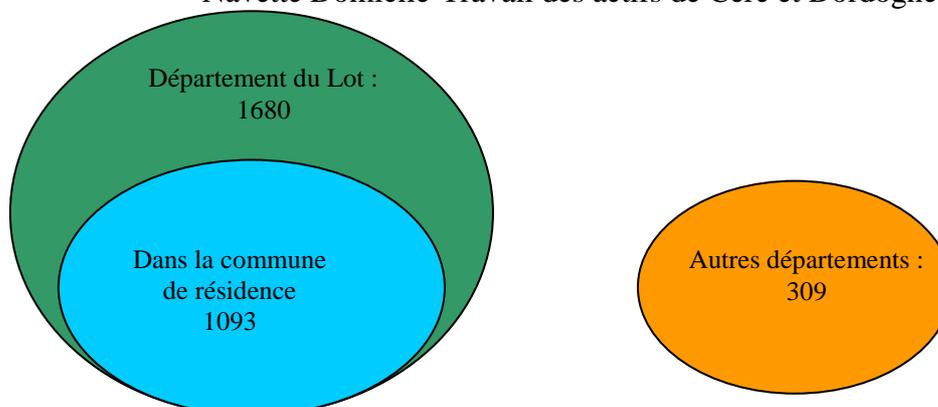
En 1999, dans le département, 50,4 % des actifs travaillent sur la commune dans laquelle ils résident. Et seulement 9,10 % sortent du département pour se rendre à leur travail.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, 1093 personnes travaillent et résident dans la même commune soit 35,5 % de la population active ayant un emploi. 54,5 % travaillent dans le même département et 10 % sortent du département pour aller travailler.

La part des actifs travaillant dans un autre département a connu une forte progression entre 1990 et 1999 : 93,1 % ; la proximité de départements voisins renforce ce phénomène. De plus, des chiffres démontrent que les trajets domicile travail augmentent, car la recherche de la qualité de vie pour l'habitat reste un aspect prédominant.

51,2 % de la population active travaille dans la même zone d'emploi (soit 1579 personnes).²¹

Navette Domicile-Travail des actifs de Cère et Dordogne



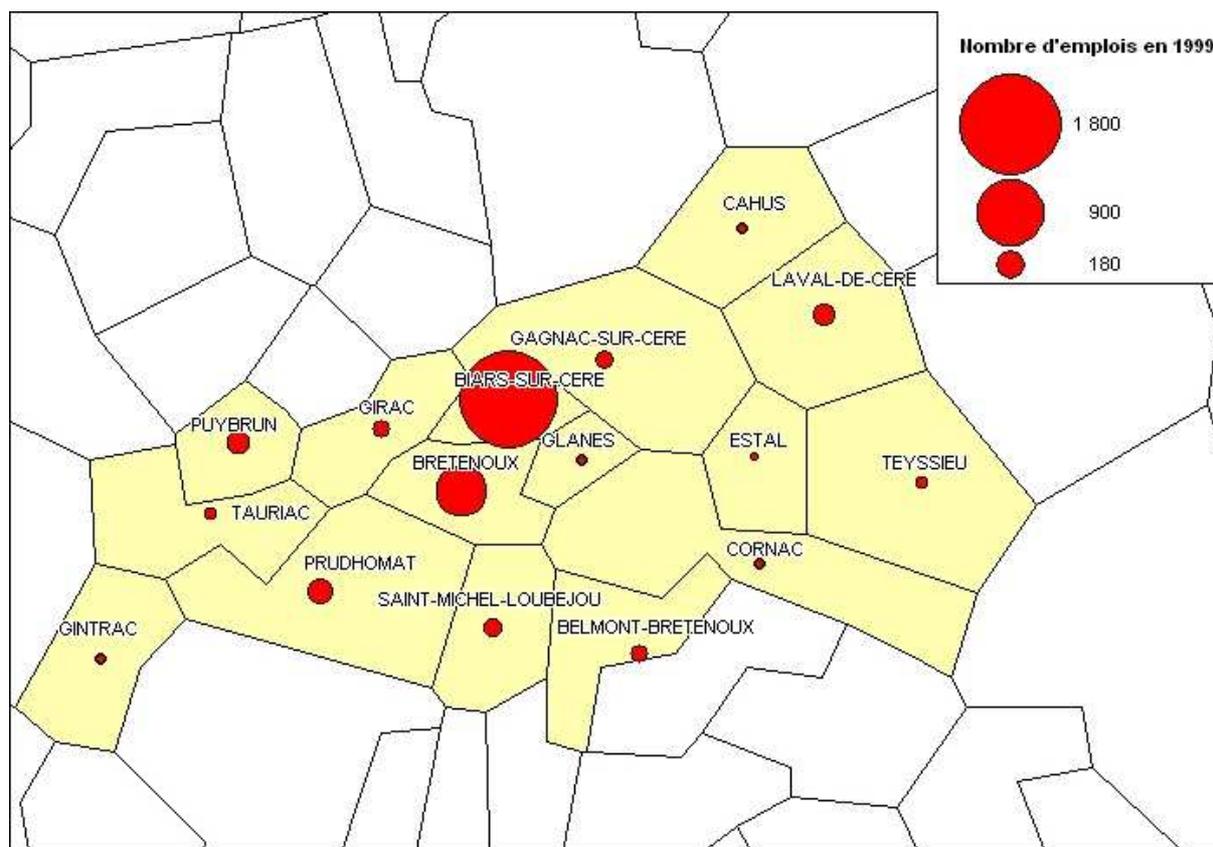
Ces nombreux déplacements impliquent l'utilisation de différents moyens de transports. 9,4 % de la population active n'a pas de transport pour se rendre à son lieu de travail et 4,9 % se rend à pied sur son lieu de travail.

Mais la part de l'automobile est prépondérante. 75,5 % de la population active ayant un emploi en 1999, fait ses déplacements domicile-travail en voiture particulière.

La part des transports en commun est négligeable : 0,3 %.

²¹ Rapport de Stage DESS « compétence sport et culture » p. 20 - Sébastien Delpy - Année 2001-2002

Nombre d'emplois par commune : une forte concentration sur le bassin de vie



Vision partagée :

Le niveau de satisfaction de la population est bon pour : le marché de l'emploi local (43,7%), la proximité des bassins d'emplois (\approx 47%), les secteurs primaire (\approx 40%) et secondaire (50,6%). Par contre il est considéré comme faible pour la qualité de l'emploi (\approx 38%) et les activités tertiaires (\approx 39%).

Les élus dénoncent également le niveau moyen des revenus qui est assez faible.

Tous ces secteurs représentent un intérêt fondamental et plus particulièrement le marché de l'emploi pour 71,3% des sondés, c'est également une opportunité à maintenir pour les élus.

De plus il ne faut pas oublier que si la majorité des sondés pensent que rien ne pourrait leur faire quitter le territoire de la Communauté de Communes, l'élément qui arrive en deuxième position est de trouver un nouveau travail ou d'en changer.

Les chefs d'entreprises déplorent un manque de structures d'hébergement des travailleurs, stagiaires et saisonniers.

➤ ACTIVITES ET SITES ECONOMIQUES

Le contexte

L'activité économique du canton se décline au travers de diverses structures et moyens économiques : artisanat, industrie, agriculture, commerce,...

La Communauté de Communes est en TPU : cela lui permet de gérer des investissements sur le territoire en terme de croissance économique. Avec un taux de 10,41 %, Cère et Dordogne applique le taux de TPU le plus bas du secteur nord du Lot et sud de la Corrèze (le taux de TPU monte en effet jusqu'à 20,41 % sur la Communauté de Communes du sud corrézien (Beaulieu-sur-Dordogne).

La Communauté de Communes souhaite avoir la maîtrise foncière de certains secteurs afin de pouvoir offrir à des projets nouveaux ou existants des terrains en mesure d'accueillir les activités souhaitées.

Le recensement des activités présentes sur le territoire de la Communauté de Communes fait ressortir la part importante des établissements de bâtiment et BTP (101 établissements), des établissements de commerce (100 établissements) et des établissements de service (95 établissements). Le tourisme et les loisirs occupent la 4^{ème} place avec 42 établissements.

Type d'établissement	Nombre d'établissements sur la Communauté de communes
Tourisme et loisirs	42
Productions fabrications	23
Artisanat d'art	3
Travaux des métaux	8
Services	95
Bâtiments et BTP	101
Commerces	100
Automobile	20
Transport	4

Source : Communauté de Communes –Chambre des métiers – CCI 2005

Dans les communes les plus éloignées de la plaine, l'activité agricole est l'activité principale. Elle est complétée par de rares petites et moyennes entreprises. L'industrie souvent liée à l'hydroélectricité a peu à peu disparue. Les usines électrométallurgiques de Laval de Cère ont par exemple disparues.

Les pôles d'activités se situent sur le territoire de Cère et Dordogne en périphérie du Limargue et du Ségala et sont caractérisés par des pôles industriels et agroalimentaires.

L'industrie reste le principal employeur de la Communauté de Communes.

PART DES SALAIRES PAR TYPE D'ENTREPRISE Communauté de Communes Cère et Dordogne



Source : *Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007*

Les structures économiques

* Commerces

La plupart des communes ont peu de commerces si ce n'est des commerces de premières nécessités (épicerie, boulangerie,...).

Le cœur de Bretenoux accueille un ensemble de petits commerces répartis dans la partie ancienne du bourg.

Biars, sur ses axes les plus fréquentés, connaît aussi des petits commerces comme Puybrun. Mais Biars accueille principalement les grandes surfaces dont les grandes surfaces alimentaires que l'on ne retrouve que plus loin en périphérie de Saint-Céré.

Il faut signaler que la zone commerçante de Biars avec des grandes surfaces permet le maintien de certains petits commerces. En effet, elle évite la fuite des consommateurs qui se dirigent facilement vers Brive ou le bassin de Saint Céré.

Vision partagée :

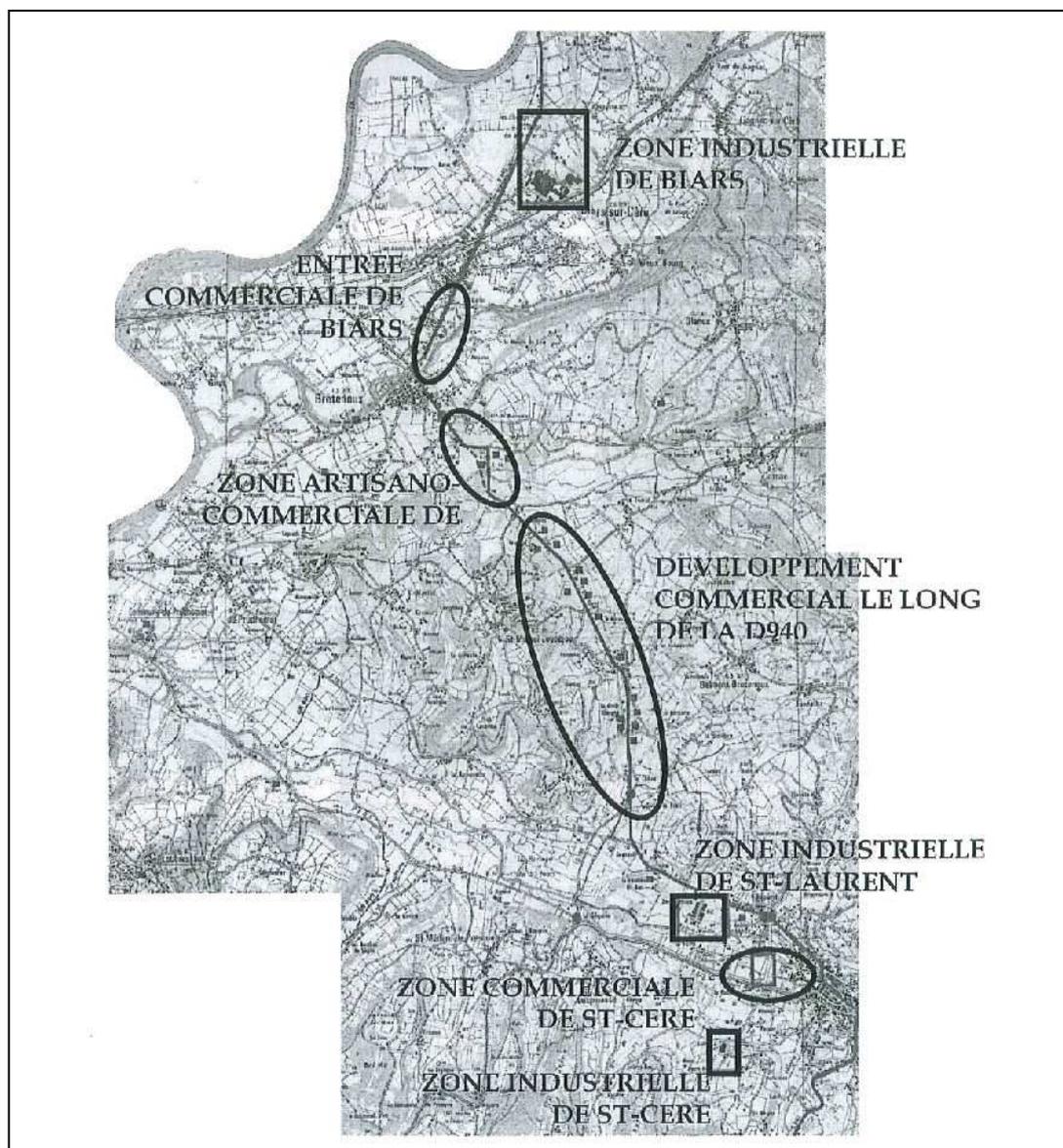
Les sondés estiment que le niveau d'accès aux services et commerces ($\approx 68\%$), est bon, leur qualité ($\approx 63\%$) est bonne et leur diversité et leur quantité ($57,5\%$) est également bonne.

A l'opposé les élus voient comme une faiblesse le choix restreint des produits et approvisionnements. Sur la question des commerces de proximité les avis sont partagés : la moitié des communes pense que le nombre de petits commerces est suffisant, l'autre moitié pense qu'ils sont trop peu nombreux ; apparaît donc comme une opportunité pour certain le développement des commerces ruraux.

Pour la population sondée, l'accès aux services et commerces représente un intérêt fondamental ($51,7\%$).

* Zone artisano-commerciale / zone artisano-industrielle

Les zones artisanales se situent principalement à Bretenoux, Puybrun, Laval de Cère.
Mais ces zones sont souvent couplées avec une activité commerçante ou industrielle.



Source : RD940 – Saint-Céré – Biars - OPERA/SYCOMORE septembre 2000

A Puybrun la zone artisano-commerciale est de vocation locale. Elle est la juxtaposition des démarches individuelles et, est peu développée. C'est plus une zone d'activités qui "respire" : espace, herbe, voirie large,...

Cette zone est à requalifier lors de la mise en place de la déviation autour de Puybrun.

A Laval de Cère la zone industrielle et artisanale est saturée sans possibilité de nouveau développement. L'accessibilité y est difficile car le site est localisé en fond de vallée sur des friches industrielles reconquises.

A la sortie de Bretenoux en direction de Saint-Céré, des activités s'égrènent le long de la voie et annoncent la zone de la Croix Blanche.

La commune de Saint-Michel-Loubéjou possède une zone commerçante le long de la RD 940. La zone de la Croix Blanche est très étalée et elle est vue par les professionnels comme une opportunité pour avoir leur activité en vitrine. Le site est aussi stratégique : à équidistance de Saint-Céré et de Biars-Bretenoux.

Cependant, se pose sur le secteur un vrai problème de structuration, de circulation et de sécurité. Un réaménagement de la zone serait favorable.

Ces zones d'activités (industrielles et artisanales) sont les points forts de l'économie du territoire.

* Une spécificité industrielle au cœur d'un territoire agricole

Un rural très industrialisé : le secteur de Biars/Gagnac reste très industrialisé. Il accueille l'un des deux premiers pôles industriels du Lot (avec Figeac). La main d'œuvre est issue de la zone rurale toute proche.

Un bassin d'emploi

« Depuis de longues années l'activité industrielle représente la principale spécificité économique du canton de Bretenoux, ce qui contraste avec le département, qui lui, est généralement orienté vers l'activité agricole »²².

Créée en 1966, la zone de Biars connaît aujourd'hui un développement quasi continu en direction du Nord. Elle atteint maintenant les limites de la commune de Gagnac qui verra peut-être de futures extensions sur son territoire.

« La Communauté de Communes Cère et Dordogne est le troisième bassin économique lotois, un bassin très attractif pour les cantons ruraux voisins.

En 1994, se crée une zone industrielle communautaire à Biars-sur-Cère qui va concentrer à elle seule 40 hectares de terrain (dont 12 hectares communautaires), près de 1000 emplois, répartis parmi 60 entreprises »²³... soit près d'un tiers des emplois présents sur le territoire.

« Le bassin Biars/Bretenoux anime le Nord-Ouest du département avec des activités industrielles reposant sur deux secteurs principaux que sont le pôle confiturier à Biars et la filière mécanique, machines et équipements industriels répartie sur l'ensemble du bassin »²⁴.

*La vocation*²⁵

La dynamique économique du territoire dépend aujourd'hui en grande partie des entreprises regroupées sur la zone industrielle de Biars/Gagnac. Cette dernière représente près de 50 ha. L'activité majeure tourne autour de l'agro-alimentaire avec les confituriers Materne et Andros. On trouve aussi 2 entreprises de mécanique : Technique et Formage, et CFM46.

²² Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007

²³ Rapport de Stage DESS p. 50 - Sébastien Delpy - Année 2001-2002

²⁴ Rapport de Stage DESS p. 50 - Sébastien Delpy - Année 2001-2002

²⁵ Source principale : Journal de la Communauté de Communes – Août 2007 p.4

La zone compte aussi : les sociétés SOB (fabriquant de peinture), Manucère et Arobois (filière bois). Non loin il existe un atelier de fabrication de traverses de chemin de fer et 2 sociétés de charpente métallique/métallerie (Mambert et Richard). A ceci ce sont ajoutés d'autres activités : les transports routiers Dumont et Chaylac, la conserverie et plats cuisinés : Le Traiteur du Val de Cère, des activités artisanales.

L'ensemble de ces activités regroupent à elles seules près de 1 200 emplois ainsi que 80 % du produit financier total de la taxe professionnelle du canton.

Le chemin de fer a permis le développement de la production et de la transformation fruitière. En a résulté le développement de la zone d'activités de Biars. Fondée sur l'exploitation fruitière de la noix et de la châtaigne puis de la fraise et de la prune, la zone de Biars abrite aujourd'hui la plus grande industrie de compote et de confiture de France.

Atouts/faiblesses²⁶

Le point fort de cette zone est qu'elle regroupe un certain nombre d'entreprises qui travaillent aussi entre elles. Elle n'est pas non plus déconnectée de la vie locale car proche du bourg de Biars et de ses commerces.

Ses points faibles viennent plus de la distance importante aux axes autoroutiers, du flux des poids lourds qu'elle génère et du manque de foncier dont elle a besoin pour s'étendre.

« Cette commune [Biars] est aujourd'hui la capitale de la confiture, et est à l'origine de la production de 60 % du volume présent sur le marché français. Près d'un quart des emplois du canton est pourvu par cette activité et le passage des nouveaux arrivants est quasiment inévitable. L'activité industrielle est l'appui principal du développement économique du canton.

L'inconvénient majeur de la zone industrielle était son enclavement. La route pour rejoindre l'autoroute A20 est petite, traverse beaucoup de bourgs, il faut compter plus d'une demi heure pour l'atteindre. Cette faiblesse n'est pas irrémédiable, bien au contraire, puisque le désenclavement du territoire est en cours. Il s'agit du contournement de centres bourgs : Puybrun, Bétaille, Vayrac...Le département a acquis le foncier et le diagnostic archéologique a débuté. Si les fouilles ne révèlent rien, les appels d'offres pour la construction pourront être lancés ».²⁷

Les projets

Il est nécessaire de mettre l'accent sur le maintien voire sur le développement de ces activités. Déjà récemment une voie au Nord de la zone a été réalisée afin de permettre de viabiliser quelques hectares supplémentaires et de permettre l'amorce d'extensions futures vers Gagnac pour dégager environ 10 ha.

Des projets d'extension de la zone de Biars/Gagnac sont à l'étude. Cette extension justifie le choix de la Communauté de Communes de faire passer le site en Catégorie 1.

Dans les hypothèses de développement, trois sites en continuité de l'existant sont pressentis (d'une capacité de 40 à 55 ha).

« La requalification de la zone industrielle de Biars sur Cère.

²⁶ Etude juillet 2007 – OPERA, SEM du Lot

²⁷ Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007

Afin de pouvoir développer sa zone industrielle, la Communauté de Communes a lancé une étude pour la faire classer en zone d'intérêt départemental de catégorie 1. Dans cette même démarche, l'aménagement de la voie nord réalisé par la Communauté de Communes permet aujourd'hui le désenclavement et la viabilisation de 3 ha supplémentaires. Cela amorce également les extensions futures au Nord de la zone industrielle, côté Gagnac sur Cère, sur une superficie de 10 ha.

Ainsi, grâce au classement de la zone en intérêt départemental de niveau 1, l'extension, mais aussi la modernisation de cette zone d'activités pourra se faire dans un esprit de développement durable, tout en conciliant les impératifs nécessaires à la mise en valeur de l'activité touristique et à la protection des espaces naturels »²⁸.

Les Enjeux

Au-delà d'être un pôle d'activités fort pourvoyeur d'emplois, le bassin Biars-Bretenoux et son activité confiturière participe à l'identité culturelle du territoire.

Relativement monospécifique, l'enjeu est de maintenir cette activité qui crée une forte dépendance du territoire local.

La vocation des secteurs d'activités est lisible dans le paysage. Mais la mise en place des aménagements pour mieux les identifier et structurer est nécessaire.

Il faut améliorer et requalifier les zones tant en terme de voirie (par exemple mettre en adéquation la voirie avec le flux lié aux passages de poids lourds) que de paysage. Il faut sensibiliser les entreprises.

Vision partagée :

Le niveau de l'économie est vu comme bon dans tous les domaines : zones d'activités industrielles et artisanales (≈60%), pépinières d'entreprises (≈45%), proximité des zones d'influences (≈40%), agriculture (≈45%).

Les domaines de pépinière d'entreprises (43,7%) et de zones d'activités industrielles et artisanales (≈63%) sont des priorités fondamentales pour la population.

Pour les élus les zones industrielles et d'activités sont une opportunité à développer.

²⁸ Rapport de licence professionnelle – Vidoni - p.25 – juillet 2007

* Le tourisme

Une activité importante

Le tourisme est une activité importante sur le territoire de Cère et Dordogne et ses habitants en sont bien conscients.

Cette activité est à fortement rattacher aux pôles touristiques voisins. En effet, les communes de la communauté ne possèdent pas de site singulier pouvant générer à lui seul un flux attractif.

Le tourisme n'en reste pas moins un élément important de la politique de développement local.

Le patrimoine naturel et le patrimoine bâti font la force et l'originalité du territoire. Ils sont une richesse touristique. Les richesses du territoire se déclinent à travers les entités que sont le Ségala, le Causse et les vallées : Dordogne, Cère, Bave et Mamoul.

Mais c'est bien souvent plus le patrimoine bâti qui est aujourd'hui l'élément touristique le plus mis en avant notamment avec le château de Castelnau et le Label Pays d'Art et d'Histoire.

L'activité touristique de Cère et Dordogne est donc principalement faite de la proximité immédiate de villages comme Carennac, Loubressac, Autoire mais aussi Rocamadour et Collonges la Rouge.

Le patrimoine agricole et culinaire rentre pour partie dans l'activité touristique et inversement. L'agritourisme est une composante importante du tourisme mais elle n'est peut-être pas suffisamment développée sur la Communauté de Communes. Le patrimoine industriel est un point qui pourrait être développé avec la vocation de certaines entreprises locales.

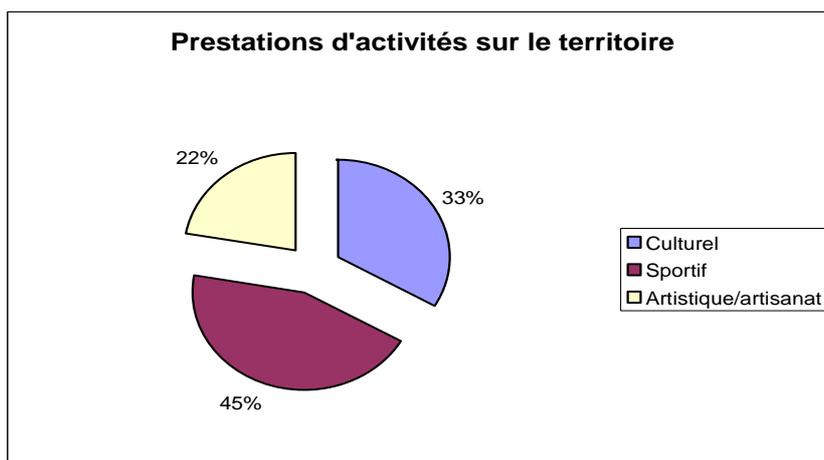
Le lien entre les activités touristiques et l'agriculture est à noter. Le tourisme est indirectement tourné vers l'agriculture par la vente de produits agricoles (spécialités culinaire, vins,...) et par la présence de gîtes dont les revenus entrent dans les revenus des exploitations agricoles.

Le tourisme fait aussi évoluer le prix du foncier.

Les prestations d'activités et d'animations sur le territoire en font aussi sa fréquentation.

L'offre est relative au patrimoine bâti, au patrimoine naturel, à l'artisanat et à l'art et finalement peu liée au patrimoine agricole et gastronomique.

L'activité phare est l'activité de pleine nature. Elle se décline principalement à travers : la randonnée pédestre, le cyclisme, la randonnée aquatique (canoë) et la pêche.



Source : *Rapport Mariel Lacombe – Office de tourisme Bretenoux – Novembre 2007*

La baignade fait partie des activités très pratiquées sur le territoire. L'offre est très attractive car le territoire possède de nombreux points « sauvages » de baignade.

« Par sa situation géographique, la Communauté de Communes est à proximité de grands sites touristiques tels que le gouffre de Padirac (15 min), Rocamadour (25 min) et d'unité urbaine telle que Cahors (préfecture du Lot), Brive ou Aurillac situées à 1h de route.

Si la communauté profite de l'attrait des touristes pour la région, ce secteur d'activité non négligeable n'est pas un pilier du développement économique. En effet, le territoire ne possède pas de curiosité hautement singulière au point de générer elle-même un flux de visiteurs particulièrement important. Toutefois, le cadre naturel notamment le potentiel de la rivière a amené la Communauté de Communes à réfléchir sur le développement touristique du territoire. Les sports et loisirs liés à l'eau (baignade, canoë-kayak, pêche...) sont les activités phares de séjour du territoire.

Parallèlement la Communauté de Communes s'est orientée vers le développement des chemins de randonnées, avec la mise en place d'un sentier cantonal qui permet une découverte approfondies des 16 communes membres, ainsi que des principales curiosités du canton. »²⁹.

La Communauté de Communes qui a la compétence tourisme depuis 1999 gère le développement touristique de son territoire. Depuis quelques années il a mis l'accent sur la mise en place de chemins de randonnées qui permettent de parcourir et découvrir le territoire cantonal. Près d'une dizaine de parcours ont été mis en place.

L'association culture et patrimoine CEP de Gagnac-Sur-Cère a aussi organisé 6 boucles de randonnées sur la commune.

Par contre, le territoire manque cruellement d'espaces dédiés au cyclisme (VTT notamment).

Le territoire est aussi traversé par le GR 480-662 qui circule dans sa partie Est. Ce GR situé entre Lot et Célé exploite les crêtes et la variété des reliefs.

« Que cela soit pour la randonnée pédestre ou équestre, le País de Bretenoux n'est pas sur une voie principale de circulation. Même si une partie du territoire est traversée par une voie importante (le GR 652), cela ne constitue pas un itinéraire très fréquenté. Les chemins et

²⁹ Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007

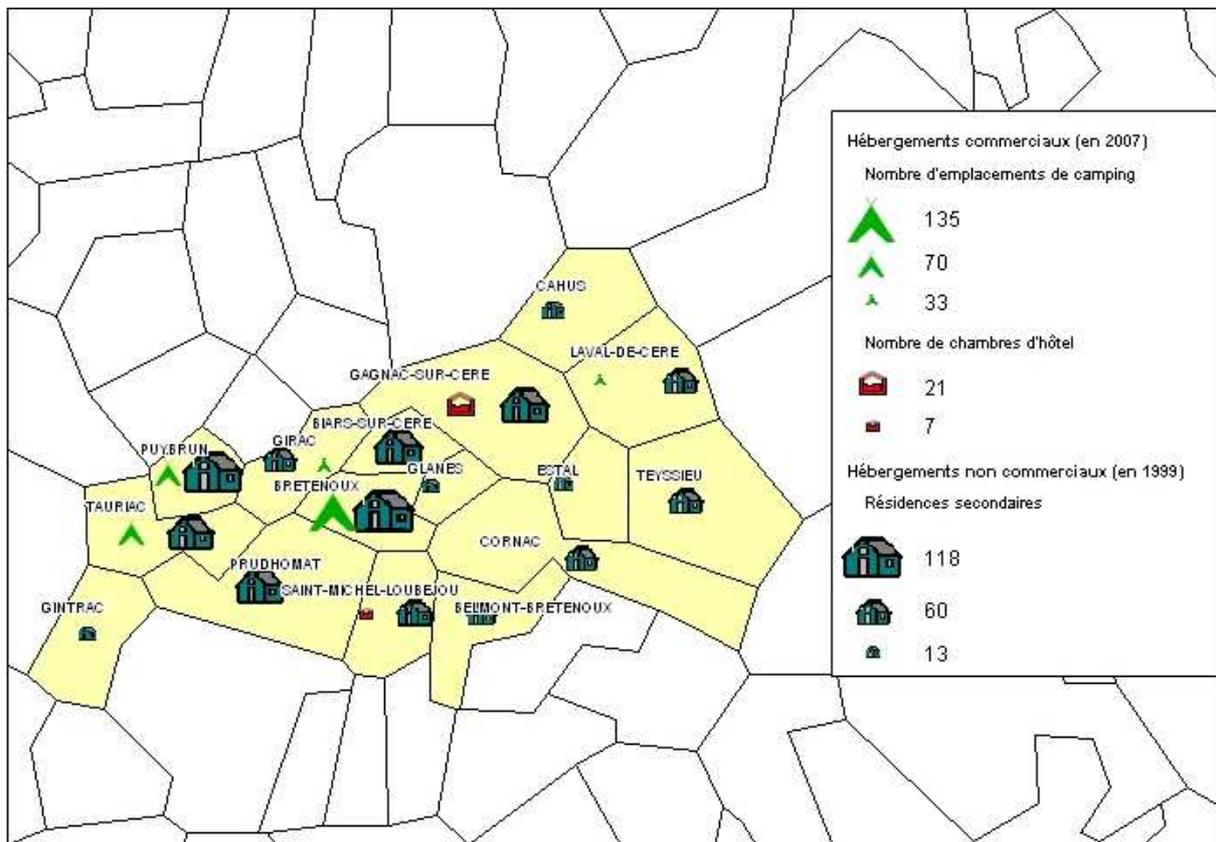
sentiers du territoire ne peuvent pas être envisagés comme le GR 65 (la via Podensis) plus au Sud qui est une véritable voie de communication »³⁰.

Aujourd'hui, le tourisme de la Communauté de Communes semble souffrir d'un manque d'équipements structurants liés aux points forts du territoire (l'industrie, l'agro-alimentaire)³¹. De plus, certaines communes de la communauté sont peu touristiques. Le patrimoine à intérêt local ne donne pas lieu à une masse touristique importante. Le tourisme est plutôt sur ces communes un tourisme de passage. Pas de consommation sur place en dehors du paysage. Précisons que même si le tourisme est l'activité principale avec l'agriculture pour des communes côté vallée de la Dordogne, à l'échelle de la Communauté de Communes, l'activité industrielle offre en terme d'emploi une plus large part que le tourisme.

Hébergement et restauration touristiques

L'hébergement touristique en 2003 s'élève à 6 396 lits parmi lesquels les lits des résidences secondaires occupent une bonne part.

L'offre en hébergement touristique marchand (c'est-à-dire autre que les résidences secondaires) se répartie comme suit :



L'essentiel de l'hébergement se décline donc entre :

- les campings (59 % ; 46 % dans le Lot),
- les meublés (33 % ; 20 % dans le Lot).

Le parc hôtelier reste relativement marginal ainsi que les gîtes.

³⁰ Rapport Mariel Lacombe – Office de tourisme Bretenoux - Novembre 2007

³¹ Entretien avec Mariel Lacombe –Office de tourisme de Bretenoux – 14 novembre 2007

Il est constaté que l'offre touristique liée à l'agriculture reste aussi marginale malgré l'importance de l'activité agricole sur le territoire. Peu de fermes auberges, de tables d'hôtes, de fermes de séjour.

Nombres de lits marchands sur le Pays de Bretenoux	
Campings	1047
Hôtels	106
Meublés	575
chambres d'hôtes	34
Total	1762

Source : Rapport Mariel Lacombe –
Office de tourisme Bretenoux – Novembre 2007

En terme de restauration, le canton est équipé de 18 établissements ce qui tend à mettre à disposition 1 restaurant pour 462 habitants (contre 1 restaurant pour 280 habitants dans le département).

En terme qualitatif, la restauration est plutôt de type « traditionnelle ». Peu de restaurants gastronomiques ou de restaurants rapides.

Le domaine de la restauration est considéré comme faible pour 37 % des sondés par questionnaires

La fréquentation des hébergements sur le pays de la Vallée de la Dordogne lotoise en 2006 est la suivante :

Taux d'occupation de 48 %, 172 000 nuitées, 26 % des nuitées effectuées par des étrangers.

Le château de Castelnau avec environ 45 000 personnes par an est le troisième château le plus visité du département³².

Vision partagée :

La mise en valeur du patrimoine et des villages apparaît bonne pour la population sondée.

Pour les élus, le tourisme est important car il apparaît comme un pourvoyeur de richesses économiques, dans une région attractive dans ce domaine.

Cependant la signalétique n'est pas suffisante pour les professionnels du tourisme et il ressort un manque en terme de restauration.

Il faut également rester vigilant au respect de l'écologie et de l'environnement car la qualité du cadre de vie est un point important pour la population.

³² Source : Comité Départemental du Tourisme du Lot

➤ L'AGRICULTURE

"Le territoire concentre une forte diversité de pratiques culturelles et d'enjeux en matière agricole : des terres irriguées, essentiellement en plaine, des cultures à haute valeur ajoutée en relation avec le secteur agroalimentaire de proximité, des vignes et des vergers [...], des élevages intensifs et du pastoralisme de montagne[...]"³³.

L'agriculture Cère et Dordogne³⁴

L'activité agricole même si elle reste importante tend à diminuer inexorablement.

« Même si le nombre d'exploitations a fortement diminué, l'activité agricole reste très importante pour le territoire. Elle concerne 656 personnes et couvre 46,5 % de la superficie du territoire »³⁵.

« Traditionnellement, ce canton rural était dominé par l'agriculture. Aujourd'hui, ce secteur ne cesse de perdre de son importance. Entre 1988 et 2000 : 1/4 des exploitations agricoles ont disparu. L'activité agricole qui concernait 11 % de la population active en 1988, ne représentait plus qu'environ 8 % en 2000 ; elle est tout de même largement au dessus de la moyenne nationale (2,7 %).

Le recensement de la population comptabilisait 244 exploitants agricoles en 1999, soit une baisse de 41 % de leur nombre depuis 1990. Le recensement général agricole indique quant à lui 342 exploitants en 2000. La différence entre ces deux chiffres montre que de plus en plus d'exploitants agricoles ont une autre activité et que l'agriculture n'est pas toujours leur première source de revenus. L'agriculture n'est donc plus forcément le revenu principal, ainsi ces exploitants sont comptés comme employés ou commerçants au regard de l'INSEE, alors qu'ils restent chef d'exploitation pour le recensement général agricole. De plus certains retraités gardent une surface minimum pour continuer à exploiter leur terre en percevant tout de même leur retraite, comme dans le cas de la pluriactivité, ils sont comptabilisés dans un recensement comme retraités et dans l'autre comme chefs d'exploitation.

En définitive, la baisse de 41 % d'exploitants agricoles ne veut pas dire qu'il y a 100 agriculteurs sur les 344 de 1990 qui ont cessé leur activité, mais qu'il y a une partie des exploitants qui ont une autre source de revenus plus importante [...].

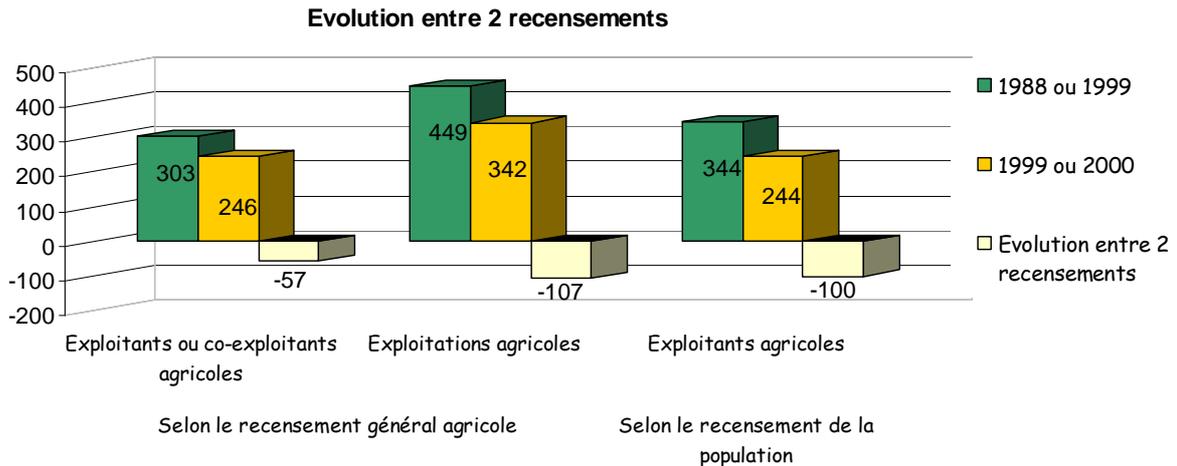
Ces données suivent la tendance nationale qui va dans le sens de la baisse du nombre d'agriculteurs et d'exploitations agricoles. La tendance nationale montre que les exploitations existantes s'agrandissent et se spécialisent. Or, bien que le canton de Bretenoux suive cette tendance, il le fait de façon moins accentuée.

En effet, il reste encore de nombreuses petites exploitations qui sont diversifiées grâce à des cultures à forte valeur ajoutée : tabac, asperge, noix, vignes... Cette culture est possible grâce à une terre très fertile dans la vallée de la Dordogne et de la Cère ».

³³ Porter A Connaissance p.2

³⁴ Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007

³⁵ Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007



Source : Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007

« L'agrandissement des exploitations entraîne une augmentation de la part des terres en fermage et non en pleine propriété des exploitants. Il en résulte une fragilité structurelle liée à l'incertitude qui pèse quant à la position future des bailleurs, dans un contexte de hausse générale du foncier »³⁶.

Le tourisme rural permet parfois le maintien d'activités agricoles. Cela tend à favoriser le phénomène de la pluriactivité chez les agriculteurs.

« En 2000, 146 700 exploitants agricoles exercent également une activité non agricole souvent d'inspiration touristique. Un sur trois est agriculteur à titre principal, l'activité extérieure étant secondaire. Deux sur trois sont exploitants à titre secondaire et exercent une profession principale non agricole. Cette distinction détermine deux modèles de pluriactivité que tout oppose :

- L'agriculteur à titre principal diversifie ses activités pour s'adapter à un environnement économique en pleine évolution.
- L'exploitant à titre secondaire est un salarié qui conserve à temps partiel une petite exploitation familiale, souvent destinée à l'élevage.

Au sein de l'activité agricole, la pluriactivité se développe comme stratégie de diversification. L'intérêt de la pluriactivité pour le développement des zones rurales est aujourd'hui clairement admis. En effet, la pluriactivité touristique agricole permet de préserver l'existence d'exploitations agricoles condamnées à disparaître si elles ne devaient conserver qu'une fonction de production agricole, alors qu'elles sont indispensables au développement économique des zones rurales fragiles, car elles permettent le maintien d'un réseau de services indispensables aux populations locales et elles jouent un rôle non négligeable dans l'implantation d'autres activités qui dépendent en partie de la présence d'agriculteurs. De ce fait, la pluriactivité agricole favorise le maintien d'un tissu social local et sa contribution en terme d'emploi est clairement établie. Elle apparaît ainsi comme un moyen de maintenir une activité économique sur certaines parties du territoire et d'écarter les risques de dévitalisation, qui sont parfois très handicapants pour l'activité touristique »³⁷.

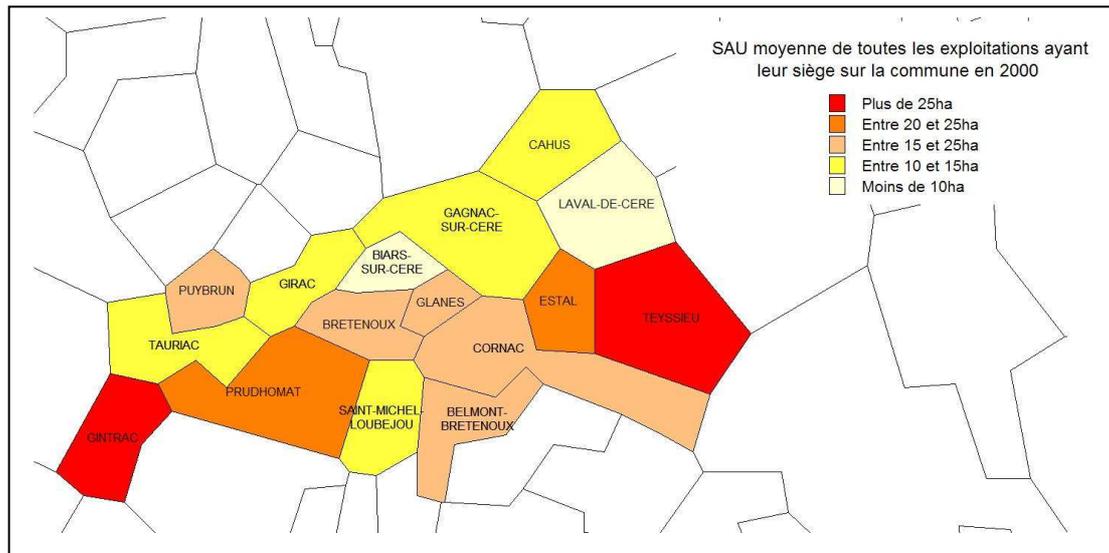
³⁶ Porter A Connaissance p.2

³⁷ Rapport Mariel Lacombe – Office de tourisme Bretenoux - Novembre 2007

Une agriculture emprunte de diversité

« De forts contrastes sont présents à l'intérieur même du territoire. C'est l'est de la zone qui subie le plus cette chute de l'activité primaire. Les gorges de la Cère et une partie du Ségala sont ainsi redevenues pratiquement sauvage. L'essentiel de l'activité agricole et industrielle se situe donc dans la vallée ». ³⁸

La Surface Agricole Utilisée dans la Canton n'a quasiment pas évolué depuis 1988. En effet, la SAU est passée de 5 794 ha en 1988 à 5 754 ha en 2000 (-0,7 %). Mais ceci cache de grandes disparités entre les communes.

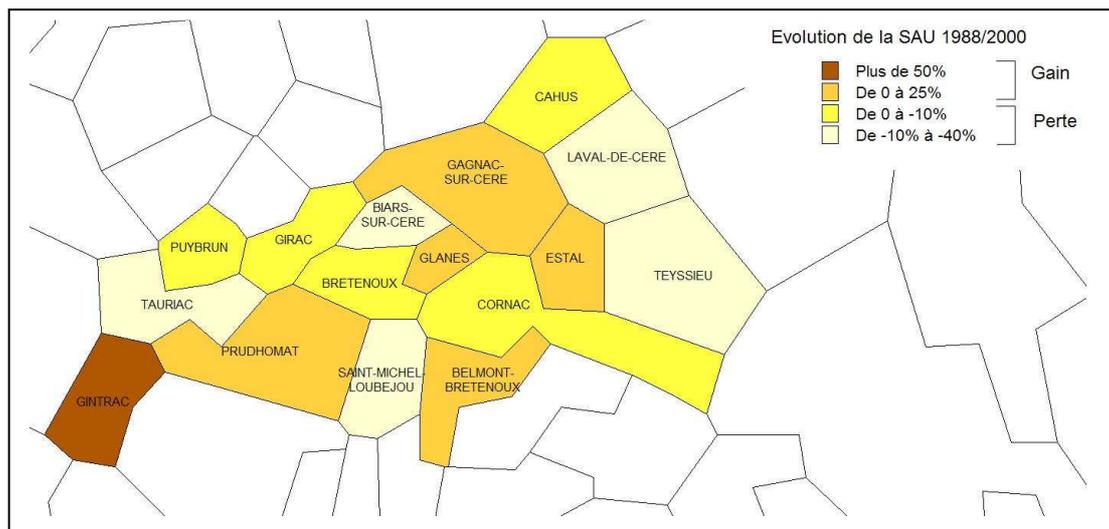


Certaines connaissent une perte de SAU pouvant aller jusqu'à près de 40 % : Laval de Cère, Biars et Saint-Michel-Loubéjou perdent une part importante de SAU alors que les communes de Gintrac, Prudhomat, Glanes voient leur SAU augmenter.

La déprise de certaines communes est compensée en terme de volume par d'autres. Mais en terme d'aménagement du territoire cette différence s'exprime par le risque de friches et de fermeture d'espaces naturels.

Le nombre d'exploitations diminue mais dans le même temps elles se modernisent et deviennent de plus en plus grandes. La SAU totale des exploitations (professionnelles et non professionnelles) a augmenté de 3-4 ha entre 1988 et 2000. Parmi elles les exploitations professionnelles, ont vu leur SAU augmenter de 10 ha à 20 ha.

³⁸ Rapport Mariel Lacombe – Office de tourisme Bretenoux - Novembre 2007



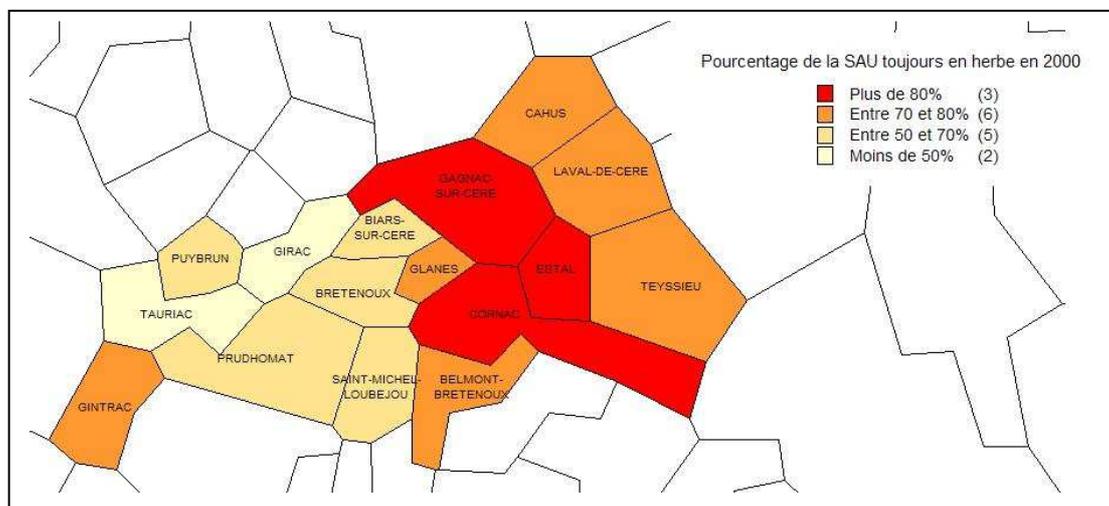
La production agricole bovine est essentiellement consacrée à de la viande de boucherie. On ne trouve que très peu de vache laitière.

Le territoire agricole est marqué à l’est par les surfaces toujours en herbe. « L’élevage bovin est le fer de lance du Ségla »³⁹. Salers et limousines sont élevées pour leur lait ou leur viande.

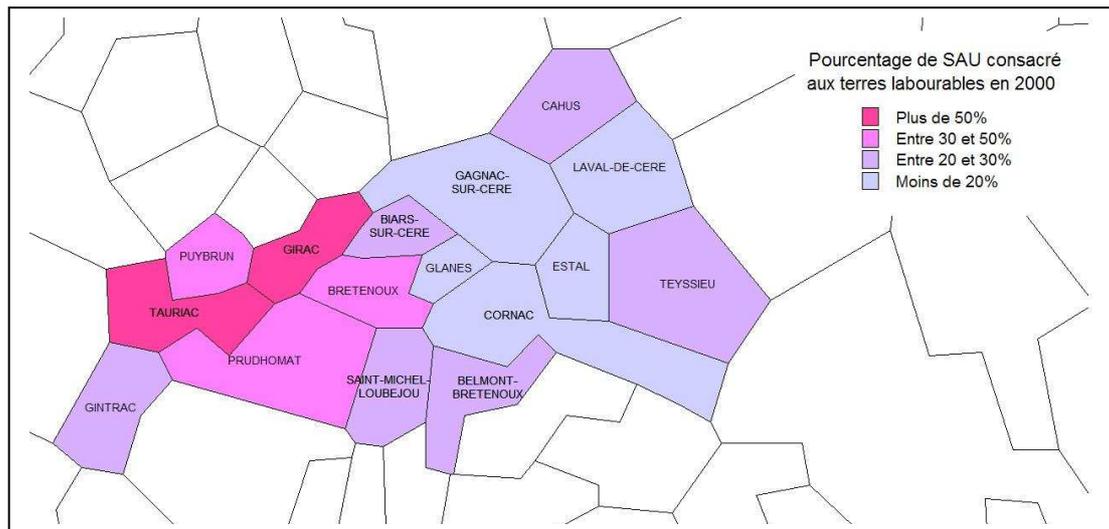
Les communes les plus au Sud (Prudhomat et Gintrac) connaissent un cheptel d’ovins qui annoncent les Causses tout près et leurs productions fromagères.

A l’Ouest le territoire est plus marqué par la présence des terres labourables propices à la céréaliculture.

On trouve ici et là quelques rangs de vignes ou champs de tabac qui trament le paysage. Mais la viticulture comme la culture du tabac restent des activités réduites en terme de volume.



³⁹ Un territoire aux confins du Lot... le Ségala lotois – DDEA – Juin 2007



Le canton est couvert par 3 zones d'Appellations d'Origine Contrôlée (AOC). Deux concernent l'ensemble des communes : AOC Bleu d'Auvergne et l'AOC Noix du Périgord. L'AOC Rocamadour compte les communes les plus au Sud : Gintrac, Prudhomat et Saint-Michel-Loubéjou.

Le canton compte aussi une activité viticole labellisée. Le vin de Glanes est produit sous le label « Vin de Pays ».

Le territoire agricole du Canton est très fortement emprunt par les différentes entités géographiques qu'il comprend.

Dans les régions agricoles sont recensées⁴⁰ :

- dans le Limargue les communes de : Prudhomat et de Saint Michel Loubéjou
- dans le Ségala les communes de : Belmont-Bretenoux, Cahus, Cornac, Estal, Gagnac sur Cère, Glanes, Laval de Cère, Teyssieu. (Dans le Ségala, le parcellaire des exploitations est relativement dispersé. Certaines exploitations seraient tentées par des remembrements même si l'enjeu est parfois la disparition des haies et de certaines essences cultivées (châtaignier).
- dans la vallée de la Dordogne les communes de : Biars sur Cère, Bretenoux, Gintrac, Girac, Puybrun, Tauriac.

Chaque région marque fortement le paysage et donne une diversité structurelle en quelques kilomètres.

Scénarios pour l'agriculture

Deux scénarios liés à l'agriculture : soit les zones accidentées seront abandonnées et deviendront des friches, soit s'il y a concurrence avec les pressions urbaines (augmentation du prix de foncier vers les villes) l'agricole rentrera en concurrence avec l'urbain.

Les agriculteurs sont les premiers à vouloir conserver leurs terrains agricoles, mais tant qu'ils sont en activité... Bien souvent ensuite ils sont les premiers à vouloir vendre.

Le paradoxe : les meilleurs terrains constructibles sont également les meilleurs terres pour l'agriculture (vallées, coteaux facilement mécanisables). Le rôle des documents d'urbanisme doit être renforcé dans le maintien des exploitations. Ils permettent de définir la place de chaque activité sur le territoire.

⁴⁰ RGA 2000

Mais se pose toujours la question du renouvellement des chefs d'exploitation. « Il est prévu (étude Capel 2006) que 60 % des actuels chefs d'exploitation auront déjà atteint l'âge de leur retraite dans cinq ans »⁴¹.

Les installations d'agriculteur

Les cantons de Saint-Céré et de Bretenoux ont développé un outil destiné à codifier l'installation des agriculteurs avec une « Charte locale à l'installation ».

L'avenir des exploitations existantes, est dans la moitié des cas, incertaine voire non assurée. Parmi les 110 exploitants rencontrés dans le cadre de l'étude pour la Charte sur les 2 cantons, la plupart expriment la difficile succession de leurs activités.

Type de succession	Nombre d'exploitants
Assurée	40
Incertaine	23
Inconnue	15
Pas de repreneur	32
Total	110

« Les jeunes agriculteurs des cantons de Saint-Céré et de Bretenoux ont souhaité réagir aux difficultés que rencontrent les exploitants âgés à céder leur exploitation et les jeunes agriculteurs à s'installer à leur suite. Pour mobiliser tous les acteurs ruraux autour d'objectifs précis et concrets, ils ont choisi d'exploiter l'outil le plus adapté au contexte : mettre en place une charte locale à l'installation sur leur canton [...]. L'enjeu de ce projet est de permettre aux nouveaux agriculteurs d'assurer demain la bonne santé du patrimoine rural en reprenant les exploitations agricoles de leurs aînés ».

Zoom sur les régions agricoles

Entité agricole	Nombre de communes concernées	Nombre d'exploitations agricoles	SAU	Utilisation du sol et production	Cheptel
Limargue	2	70	1238 ha	929ha espèces fourragères 388ha terres labourables 92ha cultures permanentes	Essentiellement des volailles (+ bovins, ovins, porcins,...)
Ségala	8	167	3087 ha	2747 ha espèces fourragères 448ha terres labourables 163ha cultures permanentes	Essentiellement des bovins
Vallée de la Dordogne	6	94	1429 ha	927ha espèces fourragères 566ha terres labourables 77ha cultures permanentes	Très peu de cheptel

⁴¹ Porter A Connaissance p.2

Vision partagée :

*Pour la population le niveau de l'agriculture sur le territoire est bon.
L'agriculture est un atout important pour les élus car il contribue à l'entretien des sites et des paysages, mais l'agriculture apparaît comme menacée par la déprise agricole qui risque d'entraîner sa disparition.*

II.4. EQUIPEMENTS ET UTILISATION DE L'ESPACE

Le territoire couvert par la Communauté de Communes connaît une croissance démographique qui induit des évolutions tant en terme de structure que d'usages.

Certaines communes très rurales il y a encore quelques dizaines d'années, connaissent des changements profonds avec le passage d'une économie exclusivement rurale à une économie diversifiée voire urbaine entraînant des niveaux d'attente de la part de la population en matière d'équipements notamment qui marquent cette évolution.

➤ LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE ET DE PROXIMITE

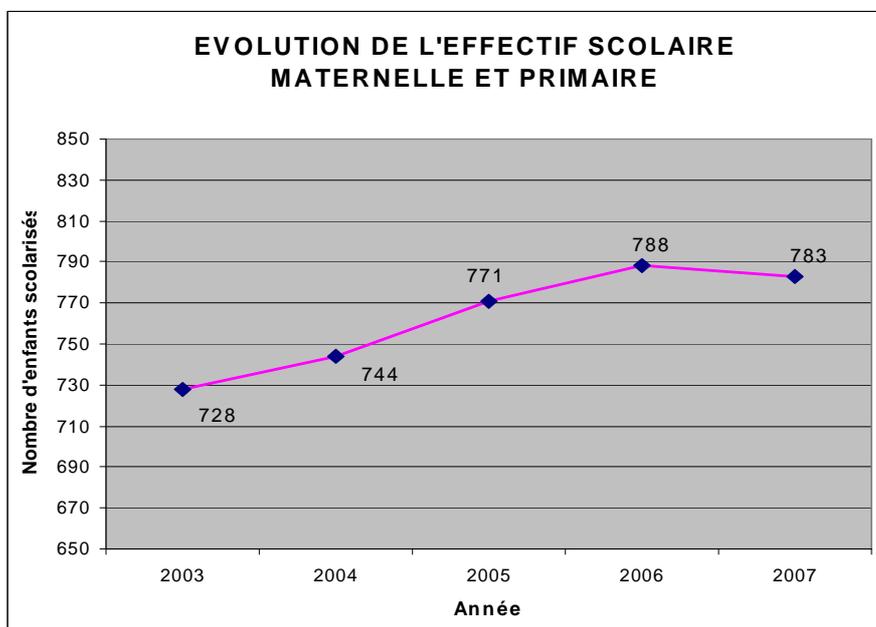
Enseignement

Un constat général issu des études auprès de la population : les habitants des communes sont relativement attachés à leur école.

* Ecole maternelle et primaire

La Communauté de Communes compte neuf écoles : Cahus, Laval de Cère, Biars, Girac, Bretenoux, Prudhomat, Tauriac, Puybrun, Saint-Michel-Loubejou. Certaines sont en Regroupement Pédagogique Intercommunale (RPI) et certaines proposent une garderie périscolaire.

Les effectifs des écoles depuis 2003 ont plutôt tendance à être stables ou à augmenter⁴² : seuls le nombre d'enfants scolarisés en maternelle à Bretenoux diminue et le nombre d'enfants scolarisés en primaire à Saint- Michel.

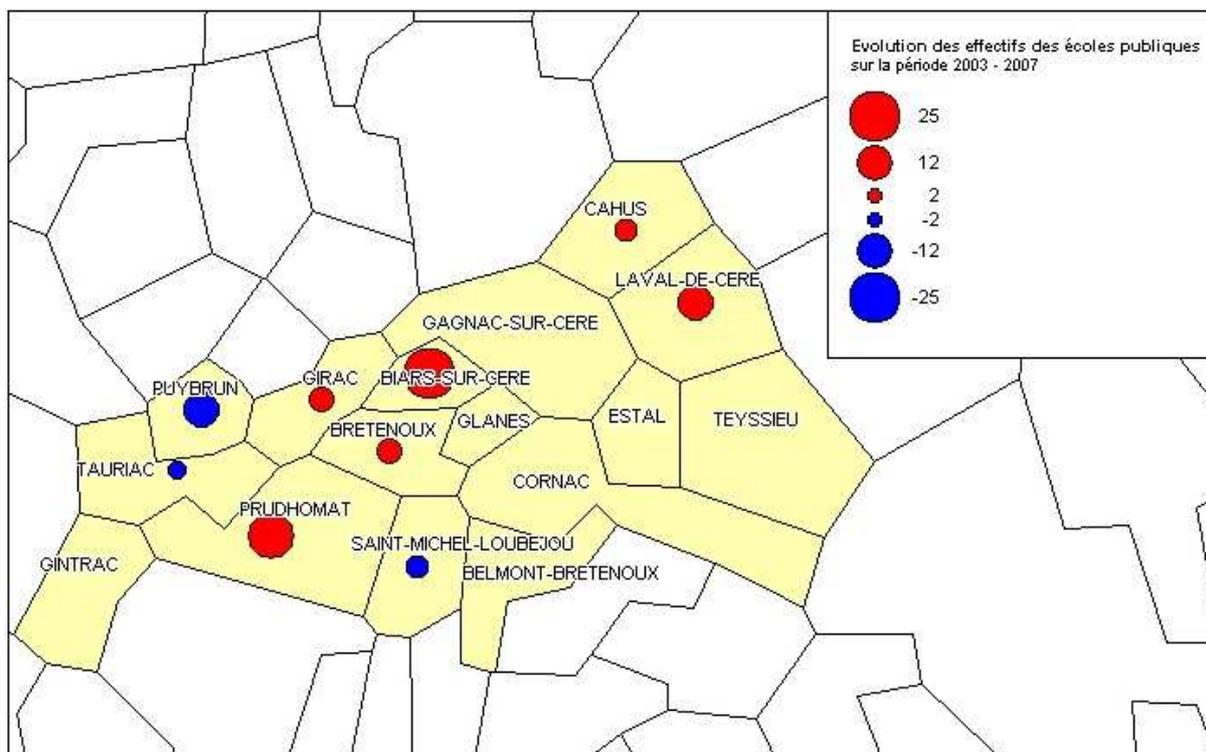


Evolution sur
l'ensemble des écoles
de la communauté de
commune

Source : Inspection
d'académie –
Novembre 2007

Les élèves viennent pour la plupart des communes du Canton mais quelques élèves de Corrèze sont inscrits dans les écoles de la Communauté de Communes.

⁴² Inspection d'académie – Novembre 2007



* Secondaire

Bretenoux accueille un collège avec, en 2007, 333 élèves inscrits soit 25 élèves de plus que l'année précédente.

La répartition en classes se fait comme suit : 4 classes de 6^{ème}, 3 classes pour chacun des niveaux 5^{èmes}, 4^{ème}, 3^{ème}.

L'effectif du collège a, ces dernières années, tendance à augmenter.

Année scolaire	Effectifs
2007-2008	333
2006-2007	308
2005-2006	284
2004-2005	293
2003-2004	280

Source : Inspection d'académie novembre 2007

L'aire d'influence du collège reste pour l'essentiel les communes de la Communauté de Communes Cère et Dordogne.

* Lycée

Il n'y a pas de lycée sur le territoire.

64 % des élèves en classe de 3^{ème} en 2006-2007 rentrant au lycée pour l'année scolaire 2007-2008 se sont inscrits en seconde générale ou technologique à Saint-Céré ou Figeac.

« A partir du lycée, voire du collège, les jeunes sont obligés de se déplacer en dehors de leur unité urbaine, de leur département et même de leur région pour faire leurs études »⁴³.

⁴³ Rapport de Stage DESS p. 20 - Sébastien Delpy - Année 2001-2002

* Formation supérieure et formation des adultes

Pour les formations supérieures les élèves se dirigent vers les villes de Souillac, Figeac, Cahors, Lacapelle-Marival pour les BTS ou IUT.

Les universités sont situées à Toulouse, Limoges ou Bordeaux.

Le GRETA dispense des formations pour adultes.

La Mission Locale tient des permanences sur les communes de Bretenoux et Biars et a pour objet d'accueillir et de conseiller les jeunes en difficulté face à leur insertion professionnelle.

Il semble aujourd'hui qu'un point important émerge en terme de formation : la nécessaire mise en adéquation de la formation avec les besoins locaux.

Vision partagée :

Les offres en équipements petite enfance, péri et extra scolaire, maternelle et primaire, collège et lycée apparaissent toutes de bon niveau avec, au minimum, plus de 40% de satisfaction. Mais ils restent tous, une des priorités fondamentales.

Par contre l'enseignement supérieur, l'adéquation de l'enseignement professionnel à l'économie locale apparaissent comme de niveau faible pour respectivement environ 41% et 45% des sondés et sont considérés comme une priorité fondamentale (≈52% et 46%) pour la population.

Les élus voient également comme une menace, l'éloignement des grandes écoles, la fuite des élèves à l'extérieur des communes et l'équité non respecté entre ville et rural.

Sport, loisirs, culture

* Les espaces d'animation : jeux, tourisme et loisirs

Le choix est d'éviter le saupoudrage des équipements.

Les équipements sont plutôt regroupés et ceci dans un souci de gestion du territoire et d'accessibilité. Mais il faudrait faciliter l'accès aux équipements collectifs pour les habitants et les scolaires des communes les plus éloignées.

En terme d'animation, un effort est en cours pour décentraliser les manifestations dans les petites communes (et cela oblige la population à s'y impliquer). Mais il est nécessaire encore de mieux faire circuler l'information sur les animations.

Le territoire du canton de Bretenoux dispose de nombreux espaces pouvant être investis dans le cadre d'animations diverses⁴⁴.

-Sites localisés sur le Canton de Bretenoux-

SITES	LOCALISATION
TOURISTIQUES	
Château de Castelnau	Prudhomat
Bastide de Bretenoux	Bretenoux
Bastide de Puybrun	Puybrun
Tours de Teyssieu	Teyssieu
Ruines de Taillefer	Gintrac
Eglise de Tauriac	Tauriac
Chapelle de Félines	Prudhomat
Collégiale	Prudhomat
Ateliers d'arts par le feu	Bretenoux
Atelier d'art	Cornac
Galerie d'art	Puybrun
EPACES VERTS ET ESPACES DE JEUX	
Plan d'eau	Tauriac
Plan d'eau	Laval de Cère
Piscine	Bretenoux
Piscine	Cahus
Parc de la Bourgnatelle	Bretenoux
Aire de jeux	Puybrun
Aire de jeux	Cahus
Aire de jeux	Laval de Cère

*** Vie associative**

La vie associative du territoire est relativement riche. Une cinquantaine d'associations organisent la vie culturelle, sportive et socio-éducative du canton.

*** Centre de loisirs**

Les Centres de loisirs sans hébergement (CLSH) organisent des animations les mercredis et les vacances scolaires. Il existe 3 centres de loisirs sur la Communauté de communes. Ils sont situés à Biars-Bretenoux, Prudhomat et Saint-Michel Loubejou.

Un jardin d'enfant est recensé. Il est situé à Prudhomat.

Le centre de loisirs de Biars a reçu son agrément en 2007. Il est situé au centre Doisneau.

Sa mission tourne autour du thème : la famille et la parentalité.

Le centre social accueille des associations (patchwork, peinture, gym, choral, dessin,...) mais ses activités se situent autour :

- du centre de loisirs qui accueille les 4-11 ans et les 12-18 ans,
- de l'accompagnement scolaire (bénévoles),
- de manifestations thématiques (l'alimentation, le réchauffement climatique,...).

Il propose des projets et actions pour des publics différents.

Lorsqu'il met en place des actions ou des thématiques d'actions le centre social communique par l'intermédiaire des associations, des assistantes maternelles, des mairies et des écoles.

Le centre social est axé sur la petite enfance. Il n'a pas de compétences en matière de personnes âgées.

⁴⁴ Rapport de Stage DESS p. 17 - Sébastien Delpy - Année 2001-2002 -

Mais il possède un volet social s'adressant directement aux adultes. Il aide à répondre aux besoins des chercheurs d'emploi et de logements notamment.

* Equipements culturels et sportifs

*Bibliothèques*⁴⁵

Le territoire est assez bien couvert par l'offre de lecture. En plus de la bibliothèque intercommunale située au centre culturel Doisneau, il existe des bibliothèques associatives et la bibliothèque départementale de prêts du Lot.

Plus en détails, on trouve :

- La bibliothèque intercommunale à Biars sur Cère ouverte tous les jours sauf le lundi. Plus de 10 000 livres sont référencés dans cette bibliothèque.
- La bibliothèque associative de Puybrun ouverte de 3 à 4 jours par semaine.
- La bibliothèque de prêt du réseau départemental à Cahus et à Laval de Cère ouverte le mercredi et vendredi en fin d'après midi.

Au total ce sont 4 communes qui proposent un service de bibliothèque. Le centre principal n'en reste pas moins la bibliothèque de Biars puisqu'elle est ouverte à tous les habitants de la Communauté de Communes.

Equipements sportifs

Les équipements majeurs sont concentrés à Biars-sur-Cère et Bretenoux, là où la majorité de la population de la Communauté de communes se concentre. Mais seulement 2 communes ne possèdent pas d'équipements : Estal et Gintrac, en effet même les petites communes ont au moins un équipement sportif.

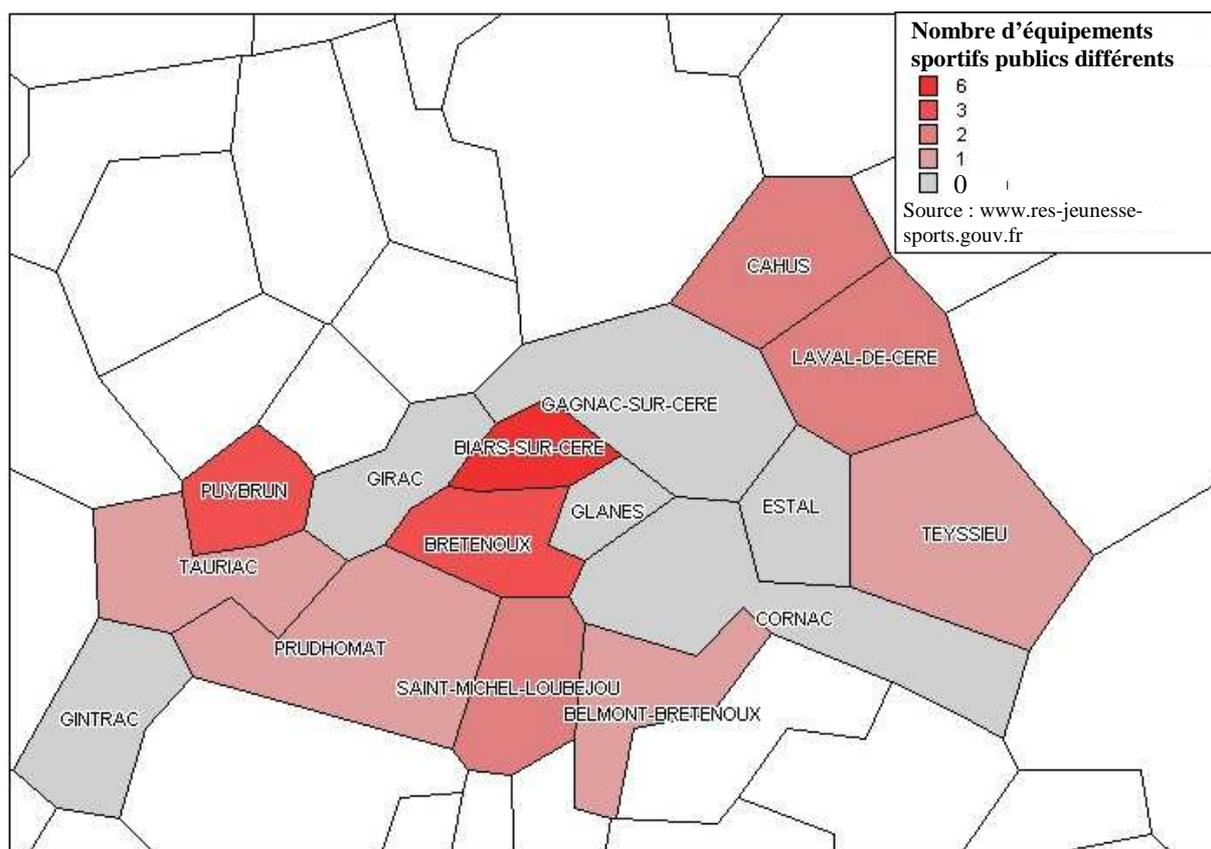
La Communauté de Communes possède deux équipements sportifs importants :

- le Gymnase intercommunal situé à Biars-sur-Cère qui est composé d'une salle omnisport, d'une salle de danse et d'un dojo.
- la piscine qui n'est ouverte que pendant la période estivale et qui est composée de deux bassins extérieurs, un bassin enfant et un bassin sport de 25 mètres.

Le panel des activités sportives proposées par les associations est important, plus d'une trentaine d'associations sportives sont recensées sur la Communauté de Communes : danse, équitation, fitness, gymnastique, pétanque, sports de raquette, cyclisme, relaxation, yoga, football, rugby, basket, tir à l'arc, canoë-kayak, plongée, natation, karaté et judo. Ce panel recouvre des sports différents et offre une diversité impressionnante au vue de la taille de la Communauté de Communes.

⁴⁵ Source : <http://www.lot.fr/bdp/reseaulecture.php>

COMMUNE	INFRASTRUCTURES
Belmont Bretenoux	Boulodrome
Biars sur Cère	Piscine, terrain de basket, terrain de football, salle polyvalente, cyberbase
Bretenoux	Gymnase, terrain de rugby
Cahus	Plan d'eau, aire de jeux, terrain de football, terrain de tennis, terrain de basket
Cornac	Salle polyvalente
Estal	--
Gagnac sur Cère	Terrain de football, salle polyvalente, terrain de basket
Gintrac	--
Girac	Salle polyvalente
Glanes	Salle polyvalente
Laval de Cère	Plan d'eau, terrain de football, salle polyvalente, terrain de tennis, aire de jeux
Prudhomat	Terrain de football, salle polyvalente
Puybrun	Terrain de football, terrain de tennis, aire de jeux
St Michel Loubesjou	Terrain de football, salle polyvalente, boulodrome
Tauriac	Plan d'eau, base de loisirs, salle polyvalente
Teyssieu	Terrain de football, aire de jeux



* Autres équipements de loisirs

Le centre culturel Doisneau⁴⁶

Ce centre est le pilier culturel du canton. Dynamique et accessible à tous, il est un point central pour de nombreux événements notamment culturels et sociaux.

Le Centre socioculturel s'adresse à l'ensemble des habitants du canton de Bretenoux toutes générations confondues. Il est soutenu par une philosophie : favoriser l'expression culturelle, l'éducation, renforcer les solidarités, prévenir et réduire toutes les formes d'exclusion.

Le centre culturel est très complet : cinéma, bibliothèque, centre social, espace cyber-base, accueil des enfants et adolescents.

Le cinéma propose entre 1 et 2 projections par jour. Il est composé d'une salle de cinéma moderne climatisée équipée de 184 fauteuils. Les tarifs sont assez faibles, ce qui permet un accès au cinéma pour une majorité des habitants de l'intercommunalité.

L'Espace Cyber-base (le réseau Cyber-base rassemble plus de 500 espaces publics numériques répartis sur le territoire national) est un espace public pour l'initiation aux technologies de l'information et de la communication, animé par des professionnels formés aux nouvelles technologies, aux techniques d'animation et à la médiation. La vocation de cet espace est d'aider tous les publics à s'approprier les usages numériques pour leurs projets personnels ou professionnels.

Tout le monde peut ainsi bénéficier de conseils et d'une assistance sur les nouveaux usages de l'Internet, auprès d'une équipe d'animation professionnelle.

⁴⁶ Source principale : www.cyber-base.org

Le centre cyber-base de la Communauté de Communes Cère et Dordogne permet plusieurs activités liées aux nouvelles technologies :

- * Apprentissage des TIC pour tout public
- * Accueil des demandeurs d'emploi
- * Accueil des entreprises (tout secteur)
- * Accueil des seniors
- * Accueil des personnes handicapées
- * Accueil des groupes scolaires
- * Soutien aux projets culturels
- * Soutien à l'action sociale et à la réinsertion
- * Accès aux savoirs
- * Accès aux services publics et accompagnement
- * Ressources et équipements innovants
- * Création multimédia
- * Accompagnement des associations

Le centre social propose un grand nombre de services :

- Accueil social : Permanences : renseignements et accompagnement social
- Visio-guichet : Permanence en visioconférence avec un conseiller de l'Agence Locale pour l'Emploi (ANPE) de Figeac.
- Permanences de l'ADIL : les 1er mardis du mois, l'après-midi de 14h00 à 16h30.
- Point Info Famille (relais local): Ce service s'adresse à toutes les familles qui souhaitent être orientées dans leurs démarches (naissances, parentalité, handicap, scolarité...)
- Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (C.L.A.S): Organisation de temps d'accompagnement éducatif pour les enfants et les jeunes, encadrés par des bénévoles, afin de permettre à tous de bénéficier de bonnes conditions de réussite sociale et scolaire.
- Actions Familles :
 - Journées à thème pour les familles (Fête du sport en famille)
 - Soirées/débat à thème (Parents et adolescent, l'alimentation)

Le centre culturel attire au-delà du territoire de Cère et Dordogne. La Cyberbase est souvent fréquentée par des personnes venant de communes limitrophes au territoire (Veyrac, Beaulieu, Saint-Céré,...) ou fréquentant le territoire pour des raisons professionnelles.

Mais aujourd'hui la fréquentation réelle et le type de consommation par rapport à l'offre du centre sont à évaluer plus précisément pour pouvoir réajuster ou développer certaines activités.

Vision partagée :

Les équipements sportifs sont considérés comme faibles pour ≈40%, alors que le niveau des associations culturelles, sportives, cinéma, théâtre et lieux d'expositions est considéré comme bon.

Les élus eux, considèrent que l'offre culturelle comme les équipements sportifs sont de bon niveau, il manque cependant des lignes de transports pour accéder aux différentes installations et le souhait d'une piscine couverte revient régulièrement.

Les différents secteurs du domaine culturel, sportif et de loisirs sont considérés comme des priorités certaines.

De plus les équipements scolaires et culturels sont perçus comme des atouts alors que les équipements de loisirs, sportifs, sociaux et de santé ainsi que l'aide aux personnes âgées sont vus comme un point à améliorer.

Services

*** Communication⁴⁷**

Nouvelles techniques de communication

Les nouvelles techniques de communication sont devenues en quelques années un acteur de développement des territoires. La Communauté de Communes semble relativement bien équipée même si quelques zones blanches persistent. Le territoire est moteur du développement de ces nouveaux modes de communication grâce à sa cyber-base notamment.

De plus, toutes les communes possèdent le haut débit (excepté Gintrac qui a encore des secteurs de sa commune non couverts).

Téléphonie mobile

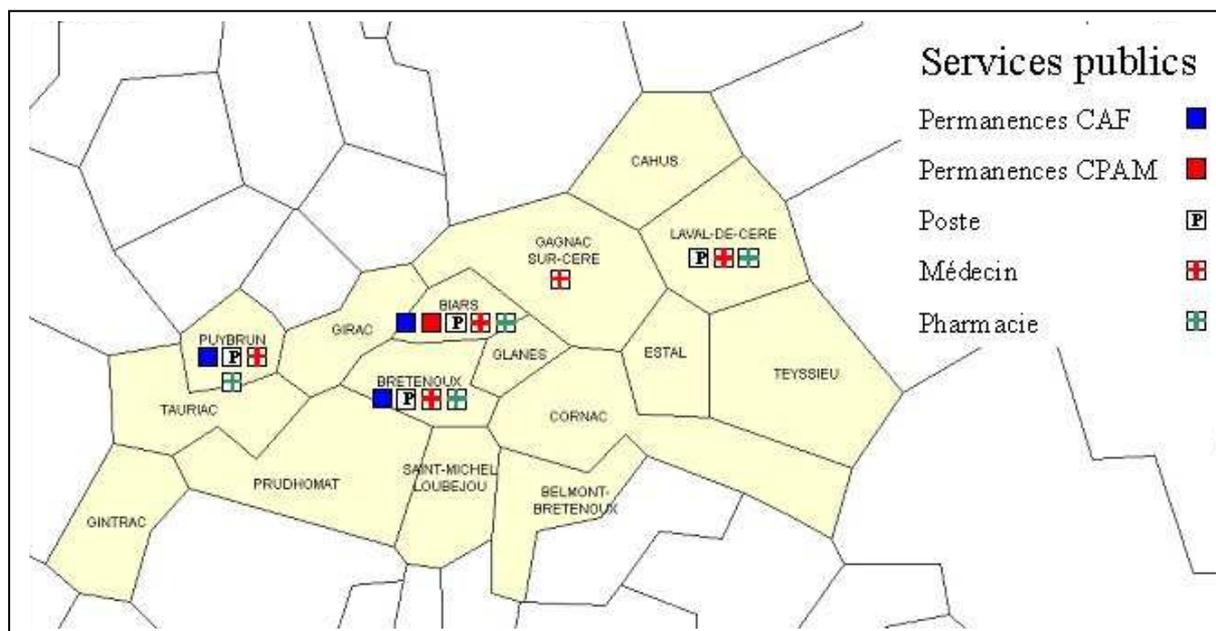
Il persiste des zones blanches sur les communes de Laval de Cère et Teyssieu.

*** Les équipements administratifs**

Aucun service administratif permanent n'est décentralisé sur le territoire, plusieurs services proposent tout de même des permanences :

- La CAF tient une permanence une fois par mois à la Mairie de Biars-sur-Cère.
- La CPAM tient des permanences une fois par semaine à Puybrun, Bretenoux et Biars sur Cère.
- L'ANPE la plus proche est à Souillac soit 45 minutes en voiture ce qui est relativement éloigné mais un service de télé guichet avec visioconférence a été mis en place.

⁴⁷ Source : observatoire des territoires (DIACT, juin 2007)
http://diact.alkante.com/scripts/atlas/00_atlas.phtml?open_sig=77749119



* Santé⁴⁸

Les médecins généralistes sont au nombre de 10 sur le territoire : 5 médecins à Bretenoux, 2 à Biars-sur-Cère, 1 à Gagnac-sur-Cère, 1 à Puybrun et 1 à Laval de Cère.

Il y a donc environ 1 médecin pour 800 habitants. Ce chiffre est assez faible d'autant plus que la population est assez âgée et donc plus vulnérable.

Sur le territoire on trouve uniquement un spécialiste. Les spécialistes les plus proches se situent à Saint Céré ce qui nécessite de la part des patients un trajet vers cette commune.

Les pharmacies sont au nombre de 4, 1 à Bretenoux, 1 à Laval de Cère, 1 à Biars-sur-Cère et 1 à Puybrun.

Au niveau médical, le territoire est également pourvu de deux établissements :

- un Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) à Bretenoux qui est une antenne de Figeac et qui soigne des enfants et adolescents
- une maison de repos privée à Bretenoux, Notre Dame Bretenoux, pouvant accueillir 30 patients et consacrée au repos et à la convalescence.

L'hôpital le plus proche est celui de Saint-Céré, c'est à dire à 10 minutes de Bretenoux en voiture, il peut accueillir 160 patients.

* Premiers secours

La Communauté de Communes est couverte par le Centre de Premiers Secours de Bretenoux qui couvre toutes les communes.

Le service des urgences le plus proche est à Saint-Céré : le temps d'accès y est plus ou moins raisonnable suivant la commune dans laquelle se trouve le patient ou malade (temps estimé entre 10 minutes et 20 minutes en voiture).

⁴⁸ Source principale : http://www.parhtage.sante.fr/carto/web_dyn/r73/ss73007b.html

* Petite enfance

Au niveau péri-scolaire une Maison de l'Enfance a été créée en 2006. Un relais d'assistantes maternelles est en place au centre culturel Doisneau. Le relais d'assistantes maternelles a pour objectif d'accueillir les assistantes maternelles. Il s'agit d'une part de leur permettre de se rencontrer avec les enfants dans un objectif pédagogique, et d'autre part, de bénéficier d'un lieu de ressources en termes d'informations, de formations et d'échanges.

Pour l'accueil de la petite enfance, il existe également 2 crèches associatives, une à Puybrun et une à Gagnac sur Cère.

* Personnes âgées

Au total, le territoire propose 87 places pour accueillir les personnes âgées. Ce chiffre peut paraître assez faible au vu de la composition de la population qui est assez âgée et au vu des projections démographiques qui prédisent un vieillissement de la population.

En détail, le territoire est composé de⁴⁹ :

- 1 service de Soins infirmiers à Domicile à Biars-sur-Cère d'une capacité de 25 patients
- 1 foyer de logements temporaire pour personnes âgées à Glanes de 27 places
- 1 foyer de logement pour personnes âgées à Biars-sur-Cère d'une capacité de 30 patients.
- 1 foyer de logements pour personnes âgées de 30 places à Bretenoux
- 1 service associatif d'hospitalisation à domicile à Bretenoux.

Quelques services de soins et d'hospitalisation à domicile existent pour aider les personnes âgées ponctuellement, avant une éventuelle prise en charge dans un foyer d'accueil.

Le mouvement ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) est aujourd'hui le premier réseau associatif de service à domicile. Dans le Lot il représente 1 300 emplois. Généralement connu pour le portage des repas à domicile pour les personnes âgées.

L'ADMR a dans l'Intercommunalité un relais situé à Biars. Depuis mai 2007, un projet de centre d'accueil de jour pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer est en cours à Glanes.

Il vient compléter la maison d'accueil temporaire qui existe depuis longtemps ; "maison de retraite" qui accueille des pensionnaires souhaitant y résider une partie de l'année.

L'enquête "Lot 2020" réalisée sur le département en 2005 fait apparaître comme enjeu important selon la population : les services aux personnes (arrive juste après l'emploi avec 40 %). Ce domaine semble en effet, constituer un enjeu important pour le département. Il en va de même à l'échelle de la Communauté de Communes. Il faut entendre par services à la personne aussi bien ceux en direction des personnes les plus âgées comme ceux en direction des plus jeunes. Aujourd'hui, le canton est bien pourvu en structures s'adressant aux plus jeunes mais il reste à mettre en place semble-t-il des structures destinées aux aînés.

⁴⁹ Source principale : <http://finess.sante.gouv.fr/details.do?nofiness=460002744>

Vision partagée :

L'offre en structure hospitalière apparaît comme mauvaise sur le territoire pour plus de 40% des sondés et est une priorité fondamentale pour plus de 79% des sondés.

Les offres en services publics, équipements de santé, équipements pour personnes âgées et services de premières nécessités sont toutes considérées comme bonnes, mais gardent cependant un niveau de priorité fondamental et notamment les services de santé avec un taux de plus de 79%.

Si les élus voient comme un atout les services de soins à domicile et les services à la personne, présents sur le territoire, leur coût élevé apparaît comme une faiblesse.

Le manque de médecins à moyen terme apparaît également comme une menace. Ceci est conforté par le fait que bon nombre de sondés dans la partie expression libre du questionnaire, ont fait part de leur inquiétude face au manque de médecins et de spécialistes sur le territoire.

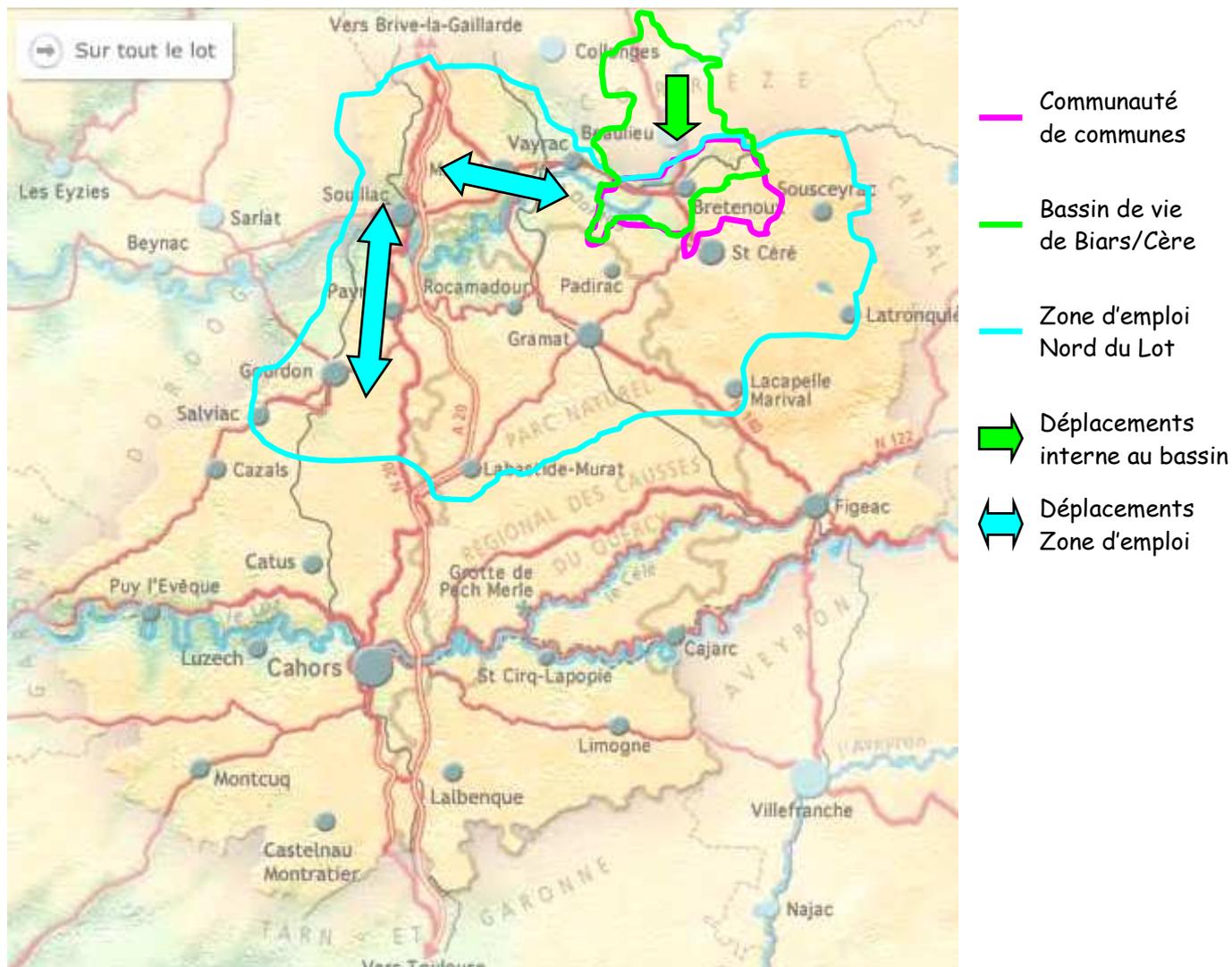
Les échanges entre bassins de vie et zones d'influences

« Pour envisager l'aménagement du territoire, il est nécessaire de comprendre les influences extérieures et l'imbrication des territoires. Le territoire n'est pas vécu par les habitants simplement comme une limite administrative, les déplacements concernant l'emploi, les achats ou la culture et les loisirs ne s'organisent pas en termes de limites cantonales ou communautaires. Pourtant il est nécessaire de définir quel rôle joue la Communauté de Communes au sein de ces territoires, une fois encore ce sont des éléments qui permettront de définir les orientations. La Communauté de Communes Cère et Dordogne est le cœur d'un bassin de vie⁵⁰ : celui de Biars sur Cère ; elle est aussi un site majeur de la zone d'emploi⁵¹ du nord du Lot⁵² ».

⁵⁰ Nouveau zonage de l'espace à dominante rurale, le **bassin de vie** est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi. Ils sont organisés autour de pôles, soit un bourg ou une petites agglomération. (Définition simplifiée INSEE)

⁵¹ **Une zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. Le découpage respecte nécessairement les limites régionales, et le plus souvent les limites cantonales. Il était recommandé de ne pas créer de zones réunissant moins de 25 000 actifs. (Définition INSEE)

⁵² Rapport de licence professionnelle – Vérane Vidoni - p.29 – juillet 2007



La relative petite taille de ce bassin s'explique par la proximité du bassin de vie de Saint-Céré, cette commune étant située à seulement 10 km de Biars sur Cère, 4 des communes de la Communauté de Communes sont d'ailleurs tournée vers St Céré. Ces deux bassins de vie sont indissociables l'un de l'autre car si l'on peut aisément remarquer que les personnes des communes du sud de la Corrèze se déplacent sur Biars sur Cère où ils trouvent emploi, commerce et services, il est remarquable que des personnes vivant sur les communes de Biars et des alentours se déplacent sur Saint-Céré et vice versa.

Les bassins de vie de Biars sur Cère et de Saint-Céré appartiennent à la même zone d'emploi : celle du nord du Lot. La zone d'emploi du nord du Lot représente 93 communes, soit 50 826 habitants. Elle gagne en population notamment grâce à un solde migratoire positif, c'est une zone attractive »⁵³.

Il existe un fort lien entre les bassins de vie et les bassins économiques de Biars et Saint-Céré. C'est un lien historique. Aujourd'hui, ils se caractérisent notamment par les échanges de mobilités domicile-travail ou domicile-services.

⁵³ Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007

La zone d'activités de Saint-Laurent-les-Tours qui se situe dans la continuité de Saint-Céré est aujourd'hui limitée dans son extension sur le territoire communal. La solution de développement serait d'investir le secteur de La Fontaine de Ban sur la commune de Saint-Michel. Il est important, si projet il y a, de prévoir une organisation cohérente et d'éviter les écueils connus en terme paysager à la Croix Blanche par exemple.

Brive est aussi un pôle et une zone d'influence pour Cère et Dordogne. Brive est un bassin économique et d'emplois dynamique. Elle est fortement attractive pour les communes de Cère et Dordogne. Brive qui est au 1^{er} rang des villes de Corrèze possède aujourd'hui les fonctions essentielles de tertiaire commercial. C'est une ville spécialisée dans l'agroalimentaire, l'électrique-électronique et la mécanique. Son rôle de ville de contact et ville carrefour lui donne toute son attractivité.

Il n'en reste pas moins que Cère et Dordogne, en termes d'économie et d'emploi, est constituée d'un site qui fait toute son originalité et son dynamisme : la zone d'activités de Biars.

➤ LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE

Le réseau routier

Il n'existe pas sur le territoire d'infrastructures routières majeures à l'échelle nationale et européenne.

* Le réseau primaire

Le réseau primaire se compose de deux routes départementales : RD940 et RD803. Ces axes forment respectivement l'axe Nord-Sud du territoire et l'axe Ouest.

L'ossature principale est toutefois la RD940. Elle a la particularité de lier le bassin de vie de Saint-Céré au bassin de vie de Beaulieu-sur-Dordogne pour remonter en direction de Tulle.

La RD803, quant à elle, va en direction de l'autoroute A20 et de Brive.

La RD 940 est l'axe attractif majeur.

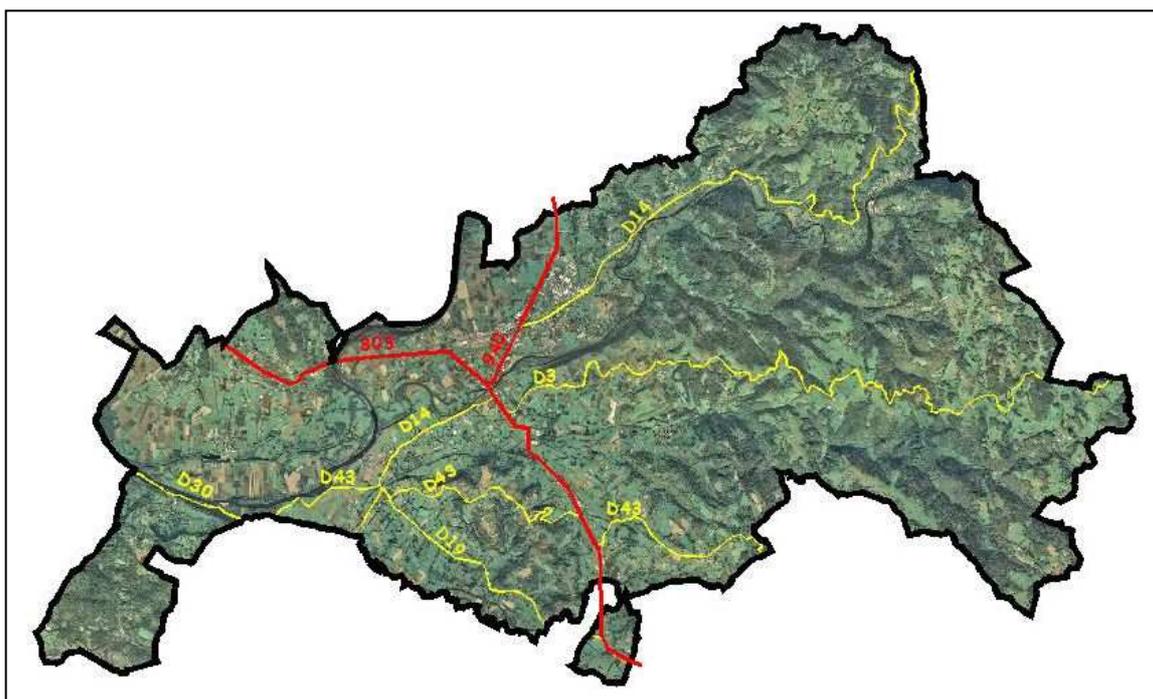
RD940 et RD803 voient augmenter leur trafic de façon exponentielle avec la multiplication des liaisons pendulaires. Aux heures de pointe certains carrefours sont saturés.

D'une manière générale, les communes les plus peuplées du territoire intercommunal sont celles situées à proximité immédiate de ce réseau. Ces voies de bonne qualité permettent une bonne accessibilité aux communes centres (Biars et Bretenoux).

Le temps de parcours entre le centre des communes situées sur ces axes et Biars-Bretenoux reste de 5 à 10 minutes hors heures de pointe.

Ces voies sont aussi empruntées par le trafic inter-départemental (échangeur autoroutier de l'A20 à Souillac *liaison Paris-Limoges-Toulouse* accès par la RD 803 : 50 minutes) et permettent aussi de relier les bassins de vie extérieurs comme Brive-La-Gaillarde en Corrèze (environ 1 heure de parcours).

Mais la Communauté de Communes reste toutefois relativement enclavée au regard des infrastructures autoroutières.



Lieu du comptage	Nombre de véhicule par jour
RD 940 PR 30 (Lieu-dit Les Champs de Moé)	4598 véhicules/jour
RD 803 PR37+400(Lieu-dit Granval)	7341 véhicules /jour
RD 803 PR 24+100 (vers Vayrac)	6023 véhicules/jour

Source conseil général 46 : octobre 2007
 "PR" appelé anciennement borne kilométrique

* Le réseau secondaire

Un nombre important de routes départementales densifie le réseau routier primaire. Elles permettent aux communes de l'intercommunalité les plus éloignées de se rendre assez rapidement vers la zone centre. Les communes les plus éloignées hors heures de pointe mettent entre 15 et 20 minutes à atteindre Biars-Bretenoux. Ces routes permettent aussi aux communes de l'intercommunalité de se relier sans passer systématiquement par la zone centre. Ces routes sont aussi pour partie des routes touristiques.

La RD3 et la RD14 circulent à l'est du territoire. Elles montent en direction du Cantal et restent pour partie sinueuses (relief). A l'ouest on trouve la RD14, la RD43, la RD19 et la RD30. Ces axes sont dans leur ensemble beaucoup moins structurés et aménagés que les routes primaires.

* Le réseau local

Le réseau de desserte locale est constitué de voies départementales et de voies communales. Leur largeur et leur qualité restent variables. Ce réseau permet de desservir les hameaux ou habitations les plus éloignées. Ce réseau s'est aussi développé en rapport avec l'agriculture et ses activités (chemins).

Aujourd'hui ces voies sont un atout (pour le désenclavement des lieux les plus éloignées, pour le tourisme) et une contrainte (pour l'entretien notamment).

* Des axes parfois saturés

La circulation abondante sur les routes principales cherche son origine dans les déplacements domicile-travail, domicile-service/équipement. Il existe une multiplication des déplacements. En effet, l'étude récente réalisée par le Conseil Général et la DDE du Lot sur la circulation dans le Bassin de Bretenoux/Biars a mis en évidence que le trafic routier est essentiellement lié aux migrations pendulaires.

Le trafic de transit ne représente que 15 % des véhicules et ne représente pas le flux principal. La problématique de déplacement est donc plus "locale" que de "transit". Il peut donc se régler par des aménagements en terme de desserte locale.

* La circulation de transit

La circulation de transit vient pour une bonne partie des relations économiques qu'entretien le bassin de vie Biars-Bretenoux avec l'extérieur.

Ce transit se traduit par le passage de véhicules poids lourds qui ont comme origine ou destination l'A20 vers le Nord. La plupart du fret passe par Brive.

* La Déviation de Puybrun

Une déviation de la RD803 est prévue à Puybrun pour palier à la congestion de la commune. Elle doit relier les lieux-dits de La Plantade et Les Combes par le Sud de la bastide. Début 2007 des fouilles archéologiques préventives ont été menées sur le futur parcours. Les travaux devaient débuter en novembre 2007 mais une requête au tribunal administratif a reporté le début des travaux de quelques mois.

* Le tout automobile

Les déplacements se font dans la très grande majorité en véhicule personnel et notamment en voiture. Les faibles temps de parcours, les contraintes du relief pour l'est de l'intercommunalité ne favorisent pas les autres modes de circulation.

Dans la zone d'agglomération Biars-Bretenoux, les déplacements se font fréquemment en véhicule. Des zones de stationnements sont aménagées dans les zones centrales y compris sur les places publiques.

Peu d'espaces sont dédiés aux cyclistes.

Transport en commun

Hormis le ramassage scolaire, la Communauté de Communes n'est pas desservie en transport collectif. Ainsi, toute une catégorie de population ne peut accéder aux infrastructures existantes voire même à celles situées à l'extérieur du secteur du canton.

Transports publics

Source : services des transports du CG 46

Seulement quelques lignes de bus sillonnent le territoire, la voiture semble incontournable pour se déplacer.

Les lignes de bus du Lot sont gérées par le Conseil Général du Lot. Deux lignes sont présentes sur le territoire : une en direction de Cahors, la Préfecture de Département et une à destination de Figeac :

Ligne 14 Biars-sur-Cère / Cahors

Ligne 22 Figeac / Bretenoux / Puybrun

Ces deux lignes ont des fréquences faibles avec un service les lundi, mardi, jeudi et samedi matin vers Figeac et les mercredi, jeudi et samedi matin vers Cahors.

Les retours sur le territoire de la Communauté de Communes se font grâce à un service les lundi, mercredi, jeudi et samedi en début d'après-midi depuis Cahors et les mardi, mercredi, jeudi vendredi et samedi en fin de matinée (sauf le vendredi en fin d'après-midi) depuis Figeac.

La fréquentation sur ces lignes est relativement faible avec 265 voyages vers Cahors en 2004 et 272 en 2005. La ligne à destination de Figeac est un peu plus fréquentée avec 515 voyages en 2004 et 330 en 2005.

La commune de Teyssieu bénéficie d'un service de transport à la demande. Pour un tarif de 3,25 euros l'aller/retour, chaque personne est prise en charge devant chez elle et peut prendre la destination au choix, de Saint Céré (les lundi, mercredi et vendredi) ou de Sousceyrac (les mercredi et vendredi).

Le service a de plus en plus d'usagers, il y avait eu 32 voyageurs en 2005, 50 en 2006, et sur la période allant de janvier à juin 2007, il y a eu 33 voyageurs.

Le Conseil Général travaille sur d'autres projets de transport à la demande.

La commune de Glanes a développé un système de transport à la demande. Le mercredi les personnes âgées de la maison d'accueil peuvent être menées en mini-bus à Bretenoux moyennant 1€.

« Dans le cadre de sa compétence sociale, la Communauté de Communes a débuté une étude sur les déplacements et la mobilité. Cette étude est menée par le centre social communautaire qui vient d'être créé il y a 1 an. Cette étude permettra de dresser un bilan et en fonction de celui-ci, la Communauté de Communes entreprendra peut-être la mise en place d'un système de transport à la demande ou de transport en commun. Il faudra donc envisager les évolutions, que ce soit en termes d'habitat et en termes d'aménagement, pour une accessibilité maximum de la population aux équipements et services publics »⁵⁴.

Les transports en commun sont peu nombreux et ne sont pas beaucoup fréquentés, ils ne sont peut-être pas adaptés aux besoins de la population. Le service de transport à la demande sur la commune de Teyssieu voit de plus en plus d'usagers. Ce type de services est vraisemblablement plus adapté aux besoins des usagers car ils sont plus souples dans leur utilisation.

Réseau ferroviaire

* Les voyageurs

Le territoire possède 3 gares situées sur la ligne reliant Brive à Aurillac. Les trois gares sont situées à Biars, Laval de Cère et Puybrun.

Il y a de 4 à 5 trains par jour en direction de Brive et 4 à 5 trains en direction d'Aurillac. Le trajet vers chacune de ces villes est d'environ 1 heure.

Les gares les plus proches par ordre de distance sont ensuite Gramat (20km), Souillac (40km).

Le chiffre d'affaire "voyageurs" de la gare de Biars est en augmentation ces dernières années.

Année	Chiffre d'affaire
2006	742 494€
2005	701 579€
2004	656 774€

* Le fret

La gare de Biars au niveau du fret gère des expéditions et des arrivages de marchandises.

Ce sont près de 51 600 tonnes qui circulent chaque année. 21 600 tonnes sont chargées au départ de Biars et 30 000 tonnes arrivent à la gare.

Les tonnages de fret sont à la baisse depuis 2004.

⁵⁴ Rapport de licence professionnelle – Vérane Vidoni - p.26 – juillet 2007

Année	Expédiées	Arrivée	total
2006	21 600	30 000	51 600
2005	25 600	30 000	55 600
2004	39 000	44 000	83 000

Trois structures essentiellement sont à l'origine de ce trafic de fret : Andros, Sydennergie et Ateliers.

Mais le volume général du fret diminue. Il semblerait que cela vienne plus de la politique pratiquée par la SNCF que des entreprises locales qui sont plutôt attachées à ce mode de transport.

Les Ateliers et les entreprises qui étaient desservis tous les jours jusqu'à très récemment ne le sont plus que 2 fois par semaine et seulement dans le cas où les wagons sont pleins.

Réseau aérien

Pas de trafic aérien sur la Communauté de Communes.

L'aéroport de Brive reste le plus proche. Pour les aéroports internationaux il faut compter sur ceux de Toulouse et Limoges.

Le déplacement de l'aéroport de Brive au Nord du Lot est projeté. Ce qui renforcera la coopération déjà effective entre Lot et Corrèze.

« L'ouverture du futur aéroport de Brive/Souillac, prévue pour 2010 dans le Nord Ouest du Lot, devrait renforcer le dynamisme démographique et économique de la zone d'emploi. Dans un premier temps, les lignes régulières vers Paris et Lyon devraient favoriser l'implantation et le développement d'entreprises dans tout le nord du Lot, donc sur notre territoire aussi.

Puis la mise en place de lignes à bas coût, vers la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Italie, pourrait contribuer au développement du tourisme local. Le SCAE devra prendre en compte la pression foncière qui risque donc de s'accroître.

Les collectivités du Lot et de la Corrèze ont également réfléchi à la création d'un parc d'activités à Cressensac, à proximité de l'aéroport et des croisements autoroutiers de Brive. Le contournement des petites communes permettra à la Communauté de Communes Cère et Dordogne de se rapprocher de l'aéroport et de l'autoroute A20. Ainsi, ce territoire déjà attractif et fourni en emplois, pourra encore se développer en accueillant de nouvelles populations »⁵⁵.

⁵⁵ Rapport de licence professionnelle – Vérane Vidoni - p.25 – juillet 2007

Vision partagée :

Les personnes sondées sont en général peu satisfaites des moyens de transports présents sur le territoire ; seul l'accessibilité à des transports privés (taxi,...) est considérée comme bonne pour 42,5%.

Les dessertes aériennes et en transport collectifs sont considérées comme mauvaises par près de 45% de la population. Les dessertes ferroviaires et routières/autoroutières sont considérées comme faibles respectivement pour $\approx 46\%$ et $\approx 41\%$ de la population sondée.

Les priorités fondamentales sont : les dessertes routières/autoroutières (64,4%) et ferroviaires (50,6%).

Dans la partie expression libre du questionnaire, les sondés mettent l'accent sur le manque de transport en commun aussi bien pour des destinations proches comme Biars ou Saint Céré que pour des destinations plus éloignées comme Beaulieu ou Sousceyrac.

L'amélioration du réseau routier apparaît également comme un point important aussi bien pour relier des villes éloignées comme Brive que pour traverser des bourgs proches : Biars/Bretenoux.

Enfin l'amélioration du réseau SNCF tant pour le Fret que pour le réseau voyageur apparaît comme primordial.

Les élus vont dans le même sens que la population. Sont vus comme des faiblesses, le réseau routier moyen, la difficulté pour accéder et traverser les centres bourg de Biars et Bretenoux.

Des menaces sont perçues dans le domaine de la liaison avec l'autoroute et le réseau ferroviaire.

➤ ORGANISATION ET DYNAMIQUE URBAINE

* Les pôles

A l'échelle du territoire

Le territoire présente une structure originale. Le territoire s'organise autour et à partir de points ou pôles. En effet, une zone centre se dégage autour de Biars et Bretenoux. Puybrun apparaît aussi comme un point fort et actif du territoire même s'il est plus un point secondaire. A ces pôles se distribuent les autres communes du canton qui s'organisent généralement autour d'un bourg-centre complété de hameaux et constructions dispersées.

Les principaux équipements structurels ou polarisants sont centrés sur Biars-Bretenoux : commerces, services, structures socio-culturelles. Les communes des alentours n'accueillent pas d'équipement pouvant modifier cette polarité. Ces communes sont plus des satellites des pôles.

Seul le pôle secondaire de Puybrun est équipé d'un minimum de structures. Les autres communes comptent bien souvent uniquement un commerce alimentaire de type épicerie ou boulangerie.

Puybrun et Biars-Bretenoux restent attractifs pour toutes les activités de commerces et de services. Mais l'activité commerciale principale se trouve située sur la commune de Biars.

A l'échelle des communes

Les communes individuellement sont aussi souvent polarisées sur leur centre-bourg. Mais il arrive comme à Gagnac par exemple que des polarités se créent par des activités ou le transfert de la polarité vers les grands axes de communication.

* Une identité structurée

Le territoire de l'intercommunalité présente dans sa grande majorité, en dehors des zones polarisantes des bourgs, des groupes de constructions entourées de vastes espaces agricoles.

La continuité de Biars et Bretenoux fait oublier que l'on traverse 2 communes distinctes. Mais au-delà dans les zones plus éloignées l'espace agricole se détache bien de l'espace urbanisé. La lecture du paysage reste structurée en zones construites et en zones agricoles ou naturelles. Les secteurs "mités" sont souvent limités aux premières extensions du tissu urbain.

Le développement urbain

* Le jeu du relief et des routes

Un constat : les routes et le relief jouent un rôle important dans la structuration du territoire. Le développement urbain s'est attaché à suivre les plus grands axes. Les communes les plus accessibles en terme de temps et de voirie ont vu leur développement urbain évoluer.

Le relief contraignant sur une partie du territoire marque une coupure dans l'organisation. Le développement urbain s'est alors retranché dans les villages, dans les zones connaissant des activités ou dans les espaces moins accidentés comme les lignes de crêtes.

* L'urbanisation

Le développement urbain s'est organisé dans les communes avec ou sans document d'urbanisme, plus au grès des possibilités et du jeu de l'offre et de la demande. Le foncier n'est pas toujours disponible pour des opérations d'ensemble et la crainte du lotissement type grande ville (peu de surface de terrain, maisons identiques), se fait sentir.

Les lotissements ne sont toutefois pas absents du territoire et des projets sont menés.

Les abords et les entrées de communes restent parfois encore négligés ou peu structurés.

L'évolution des utilisations et de la consommation des espaces se remarque dans le paysage.

De même, l'attractivité du territoire (bassin de vie, bassin d'emploi, site touristique) se traduit par une pression foncière qui se traduit par une propension au mitage des versants et coteaux.

* La spécialisation des espaces

L'urbanisation actuelle a spécialisé les espaces : zone d'habitat, zone d'activités, zone commerciale, centre administratif. L'organisation urbaine tend à la spécialisation des espaces. La mixité reste peu présente.

Ceci a pour effet d'accentuer le nombre de déplacements automobiles.

La maîtrise foncière des collectivités sur certains secteurs peut renforcer ce phénomène.

* La périurbanisation

L'urbanisation de ces dernières années a fait évoluer le paysage urbain du canton.

L'extension des zones d'activités et la spécialisation des espaces, la construction de maisons individuelles pas toujours en continuité ou en lien (architecture) avec le bâti existant, ont fait évoluer l'organisation du territoire.

La périurbanisation est marquée par le mitage urbain de l'habitat, les risques de conflits d'usages des espaces que cela génère et le renforcement de la polarisation de Biars-Bretenoux et Puybrun.

* Vers la banalisation du territoire

En dehors des espaces centres des communes parfois préservés, la banalisation du paysage se généralise. L'habitat traditionnel est fondu dans la masse de bâti et n'est plus visible.

Les constructions récentes s'inspirent peu de l'habitat traditionnel. Les PLU pourtant tentent dans certains cas de maintenir (ce qui jusque là n'étaient plus observés) au moins les volumes et les types de toitures traditionnels.

L'implantation du bâti neuf reste sans égards par rapport aux modes d'implantation traditionnels. Le bâti est généralement en milieu de parcelle avec jardin clôturé ou masqué par une haie.

Le bâti traditionnel fait toutefois l'objet de réhabilitations parfois très réussies.

* La rurbanisation : un phénomène à contrôler

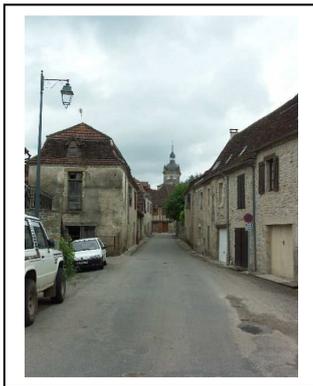
La rurbanisation peut entraîner la destruction des formes traditionnelles des bourgs, tant dans leur morphologie bâtie que dans leur morphologie socio-économique : village dortoir, village week-end avec un risque de dégradation du milieu s'il n'est pas maîtrisé (décharge, assainissement,...) ; développement du système routier ; risque de banalisation des paysages.

Centre traditionnel et extensions

* Les bourgs centres

Les bourgs centres offrent un cadre bâti remarquable. Ils sont pour la plupart constitués de constructions traditionnelles. Edifiées généralement autour d'une église, ces constructions sont souvent homogènes et agglomérées. Cette densité permet d'identifier le noyau central des bourgs qui est souvent complété par des espaces publics de type place.

Les bourgs centres sont souvent bien conservés même si ça et là quelques constructions délabrées ou fermées en permanence sont repérables. Des constructions anciennes font l'objet de réhabilitation ou de rénovation. Le patrimoine architectural est ainsi conservé et entretenu.



* Les extensions

Certains villages ont vu leur centre se déplacer du noyau ancien vers les axes de communication qui ont vu activités et habitats s'y implanter donnant l'impression de village rue avec un front bâti alors que l'agglomération des constructions se situe au-delà des axes (Teyssieu, Gagnac,...).

Les extensions linéaires le long des routes n'a fait qu'étendre les réseaux et étaler les zones constructibles.



* L'habitat récent

Les extensions récentes sont plus ou moins intégrées aux villages centres. Une continuité dans la densification peut apparaître dans le paysage. Des quartiers nouveaux aussi sont visibles sur certaines communes avec parfois des aménagements en lotissements.

Alors que quelques communes sont marquées par l'étalement urbain d'autres sont marquées par un mitage urbain. Les communes peu empruntées de pressions foncières ont vu les constructions se faire au grès des possibilités.

Le pavillonnaire est le type d'habitation qui s'est le plus développé depuis quelques dizaines d'années. Les styles architecturaux sont très variés et souvent peu en rapport avec le bâti traditionnel local. Le paysage est alors transformé et banalisé.

Avec les vagues d'habitat nouveau, le paysage devient plus complexe : les phénomènes d'urbanisation qui ont favorisés le mitage urbain décomposent ou recomposent le paysage.



* Prise de conscience du patrimoine

Quelques communes de la Communauté ont bénéficié d'opération "Cœur de Village" pour engager des démarches de rénovations et de réhabilitations du bâti.

C'est une approche globale de l'aménagement du bourg ou du village dont principalement les espaces publics avec l'idée d'améliorer le cadre de vie.

L'objectif de cette opération est d'inviter les élus à réfléchir sur le long terme en considérant l'espace du bourg ou du village dans sa globalité. Cette opération cherche à valoriser les caractères propres de la commune, à identifier les enjeux, à renforcer l'identité du village et à garantir une cohérence architecturale et urbaine.

Cœur de village Communauté de Commune de Cère et Dordogne

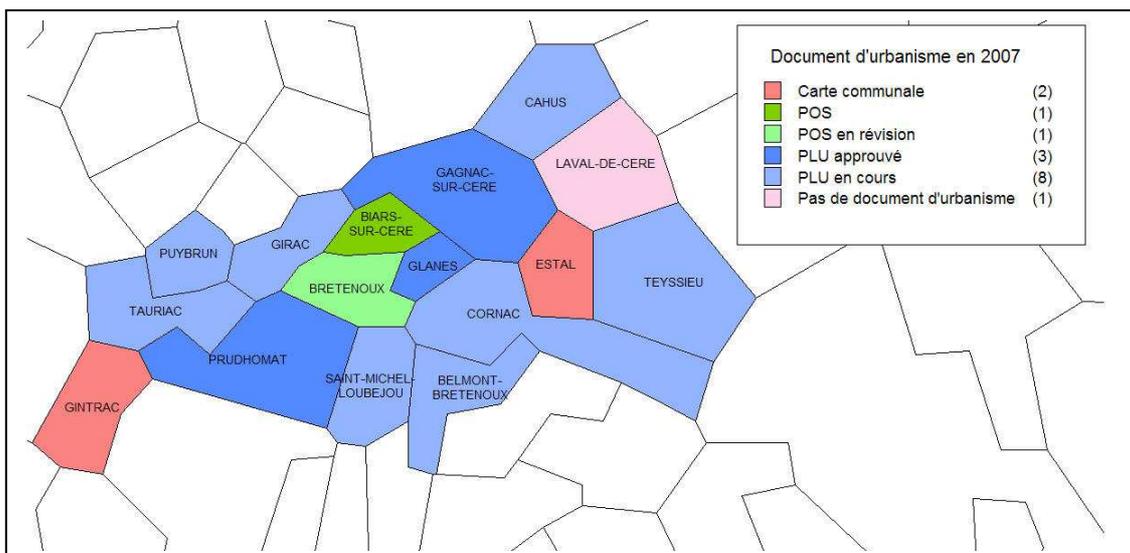
Année	Village concerné
2003	Estal Glanes Tauriac
2004	Biars sur cère
2005	Gagnac sur Cère
2006	Saint-Michel Loubéjou
2007	Cornac Prudhomat

➤ GESTION DES TERRITOIRES

Documents de gestion communale

Commune	Document d'urbanisme	Schéma d'Assainissement	Périmètre de protection de captage AEP	Plan de prévention de risque	Plan d'épandage ou gestions d'effluent
Belmont Bretenoux	X	X			
Biars sur Cère	X	X	X		X
Bretenoux	X	X	X	X	X
Cahus	X	X	X		
Cornac	X	X			
Estal	X				X
Gagnac sur Cère	X	X	X	X	
Gintrac	X	X			
Girac	X	X	X		X
Glanes	X	X			X
Laval de Cère		X	X	X	
Prudhomat	X	X	X	X	X
Puybrun	X	X	X		X
St Michel Loubajou	X	X			
Tauriac	X	X	X		
Teyssieu	X	X	X	X	

Les documents d'urbanisme



« Les communes de la Communauté de Communes ont très vite compris l'intérêt et l'enjeu des plans locaux d'urbanismes. Certaines communes qui étaient dotées de cartes communales se sont tournées vers le PLU lors de sa révision. Il est apparu que la carte communale aurait une portée trop limitée pour des territoires qui subissent une forte pression foncière. De plus, elle ne permet pas d'intégrer de notions architecturales et paysagères. Ces points sont des atouts majeurs du territoire, c'est pourquoi même les élus des petites communes rurales ont préféré entreprendre directement un PLU, ainsi ils pouvaient réellement choisir les orientations pour leurs communes.

En comparaison avec le reste du Lot, la Communauté de Communes est bien avancée dans l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des PLU. En effet, quand beaucoup de communes à faible densité prescrivent des cartes communales, les communes à faible densité de la Communauté de Communes Cère et Dordogne prescrivent, elles, des PLU »⁵⁶.

En établissant des documents d'urbanisme, les communes affichent à la fois leurs volontés prospectives en matière d'urbanisme et de conservation en matière d'espaces agricoles et naturels.

C'est aussi une prise de conscience de l'importance et de l'intérêt du patrimoine local qui se trouve parfois dégradé passagèrement avec la mise en place de constructions non cohérentes avec l'identité paysagère.

Zone de montagne

Six des seize communes du territoire sont classées en "zones de montagne".

Elles sont donc soumises à la loi montagne qui contraint le développement urbain à être lié aux agglomérations de constructions existantes.

Les communes soumises à la loi montagne sont les communes du territoire situées dans le Ségala. Les communes de Cahus, Gagnac-sur-Cère, Cornac, Estal, Teyssieu, Laval-de-Cère sont situées en zones de montagne.

⁵⁶ Rapport de licence professionnelle – Vérane Vidoni - p.32 – Juillet 2007

Les documents supra-communaux : Pays, SDAGE, PIG

* La Communauté de Communes :

La Communauté de Communes Cère et Dordogne compte 16 communes. Elle est le territoire exacte du Canton et du territoire SCAE (cf. § II.1).

La Communauté de Communes a pour compétences :

- Compétences obligatoires :

1- Aménagement de l'espace

- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (réalisation des opérations foncières et immobilières avec exercice des droits de préemption et de recours à la procédure d'expropriation).
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT).
- Actions et mise en œuvre d'opérations ponctuelles sur la Cère, ses affluents et les autres cours d'eau du territoire intercommunal – exceptée la Dordogne, dans le cadre du contrat rivière et après décision du conseil communautaire.
- Création et exploitation d'équipements publics ayant un intérêt intercommunal :
 - maison des services publics,
 - cuisine centrale,
 - caserne de gendarmerie : acquisition d'un terrain, construction d'une caserne et location à la gendarmerie nationale.

2-Développement économique

- Aménagement et gestion de zones d'activités :
Action à portée individuelle et collective tendant à organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques.
Cette action reste de la compétence des communes dans le périmètre des zones ou activités économiques, existantes avant la création de la Communauté de Communes.
A la demande motivée de ces communes et après accord du conseil communautaire, l'action économique, à l'intérieur de ces périmètres, pourrait être transférée à la Communauté de Communes qui l'exercerait dans les mêmes conditions qu'à l'intérieur des zones communautaires.
- Office du tourisme intercommunal : Gestion de l'office de tourisme de Bretenoux qui devient l'office de tourisme intercommunal. La Communauté de Communes détiendra au maximum 1/3 des voix au conseil d'administration, gestion du point information de Prudhomat ainsi que de toute autre antenne à venir.
- Chemin de randonnées : L'entretien et le développement du chemin de randonnées intercommunal qui doit devenir un axe important de l'activité touristique et est de la compétence de la Communauté de Communes.

- Compétences optionnelles

1- Groupe politique du logement et du cadre de vie

- Accompagnement à la scolarité (CLAS).
- Animation et sensibilisation pour tous aux techniques d'information et de communication.

- Élaboration et mise en œuvre de programmes locaux de l'habitat (OPAH).
- Politique et action dans le logement social et très social d'intérêt communautaire.
- Maison de la solidarité : Aides financières aux charges de fonctionnement de la "Maison de la Solidarité", dans le cadre d'une mise à disposition d'un local par la commune de Bretenoux pour permettre aux associations caritatives (secours catholique, secours populaire, restaurant du cœur) de réaliser leurs actions d'écoute, d'accueil de distribution. L'engagement financier de la Communauté de Communes fera l'objet d'une décision annuelle communautaire.
- Nomades : Création et gestion dans le cadre du plan départemental d'une aire de stationnement pour les gens du voyage. Relogement de la population nomade semi-sédentarisée présente sur la zone industrielle de Biars sur Cère.

2-Groupe protection et mise en valeur de l'environnement

- Ordures ménagères : Collecte, tri et élimination des déchets dans le cadre de la situation existante dans les communes au moment du transfert et conforme au plan départemental.

- Compétences facultatives

1-Scolaire :

La Communauté de Communes est associée avec les communes concernées comme interlocuteur de l'inspection académique pour la répartition des sites et des classes entre les communes.

- Petite enfance – Enfance – Adolescence – Jeunesse :
Petite enfance de 0 à 6 ans : participations financières aux structures publiques et privées d'intérêt communautaire.
- Enfance de 6 à 11 ans : l'animation des temps extra-scolaires est de la compétence de la Communauté de Communes Cère et Dordogne.
- Adolescence – Jeunesse de 11 à 25 ans : mise en place et gestion d'actions par la Communauté de Communes sur les temps péri et extra-scolaires.

2- Culture :

- Gestion du centre culturel Robert Doisneau (cinéma, bibliothèque, salles annexes), construction et gestion des équipements culturels nouveaux d'intérêt communautaire, participation aux actions culturelles d'intérêt communautaire.

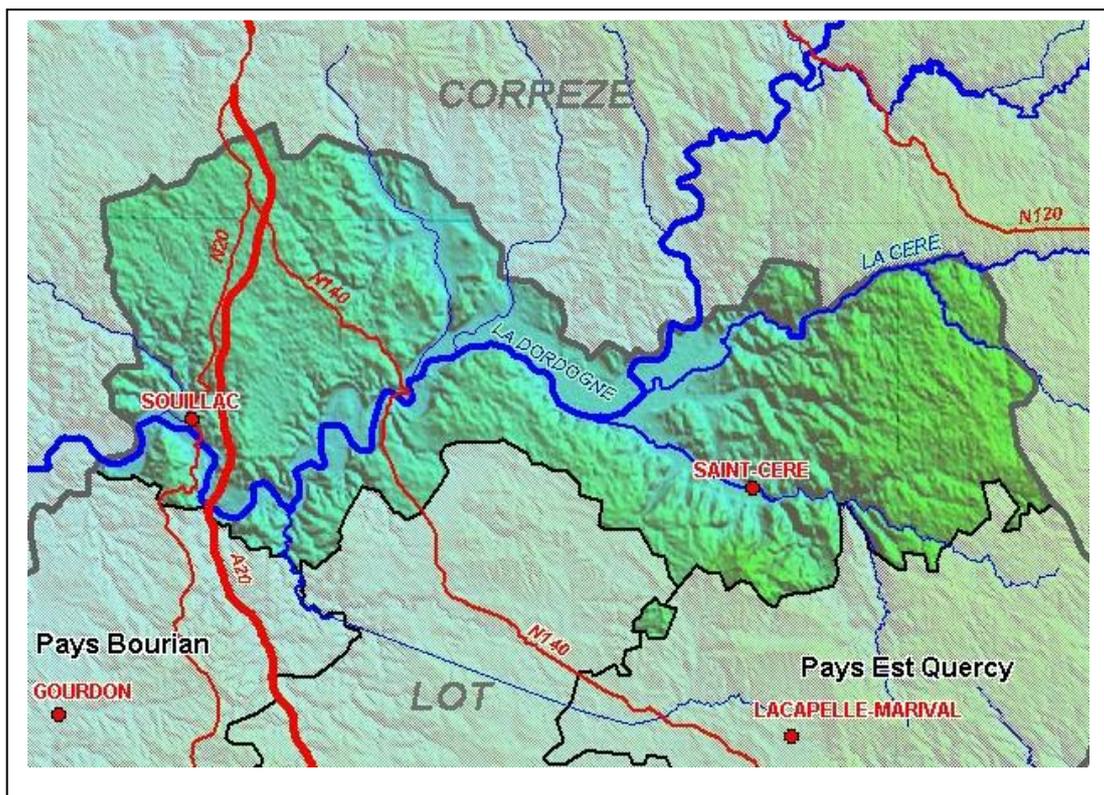
3- Sport :

- Gestion du complexe piscine-COSEC et annexes actuelles, construction et gestion des équipements sportifs nouveaux d'intérêt communautaire, participation aux actions sportives d'intérêt communautaire.

* Pays : *Pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise*

Les cantons de Souillac, Martel, Vayrac, Bretenoux, Saint-Céré et Sousceyrac forment ce Pays de 38.000 habitants.

Le projet de développement de la Communauté de Communes Cère et Dordogne doit être compatible avec cette charte.



Source : <http://w3.univ-tlse2.fr>

Cinq enjeux forts se dégagent de la charte de Pays Vallée de la Dordogne lotoise et quatre grandes orientations définissent le projet de développement.

Les grands enjeux

- 1- Affirmer le lien étroit entre la rivière et la société.
- 2- Renforcer les conditions de développement économique du Pays.
- 3- Faire de l'habitat, la priorité pour fixer la population actuelle et attirer de nouveaux habitants.
- 4- Faire du tourisme, l'activité de mise en synergie des logiques patrimoniales et économiques.
- 5- Faire coïncider les logiques patrimoniale et culturelle au travers d'une animation transversale.

Les orientations générales

Orientation 1 : Développer et maîtriser les politiques de gestion de l'espace par la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la ressource « eau » et la mise en œuvre d'un schéma de gestion de l'espace.

Orientation 2 : Poursuivre le développement économique du pays par le soutien à l'activité industrielle, le renouvellement de l'artisanat, la structuration du tourisme et la consolidation de l'agriculture.

Orientation 3 : Développer une véritable politique de qualité de vie en poursuivant une stratégie d'urbanisation raisonnée, par le maintien de commerces et services publics de qualité et par l'amélioration des services rendus à la personne.

Orientation 4 : Doter le pays d'une nouvelle approche culturelle, par la mise en œuvre d'une politique originale d'animation et d'interprétation du patrimoine et l'encouragement à l'émergence d'une nouvelle approche artistique.

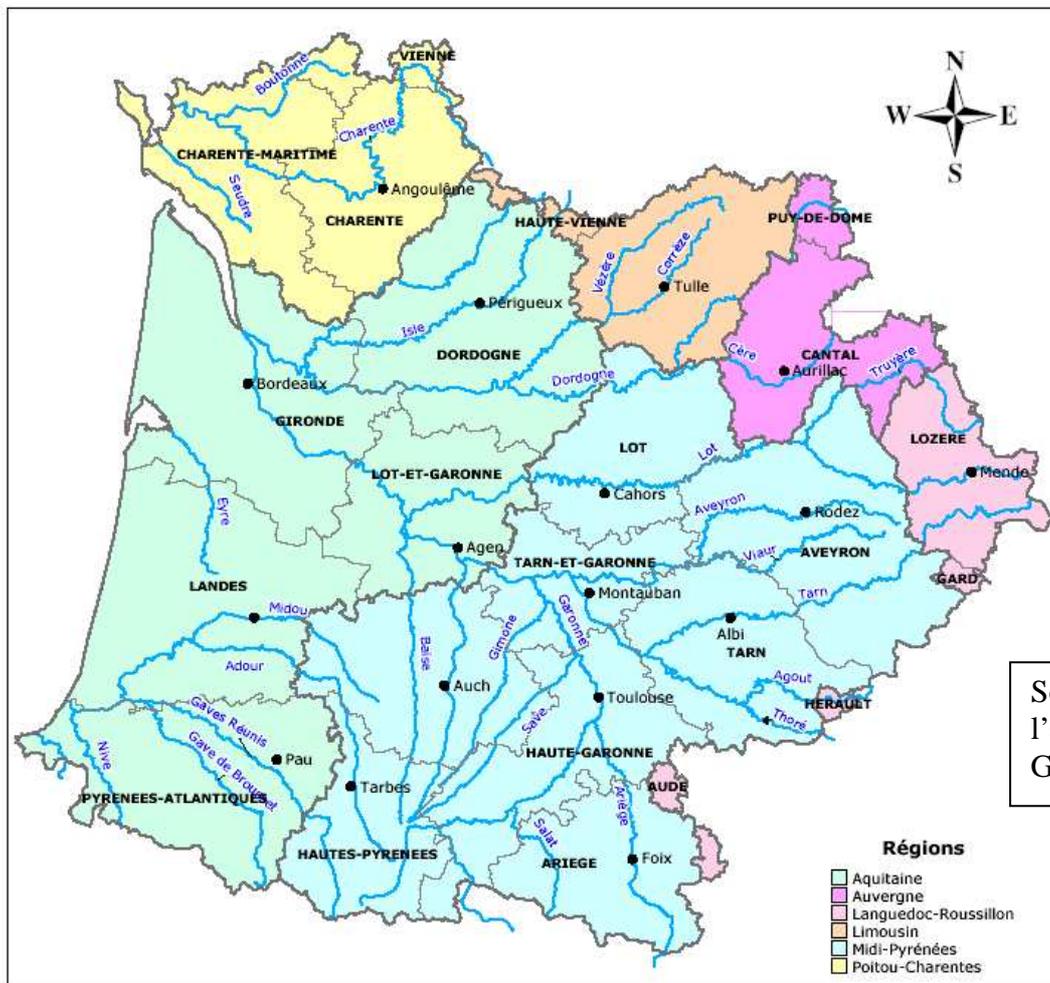
* SDAGE

Le SDAGE est le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il a un double objectif : protéger les milieux aquatiques (rivières, zones humides, estuaires, littoral) et favoriser leur évolution harmonieuse.

La Communauté de Communes Cère et Dordogne est soumise au SDAGE qui a été élaboré à l'échelle du bassin Adour Garonne. Il fixe comme tous les SDAGE les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau pour 15 ans (le dernier SDAGE date d'août 1996).

LE SDAGE est un document public avec lequel doivent être compatibles les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau.

RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS DU BASSIN ADOUR-GARONNE



Source : Agence de l'eau Adour-Garonne

Les 7 orientations fondamentales du SDAGE :

- Focaliser l'effort de dépollution sur les programmes prioritaires : les points noirs de pollution domestique et industrielle, les toxiques, les zones de baignade.
- Restaurer les débits d'étiage sur les rivières les plus déficitaires.

- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et littoraux remarquables, ouvrir les cours d'eau aux poissons grands migrateurs.
- Remettre et maintenir les rivières en bon état de fonctionner.
- Sauvegarder la qualité des aquifères d'eau douce nécessaire à l'alimentation humaine.
- Délimiter et faire connaître largement les zones soumises au risque d'inondation.
- Instaurer la gestion équilibrée et globale par bassin versant, grande vallée, et par système.

* PIG

Un Projet d'Intérêt Général (PIG) est en cours sur le territoire Cère et Dordogne. Le SCAE doit en tenir compte.

Le Code de l'Urbanisme précise que, pour être qualifié "d'intérêt général", un projet doit présenter obligatoirement un caractère d'utilité publique.

Article R121-3 du Code de l'urbanisme :

« Peut constituer un projet d'intérêt général au sens de l'article L. 121-9 tout projet d'ouvrage, de travaux ou de protection présentant un caractère d'utilité publique et répondant aux conditions suivantes :

1- Etre destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'équipement, au fonctionnement d'un service public, à l'accueil et au logement des personnes défavorisées ou de ressources modestes, à la protection du patrimoine naturel ou culturel, à la prévention des risques, à la mise en valeur des ressources naturelles ou à l'aménagement agricole et rural ;

2- Avoir fait l'objet :

a) Soit d'une délibération ou d'une décision d'une personne ayant la capacité d'exproprier, arrêtant le principe et les conditions de réalisation du projet, et mise à la disposition du public ;

b) Soit d'une inscription dans un des documents de planification prévus par les lois et règlements, approuvé par l'autorité compétente et ayant fait l'objet d'une publication.

Les projets relevant de l'initiative des communes ou de leurs groupements compétents pour élaborer un document d'urbanisme ou des communes membres de ces groupements ne peuvent être qualifiés de projets d'intérêt général pour l'application de l'article R. 121-4 ».

La Communauté de Communes Cère et Dordogne connaît un PIG qui concerne l'habitat.

« Le PIG est une action concertée entre l'Etat, l'ANAH (*L'Agence nationale de l'habitat*) et une collectivité locale dans le but de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements par le biais de subventions sans qu'existent pour autant de graves dysfonctionnements urbains ou sociaux. Son objectif est de promouvoir des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant et dont la nature peut être sociale ou technique.

Sur le plan social, il traite de problèmes spécifiques, comme par exemple, le logement des jeunes, des personnes handicapées, l'augmentation de l'offre de logements sociaux privés ou la remise sur le marché de logements vacants.

Sur le plan technique, un PIG peut être mis en œuvre pour lutter contre l'insalubrité dans l'habitat existant, ou encore pour améliorer les performances techniques des bâtiments (maîtrise des consommations énergétiques, lutte contre les termites, etc.) »⁵⁷.

⁵⁷ Rapport de licence professionnelle – Annexe 5 – Vérane Vidoni - p.32 – Juillet 2007

➤ LES RISQUES SUR LE TERRITOIRE

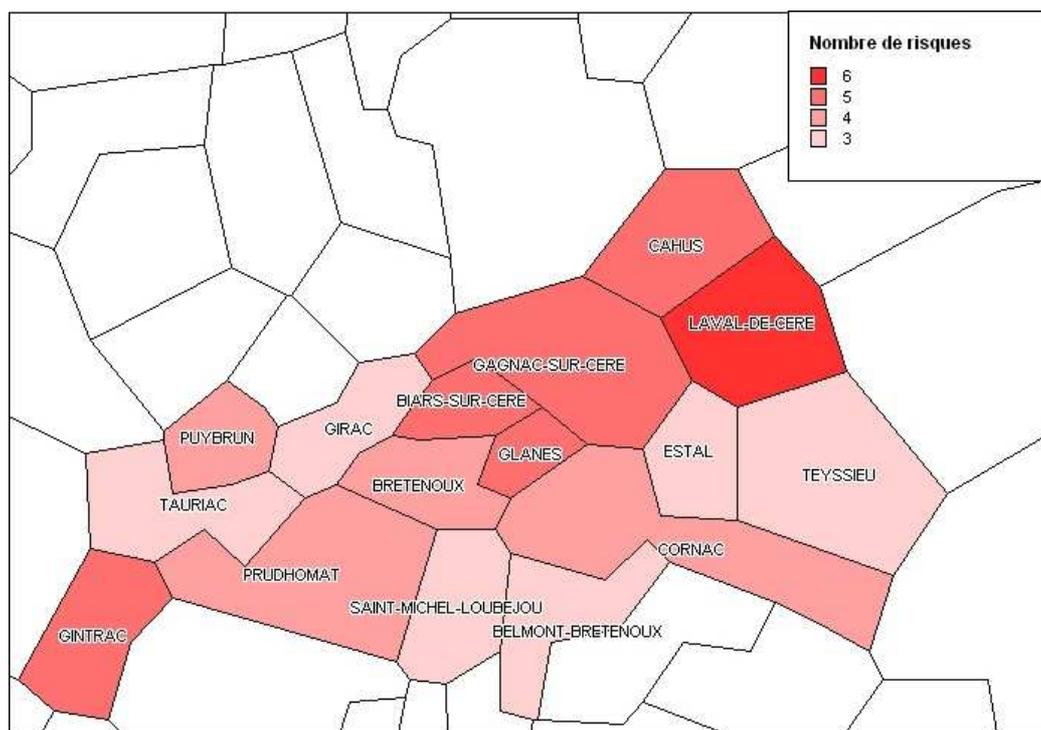
Le canton est soumis à de nombreux risques.

Les composantes physiques et naturelles soumettent le territoire à un certain nombre de risques naturels. Mais toutes les communes n'y sont pas confrontées de manière identique.

Les activités humaines soumettent aussi le territoire à des risques.

Le territoire est principalement soumis au risque inondation et au risque rupture de barrage.

Des plans synthétiques communaux et des plans de prévention des risques ont été établis dans un souci de gestion du territoire.



Les risques naturels

* Le risque inondation ⁵⁸

Le risque inondation caractérise certains cours d'eau (cf. § III.1) qui circulent sur la Communauté de Communes. En cas de pluies abondantes ils peuvent sortir de leur lit.

Les principaux cours d'eau orientés Est-Ouest drainent les eaux vers la Dordogne.

La Dordogne, la Cère et la Bave connaissent des débordements. La Dordogne est caractérisée par des crues (de novembre à mai) rapides qui peuvent atteindre une grande puissance.

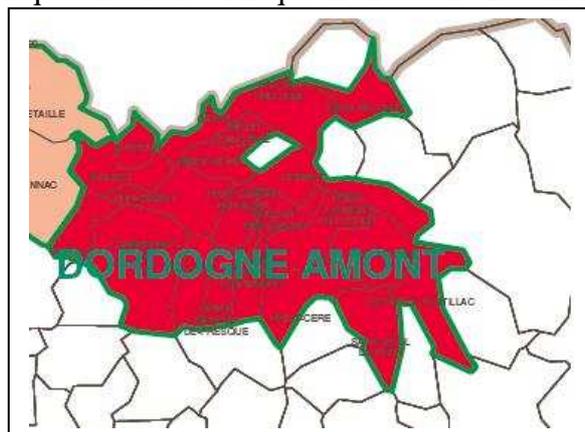
Les crues de la Cère ont lieu durant la saison froide. Des crues à Bretenoux supérieures à 2,50 m peuvent se produire. La Bave connaît les crues les plus importantes au printemps et l'été.

PPRI Dordogne Amont, prescrit en juillet 1999 et approuvé :

Situé à la zone de confluence du Mamoul, de la Bave, de la Cère et de la Dordogne, le risque d'inondation est prégnant sur la Communauté de Communes.

⁵⁸ Dossier Départemental des Risques Majeurs

Plan de prévention des risques naturels – Risque inondation – Bassin Dordogne amont



Source : Plan de prévention des risques naturels – Risque inondation – Bassin Dordogne amont p.4

Le SYMAGE² (SYndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) porte un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin de la Dordogne lotoise. Ce programme comporte des actions relatives à la maîtrise des ruissellements, à la reconquête de champs d'inondation, au maintien du libre écoulement et à la préservation des zones humides. Il concerne tous les cours d'eau du territoire communautaire.

Rivières	Dordogne	Cère	Bave	Mamoul
Commune				
Belmont Bretenoux				X
Biars sur Cère	X	X		
Bretenoux		X		X
Cahus				
Cornac				X
Estal				
Gagnac sur Cère	X	X		
Gintrac	X			
Girac	X	X		
Glanes				
Laval de Cère		X		
Prudhomat	X	X	X	X
Puybrun	X			
St Michel Loubejou			X	
Tauriac	X			
Teyssieu				

La Bave (valable aussi pour le Mamoul) : « La configuration et la disposition de son bassin versant favorise des crues rapides : les pentes à l'amont du bassin sont fortes, et le massif fait obstacle aux flux perturbés venants de l'Ouest. De plus, le réseau hydrographique de ces cours d'eau à l'amont du bassin est fortement encaissé au fond de gorges étroites qui favorisent des transferts de flux rapides et ne permettent pas à l'inondation de s'étaler avant Saint-Céré et d'arriver sur une plaine inondable large de 1km et plate au niveau de la commune de Saint-Michel-Loubéjou »⁵⁹.

⁵⁹ DCS – Saint-Michel-Loubéjou – Novembre 2007

La Dordogne : « Cette disposition géographique donne à l'hydrologie des crues de la Dordogne des caractéristiques de régime pluviothermal océanique accentués, les crues les plus fortes s'observent en période froide, de novembre à mars. Seule la forte crue de juillet 1927 vient s'inscrire en pleine saison chaude. C'est l'unique crue inondant importante qui se positionne ainsi, observable à toutes les stations hydrométriques (Beaulieu, Souillac,..), et de plus dans la période antérieure à l'installation des grands barrages EDF. Car le bassin versant de la Dordogne est aussi un des bassins les plus équipé hydroélectriquement, et l'influence des grands réservoirs EDF sur l'hydrologie de la Dordogne est une donnée structurelle qui a un impact sur l'hydrologie des crues. »⁶⁰.

* Le risque mouvement de terrain

Les reliefs et la composition des sols entraînent des risques de mouvements de terrain sur certaines parties du territoire.

Le risque de mouvement de terrain sur la Communauté de Communes se caractérise par plusieurs type de phénomènes : glissement de terrain, chute de blocs, tassement de terrain lié au retrait-gonflement de l'argile.

Les glissements de terrain concernent toutes les communes.

Les communes au relief le plus accidenté connaissent essentiellement le risque chute de blocs (Cornac, Estal, Teyssieu,...).

* Le risque feu de forêt

Même si aucun feu n'a été recensé sur les communes de Cère et Dordogne, un risque existe sur un certain nombre d'entre-elles. Les surfaces boisées importantes augmentent l'aléa.

Mais quoi qu'il en soit ce risque reste faible et localisé sur 2 communes : Cahus et Laval de Cère.

Le risque technologique

Il se manifeste essentiellement de par la présence de barrages situés en amont du Canton et notamment le barrage de Bort-Les-Orgues (impact sur la Dordogne) et Saint-Etienne-Cantalès (impact sur la Cère).

« Sont recensés les barrages suivants susceptibles de menacer le territoire en cas de rupture :

- Bort les Orgues (19), Chastang (19) et l'Aigle (19) sur la Dordogne,
- La Valette-Marcillac (19) sur le Doustre,
- Hautefage (19) et Enchanet (15) sur la Maronne,
- Saint-Etienne-Cantalès (15) sur la Cère. »⁶¹

Le risque technologique se manifeste aussi de par la présence d'usines potentiellement dangereuses. Il existe un risque industriel. Mais celui-ci reste relativement localisé aux zones d'activités. Même s'il n'y a pas de directive SEVESO dans le département du Lot, il est constaté que les activités industrielles des communes de Biars-Sur-Cère et Laval-de-Cère stockent ou utilisent des produits dangereux.

⁶⁰ DCS – Puybrun – Novembre 2007

⁶¹ Porter A Connaissance p.3

Le risque de transport de matières dangereuses est lié au fait que de grands axes circulent au cœur même de certaines communes. En plus des voies routières, la voie ferrée peut être aussi le lieu de transport de matières dangereuses.

Commune	Inondation	Mouvement de terrain				Feu de forêt	Barrage	Risque industriel
		Glissement	Affaissement	Chute de blocs	Tassement			
Belmont Bretenoux	X	X		X				
Biars sur Cère	X	X			X		X	X
Bretenoux	X	X			X		X	
Cahus	X	X		X		X	X	
Cornac	X	X		X			X	
Estal	X	X		X				
Gagnac sur Cère	X	X		X	X		X	
Gintrac	X	X	X	X			X	
Girac	X				X		X	
Glanes	X	X		X	X		X	
Laval de Cère	X	X		X		X	X	X
Prudhomat	X	X			X		X	
Puybrun	X	X			X		X	
St Michel Loubejou	X	X					X	
Tauriac	X				X		X	
Teyssieu	X	X		X				

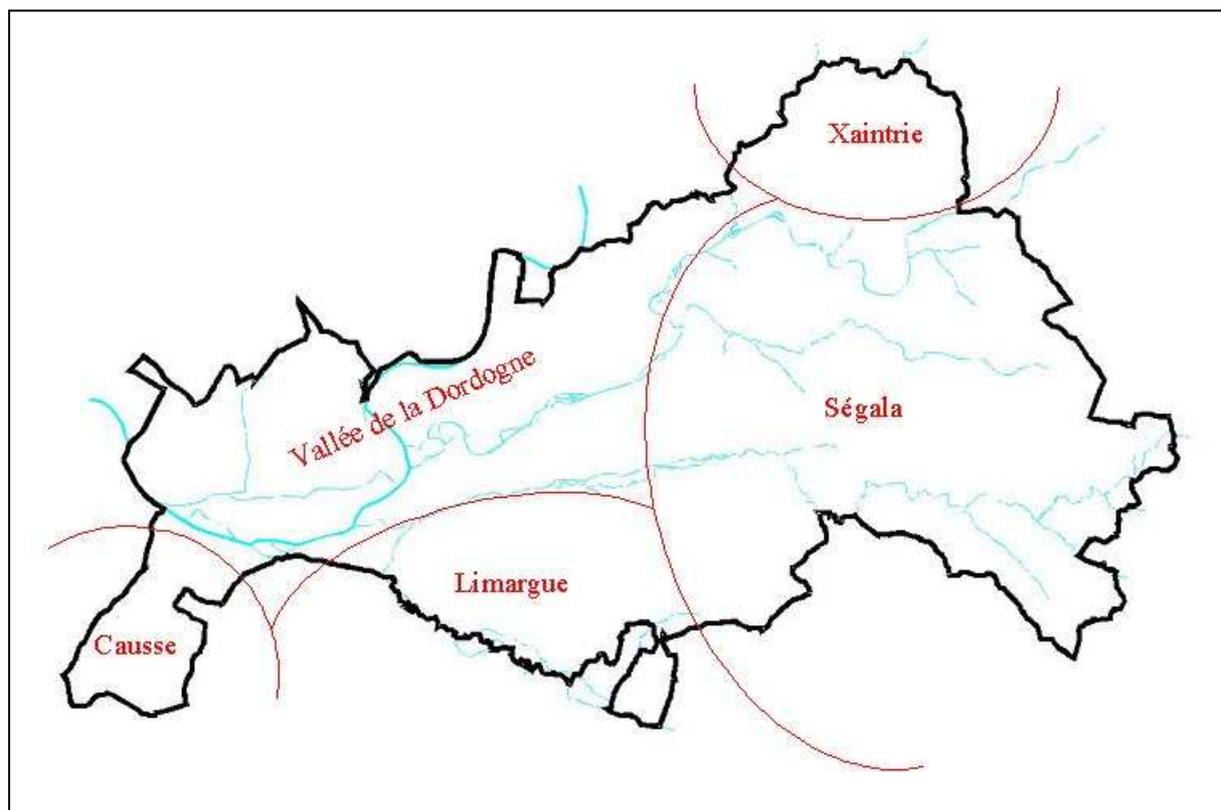
Source : DDRM 2005

II.5. MORPHOLOGIE PAYSAGERE ET PATRIMOINE

Même si le canton de Bretenoux est empreint de ruralité les composantes paysagères du territoire sont multiples. Aux grandes unités paysagères se côtoient : architecture traditionnelle, architecture contemporaine, activités industrielles, artisanales, agricoles,...

➤ LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

« Le territoire est composé de plusieurs entités géographiques qui lui confèrent une grande diversité architecturale et paysagère, entre vallée de la Dordogne, châtaigneraie occidentale, Xaintrie et causse (Gintrac) »⁶².



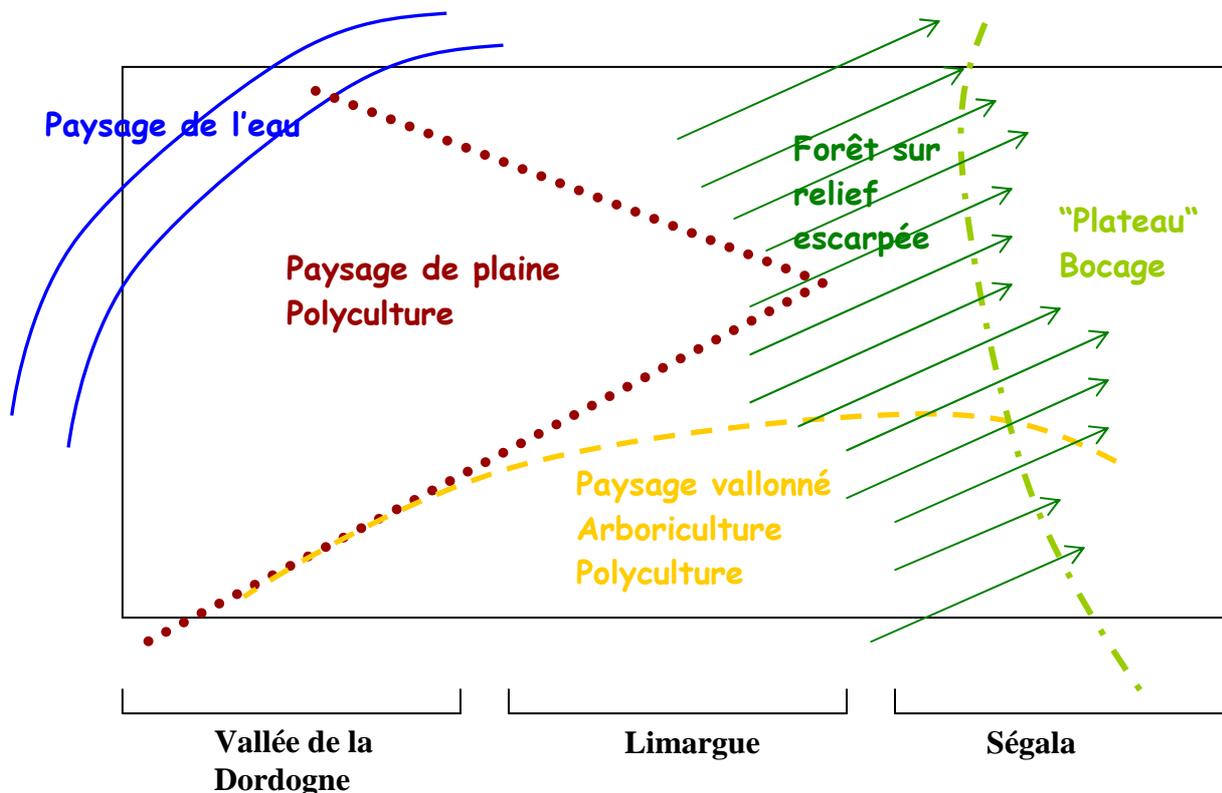
Un paysage d'identités

Le paysage de plaine ouvert à l'ouest contraste fortement avec le paysage de l'est serré et fermé. En effet, à l'est de la plaine le paysage se ferme, les routes s'enfoncent dans des secteurs plus escarpés qui les rendent sinueuses et étroites. Ce sont les portes d'entrée du Ségala.

Le Ségala est une immense région qui s'étend évidemment sur le département du Lot mais qui a également une emprise dans l'Aveyron au sud, le Cantal à l'est et dans la Corrèze au nord. Il se partage le territoire de la Communauté de Communes Cère et Dordogne avec le Limargue au sud qui annonce les Causses et la plaine à l'ouest.

⁶² Porter A Connaissance p.4

La lecture du paysage de la Communauté de Communes Cère et Dordogne peut se faire de manière schématique. Les zones de “vides“ (vallées) ou de pleins (promontoires, crêtes) donnent une structuration au site.



Des composantes variées

* L'est : l'annonce du Massif central

L'est du territoire de Cère et Dordogne est caractérisé par un relief et un paysage mouvementés. En effet, situé sur les contreforts du Massif Central, ce secteur arbore de petites vallées en V ouvrant sur une zone de relatifs plateaux. Le paysage rural est à tendance montagnarde et sous influence auvergnate. Il est caractéristique du Ségala.

Le Ségala s'étend sur un vaste plateau où domine un bocage herbagé, et où serpentent vers les vallées de nombreux ruisseaux et où s'étendent également des forêts de feuillus (châtaigniers, chênes, hêtres, charmes).

Le Ségala est marqué par la vallée de la Cère relativement encaissée : on parle alors des gorges de la Cère. Le paysage de vallons est diversifié et parfois quasi confidentiel. Les vallons accessibles parfois uniquement à pied restent des lieux privilégiés pour les randonneurs.



Tourbières et landes font aussi leur apparition. Les landes sont réduites généralement aux lisières des forêts et aux pourtours des zones humides.

Caractéristiques des plateaux du massif central, les landes sont un biotope précieux. Il en va de même avec les zones humides couvertes de joncs, laïches et molinies. La tourbière de Mourèze en partie sur Teyssieu en est un parfait exemple.

* Les espaces de bois et forêts

Le bois est l'une des composantes essentielles du paysage de Cère et Dordogne. Il est principalement présent en quantité dans le secteur du Ségala où l'on trouve des massifs forestiers plus ou moins conséquents. Les espaces boisés sont plus ponctuels dans le reste du territoire intercommunal. Ils se présentent plus sous forme de couronnes boisées ou de ripisylve.



Les forêts forment un manteau vert sombre à l'aspect dense, qui contraste avec les espaces agricoles plus ouverts. Elles sont parfois des milieux de transition paysagère. Elles couvrent les versants des vallées et certaines zones de plateaux marquées par la baisse des pratiques agricoles.

Les franges boisées ont tendance à progresser et à s'épaissir, faute d'intervention de la main de l'homme ; même s'il est possible d'observer ça et là des forêts de résineux résultat de la plantation humaine. L'enrésinement dans les années 70-80 a contribué à la fermeture des paysages. Il existe toutefois des secteurs avec des traces de forêt originelle ce qui a valu le classement des gorges de la Cère en Natura 2000.

Les boisements structurent fortement le paysage général car ils occupent une bonne partie des versants escarpés (préservés de l'érosion), placés en contrebas des plateaux et des replats, habités et cultivés. Ils masquent localement des fonds de vallée cultivés.

Les forêts dominent toujours les versants et restent très présentes sur les croupes et plateaux.

* Le bocage

L'est et le sud-est accueillent des zones de bocage.

Les bocages se situent dans les zones moins escarpées.

Le bocage se définit comme étant un paysage rural, dominé par une activité agricole qui se constitue de champs enclos par des clôtures, haies, talus, murs de pierres.

Les haies ou clôtures ponctuent donc l'espace visuel qui est parfois arrêté par des buttes.

Le paysage est ici verdoyant (contrastant avec les zones de forêt : vert sombre) et est caractérisé par des champs en herbe qui remontent parfois des vallons.

Châtaigneraie, vergers, bocage et polyculture dans les siècles passés, ont vu l'implantation dans le Ségala de l'élevage bovin. L'occupation des sols du Ségala a transformé peu à peu le paysage rural.



* Les crêtes et les vallons

Les coteaux arrondis du Limargue au Sud s'ouvrent sur des espaces de plateaux. Le paysage de vignes et vergers (pommiers par exemple) est réduit par endroit à quelques unités mais était autrefois la caractéristique locale.

Les noyers trament le paysage qui est aussi marqué par la présence de maisons cossues. Le paysage garde un aspect jardiné.

A la rondeur des reliefs s'ajoutent parfois de longues côtes qui rejoignent la zone de bâti qui domine.

Les buttes sont parfois couronnées par un village ou un château comme à Prudhomat.

Des points hauts en bordure se dégagent des panoramas vers la vallée. Le paysage y est relativement ouvert.

Les premiers murets marquant la proximité du Causse.



* La plaine

La plaine constitue un élément paysager majeur. Déjà au sein du territoire lotois la plaine est un élément fort et omniprésent.

La présence récurrente, de ces étendues plates délimitées par des collines boisées aux pentes plus ou moins fortes marque fortement le paysage.

La plaine caractérisant Cère et Dordogne à l'Ouest de son territoire présente une forte empreinte dans le paysage. Elle donne une sensation de vastitude et permet visuellement de voir se démarquer l'activité agricole. Plus en détail, il ressort que la plaine vers Biars revêt un paysage de prairies mitées par les constructions artisanales ou pavillonnaires.

La plaine est plus loin marquée par les cours d'eau et la polyculture qui est pratiquée autour des zones bâties.

Ces dernières ont souvent une implantation à l'origine ancienne. Les hameaux ou villages de la plaine sont souvent situés en limite des zones inondables (Puybrun).



Les aplats constitués par les fonds de vallée sont des espaces des références et permettent de mettre en situation les zones de reliefs : ce sont des vides structurants.

Les plaines permettent de mettre en scènes les zones de reliefs (promontoire de Castelnau,...).

* Paysages d'eau et de nature

L'environnement de la Communauté de Communes se traduit par des paysages d'eau et de "nature". Où que l'on soit sur le territoire, l'eau et les espaces de verdure ne sont jamais bien loin.



L'eau est omniprésente. Les cours d'eau façonnent le territoire.

Le paysage de l'eau est marqué par un paysage caractéristique des berges. Les ripisylves en marquent l'encrage. Des zones humides, des couasnes caractérisent ces sites particuliers.

Gués et ponts soulignent aussi les traversées d'une rive à l'autre.

L'entité paysagère liée à l'eau est caractéristique de plusieurs communes situées à l'ouest du territoire et qui sont drainées par la Dordogne : Tauriac, Bretenoux, Girac, Prudhomat, Gintrac.

La verdure, la nature fait partie de ce qui crée un environnement particulier généralement défini comme de qualité. La population locale et même touristique y est très attachée. Des écrins ou halos de verdure marquent tous les éléments du paysage.

➤DES PAYSAGES CONTRASTES

Des événements paysagers

L'interaction entre les espaces boisés, les espaces de pâtures voire les zones bâties, provoque des événements paysagers de qualité ou tout au moins marquants.

Des ambiances plutôt ouvertes ou bien refermées et quasi confidentielles se dégagent entre les espaces de bocage ou de forêts.

Des espaces de vallées se dégagent des espaces aquatiques. Des points hauts : des vue plus ou moins lointaines.



Vues et co-visibilités

Les zones de crêtes séparées par les vallées sont des points d'observation des crêtes voisines.

Les plateaux donnent sur leur front de véritables balcons permettant d'observer le Limargue et les vallées. L'Est et le Sud Est du territoire par leurs points hauts et lignes de crête dominent la plaine. Le Ségala est marqué par le contraste entre vallées en V et points de vue dégagés par les Pechs et failles découpées en plateaux (Cahus, Gagnac, Estal,...).

Mais les perspectives visuelles varient en fonction des reliefs.

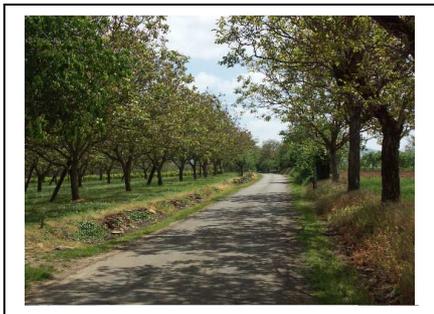
La prise de conscience de la variété des paysages est marquante lorsque l'on grimpe vers les ruines de Taillefer à Gintrac. Les Causses laissent se dégager un immense belvédère sur les composantes paysagères de Cère et Dordogne.



Des paysages modelés par l'agriculture

L'agriculture caractérisée par la pratique de l'élevage avec les bocages à l'est, par les cultures intensives en plaine, l'arboriculture au sud-est, a modelé le paysage. Trois paysages agraires se dessinent alors.

Le rôle de l'agriculture dans la préservation de l'environnement et du paysage est important mais les risques de déprise à l'est iront de paire avec une modification du paysage. Il est donc important de s'attacher à évaluer l'évolution agraire voire forestière.



« La diversité des productions et des cultures offre une diversité paysagère qui rend le cadre de vie attractif cependant il faut veiller aux paysages qui tentent à se fermer du fait de la déprise agricole notamment sur les terrains pentus et en bordure de rivière »⁶³.

Le paysage bâti

Le paysage bâti est caractérisé par la présence de bourgs, hameaux ou groupes de maisons.

L'évolution des modes de construction et d'utilisation du bâti fait évoluer le paysage.

Au bâti traditionnel est venu s'ajouter des constructions plus modernes parfois sans lien avec l'existant. Les formes et matières sont souvent peu en rapport avec le bâti traditionnel. Les silhouettes de villages ou hameaux en sont transformées avec parfois une perte d'identité, la masse de constructions moderne s'imposant.

Mais le paysage urbain reste très contrasté entre les communes. Généralement, le patrimoine bâti et les espaces naturels forment un harmonieux mariage.



⁶³ Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007

Les paysages émergents

Le paysage émergent se traduit aujourd'hui essentiellement par les zones d'activités.

Qui pourrait croire qu'au pied du Ségala un nombre important d'activités s'amasse et tourne le dos à la Cère.

Au paysage agricole s'ajoute le paysage industriel et d'activités avec parfois un effet de vitrine recherché par les propriétaires.

Le paysage de prairies est mité par les constructions artisanales et dominé par les volumes importants des bâtiments industriels. La couleur blanche utilisée pour les façades des bâtiments augmente l'impact visuel (le bâti traditionnel étant de tons chauds et patinés).

Paradoxalement, à proximité de la RD940, les zones ont été victimes de leur succès au niveau paysagé. L'implantation du bâti le long de la voie est continue entre Biars et Bretenoux et la lecture spatiale d'une commune à l'autre est identique. De plus, la dégradation et la non valorisation des paysages et des lieux qui accueillent les activités leur donne un aspect désorganisé et non maîtrisé.

A terme le risque de contradiction avec les activités touristiques et le risque de dégradation du cadre de vie proche sont à mesurer.



Il faut noter aussi que les enseignes et les publicités sont disposées le long des voies. De tailles, hauteurs, couleurs et formes différentes, elles submergent parfois les automobilistes.

Les enseignes et les publicités des établissements sont un point à réorganiser tout comme l'insertion paysagère des bâtiments d'activités.

Les images visuelles fortes

Les images fortes du territoire se déclinent en 3 groupes :

- les villages traditionnels
- les espaces agricoles,
- les zones d'activités.



Vision partagée :

La qualité du cadre de vie et les paysages offerts sur la Communauté de Communes sont perçus par la population comme un atout majeur ; le patrimoine bâti et les espaces verts sont aussi considérés comme des atouts pour le territoire.

53% de la population sondée considère que la qualité du cadre de vie, est bonne sur le territoire grâce au patrimoine environnemental.

Les paysages et les espaces verts sont considérés comme des atouts du territoire.

➤PATRIMOINES ARCHITECTURAUX

Le patrimoine architectural présente une multitude de facettes, ce qui traduit bien le fait que le territoire communautaire est un territoire de contacts, soumis à plusieurs influences.

Il existe une multitude de paysages et de types de bâti.

La population locale est attachée à son patrimoine qui est le reflet de l'identité de la communauté et sa richesse touristique.

« L'habitat a plusieurs enjeux pour un territoire, il est à la fois la vitrine de l'architecture locale, une marque de dynamisme et souvent la raison de la venue de nouveaux habitants »⁶⁴.

Un patrimoine culturel

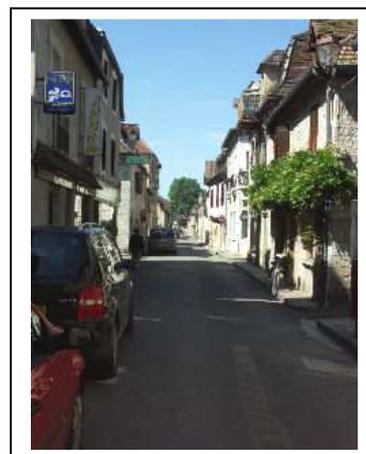
« Le territoire recèle de nombreux vestiges archéologiques reconnus dont les plus anciens remontent au Néolithique, dolmens et ateliers de débitage de silex, des tumulus de l'âge du Bronze et du Fer non loin de l'oppidum du Puy d'Issolud, une forte occupation gallo-romaine certainement liée aux cours d'eau et aux terrains fertiles des plaines alluviales.

Le territoire Cère et Dordogne possède un "monument phare" avec le château de Castelnau-Bretenoux. Il est également bordé de sites et édifices de grande notoriété (villages de la rive droite de la Cère, Tours de Saint-Laurent, Ville de Saint-Céré).

La vallée de la Dordogne montre une dynamique économique sans commune mesure avec le reste du territoire. L'urbanisation d'origine médiévale y a laissé son empreinte avec la présence des bastides de Bretenoux et Puybrun, distantes seulement de 4km. [...]

Sur les coteaux entre Cère et Bave, on peut identifier une autre armature urbaine héritée du moyen-âge avec le positionnement des hameaux et village en balcon sur les vallées (Puymule, Saint-Michel-Loubéjou, Saint-Martin,...). Ces lieux entretiennent des liens visuels forts entre eux et avec les monuments majeurs du secteur (tours de Saint-Laurent, château de Castelnau, village de Loubressac,...) [...].

A l'écart du grand paysage de la Dordogne, les communes perchées sur les contreforts du massif central sont confrontées quant à elles à la gestion et au devenir de leur patrimoine vernaculaire. On y trouve notamment des matériaux spécifiques et en voie de disparition telle la lauze de schiste taillé en écaille »⁶⁵.



⁶⁴ Rapport de licence professionnelle – Vérane Vidoni - p.31– Juillet 2007

⁶⁵ Porter A Connaissance p.5

Patrimoine architectural

* Un patrimoine à conserver

Cet héritage patrimonial marque le paysage.

La silhouette des villages ou des groupes de bâtis traduit des modes d'utilisation du terroir : le bâti est tantôt accroché à la pente, tantôt en ligne de crête, tantôt au cœur des terres agricoles. Cette variété donne toute l'originalité et la complexité au territoire.

Les hameaux, les villages et groupes de maisons sont souvent posés dans un halo de verdure ce qui leur donne énormément de charme.

Les corps de ferme, les maisons d'habitations, les structures agricoles sont d'autant de marques de la vie passée.



* Un patrimoine riche de cultures

Le bâti traduit l'appartenance géographique des lieux. Mais il présente une multitude de facettes. En effet, les influences des régions voisines sont identifiables par leurs structures ou leurs modes d'occupation des sols. La diversité des formes et les matériaux utilisés (utilisation de l'agrégat local : gneiss, granite,...) est aussi révélatrice de l'architecture vernaculaire et des richesses culturelles présentes.

Le Ségala présente une architecture de type cantalienne : toitures hautes, en lauze avec un bel agencement des écailles, des petites lucarnes sur les toitures des maisons. On trouve aussi parfois des granges-étables comme dans le Massif-central.



Les constructions du Limargue et de la vallée de la Dordogne se présentent par une recombinaison du modèle quercynois avec par contre la dominance de la tuile plate, l'usage du coyau, des colombages, des petits pigeonniers ou tourelles. L'appareillage se fait en grès. Les buttes témoins abritent aussi des forteresses et des châteaux.





L'annonce des Causses : L'annonce du Quercy et des Causses est notable à Gintrac. Les maisons avec bolets et génoises sont de type quercynois.
La lauze de calcaire commence son apparition sur les toitures.



* Une Implantation du bâti variée

L'implantation du bâti est très différente suivant les communes.

Puybrun et Bretenoux s'organisent en bastides.

Gagnac, dont le bâti est plutôt resserré et agglutiné autour de l'église et de la mairie, connaît un quartier urbain ancien qui s'est développé le long de la Cère au droit du port sur la RD 14.

Glanes s'organise aussi en 2 pôles avec le bourg ancien d'un côté et le quartier du Pech Piala de l'autre.

Prudhomat connaît une structure plutôt éclatée avec le bourg situé au pied du Mamoul et le château de Castelnau et sa fortification médiévale un peu plus haut.

Saint-Michel est implanté en haut du coteau mais sa structure urbaine est éclatée en 3 secteurs : le bourg, les hameaux, les constructions récentes le long des voies.

Belmont-Bretenoux connaît un bourg dense avec une vue directe sur Saint-Laurent les Tours. La commune est caractérisée par un relatif mitage urbain.

Cornac s'organise autour d'un bourg étalé le long de la RD 134.

Les constructions à *Laval de Cère* sont elles plutôt encaissées et regroupées proche de l'ancien site hydro-électrique et industriel.

Gintrac s'est implanté le long de la Dordogne et regroupe quelques constructions plutôt imbriquées dans la falaise.

Biars et Bretenoux restent des pôles urbains avec un centre ancien et des extensions marquant le paysage.

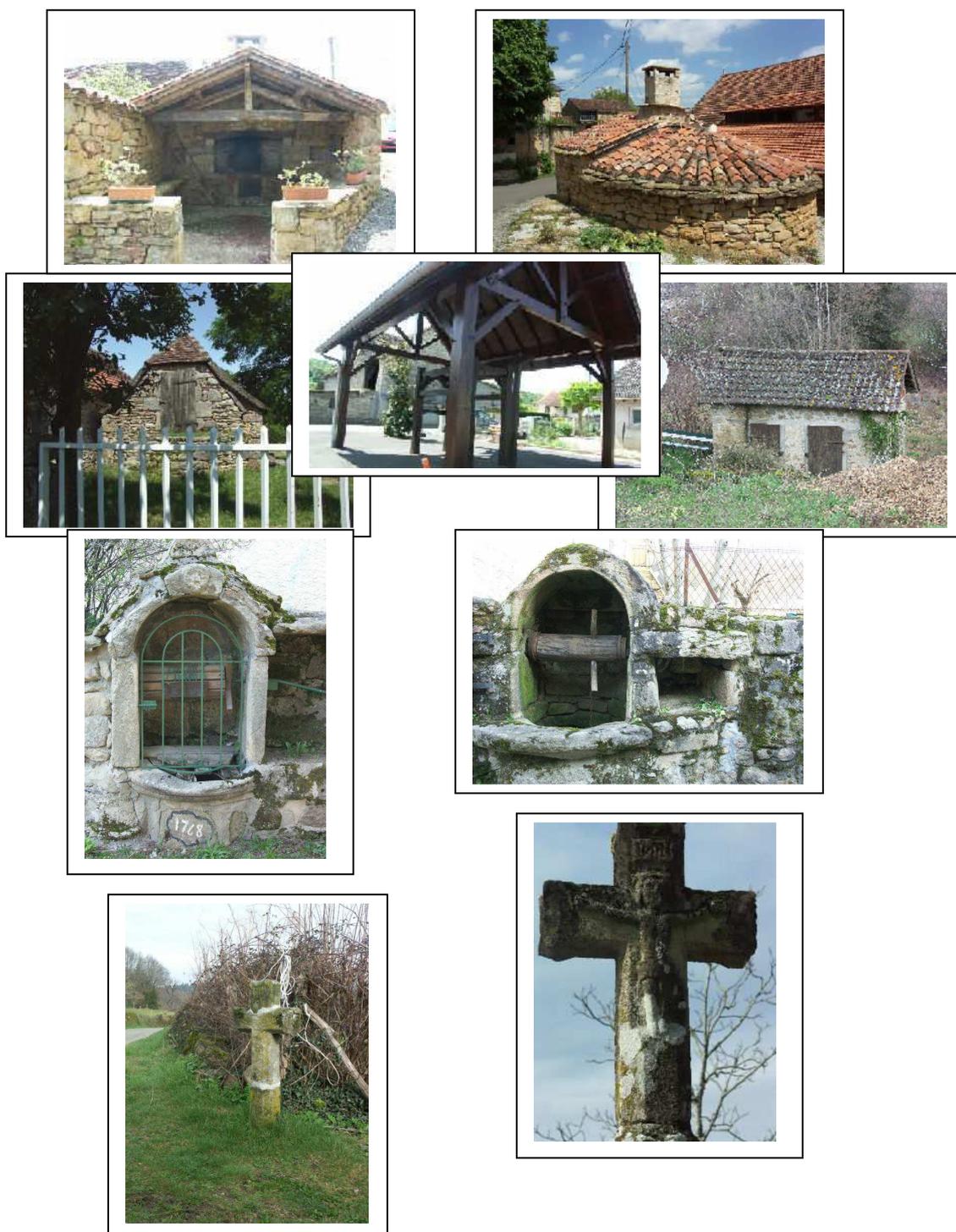
Cahus, Estal et Teyssieu sont des communes rurales marquées par leur bâti de type ségalien. Au village dense et resserré s'ajoutent des hameaux ou groupes de constructions implantées le plus souvent dans des espaces dégagés ("plateau").

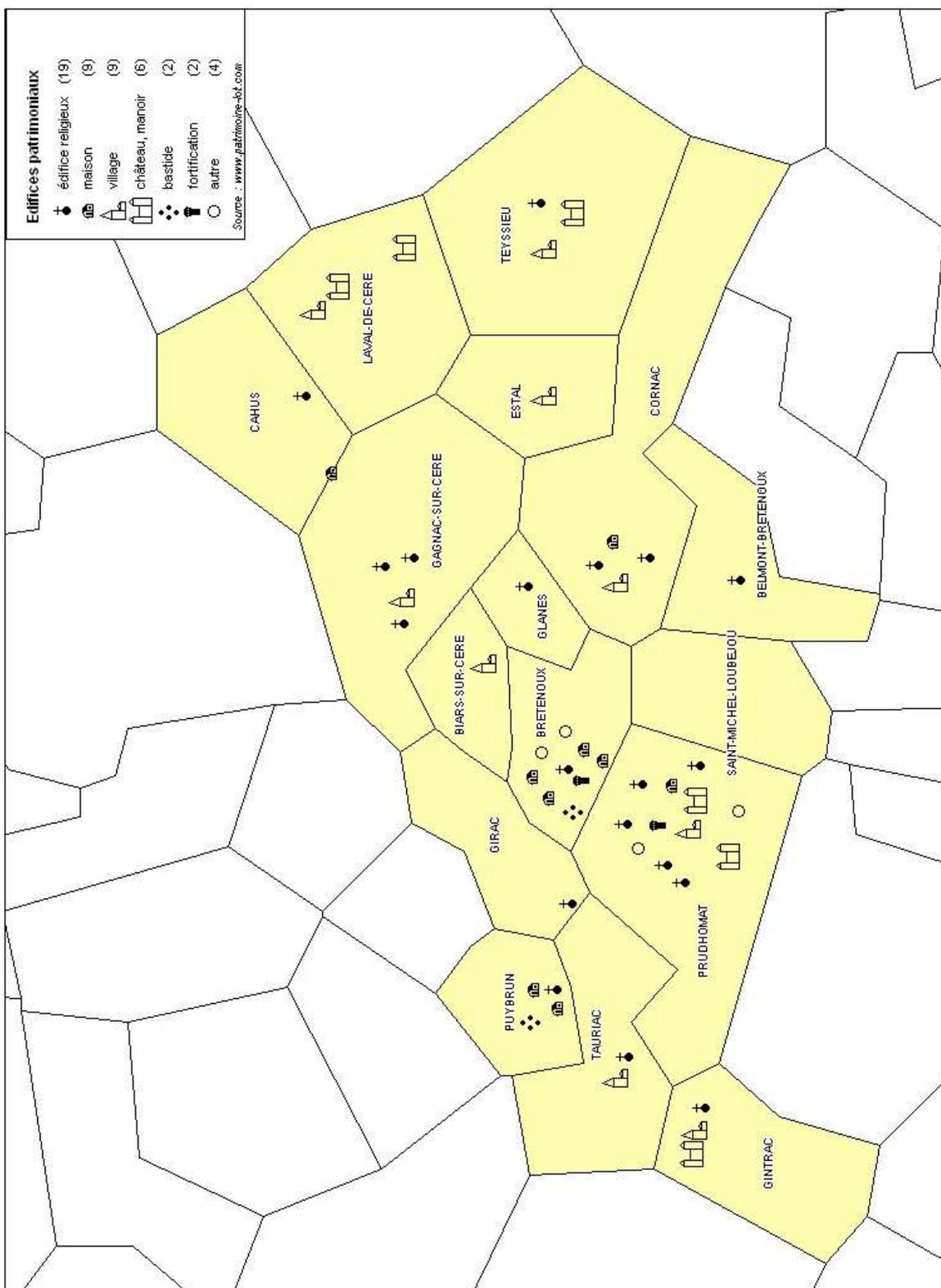
Saint-Michel-Loubesjou est aussi marqué par un bâti réparti en hameaux.

Girac et Tauriac sont identifiables par leurs hameaux ou villages aux maillages plutôt lâches et répartis sur leur territoire.

Le petit patrimoine : un héritage à conserver

Le territoire intercommunal est riche en patrimoines rural et religieux : croix au bord des chemins, puits (en plein cintre ou à balancier), pigeonniers, four à pain, séchoir à châtaignes « sécadou » (bâtiments modestes légèrement plus haut que les porcheries avec deux ouvertures que l'on trouve dans le Ségala).





Sur cette carte ne sont représentés que les éléments de patrimoine qui ont été classés 1 et 2 étoiles par le site www.patrimoine-lot.com, ce qui représente 51 éléments de patrimoine sur un total de 95 recensés.

Le patrimoine protégé

Commune	Site/objet	Inscrit/ Classé
Belmont Bretenoux	-Cloche de 1475 conservé dans l'église -Cloche de 1575 conservé dans l'église	-Classée le 2 mai 1930 -Classée le 2 mai 1910
Biars sur Cère	--	--
Bretenoux	-Tableau représentant un paysage vosgien de 1930 (disparu) -Tableau représentant des fleurs et fruits d'Orient de 1931 (disparu) -Groupe sculpté représentant une Vierge de Pitié du XV ^e siècle conservé dans l'église -ZPPAUP centre Bretenoux (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysage)	-Inscrit -Inscrit -Classé le 23 janvier 1976 -Crée le 19 mars 2004
Cahus	--	--
Cornac	--	--
Estal	--	--
Gagnac sur Cère	- Groupe sculpté représentant un Vierge de Pitié du XVII ^e XVIII ^e siècles conservé dans l'église Saint-Martin	- Classé le 09 mai 1981
Gintrac	--	--
Girac	--	--
Glanes	--	--
Laval de Cère	--	--
Prudhomat	- Château de Castelnau-de-Bretenoux, construction initiale du XI ^e siècle, puis constructions au XIV ^e , XVII ^e et XVIII ^e siècles - Eglise de Bonneviolle (sauf façade occidentale et clocher) construite au X ^e siècle, puis modifiée au XI ^e et XII ^e siècle - Eglise de Castelnau-de-Bretenoux du XIV ^e siècle - Prieuré de Félènes du XIV ^e siècle - Dalle funéraire de la chapelle de Félines du XV ^e siècle - Stalles style gothique conservé dans l'église de Paulliac Objets conservés dans le château de	- Classé en 1862 - Inscrite le 19 mars 1979 - Classé le 18 mars 1913 - Inscrit le 29 décembre 1978 - Classé le 2 mai 1910 - Classé le 17 février 1975

	<p>Castelanau-de-Bretenoux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>meubles domestiques</i> • <i>buste à l'antique</i> : portrait du ténor Jean Mouliérat de 1940 <p>Objets conservés dans l'église de Castelnau-de-Bretenoux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Bras reliquaire dit de Saint Louis</i> du XIV^e siècle • <i>Groupe sculpté : le baptême du Christ</i> du XV^e siècle • <i>Retable, tabernacle, tableau : la Crucifixion</i> du XVII^e siècle • <i>Stalles</i> du XVI^e siècle • <i>Statue : Vierge à l'enfant</i> du XIV^e siècle • <i>Verrières : représentant Saint Louis recevant les leçons de sa mère, sainte Catherine, sainte Agnès, la descente de croix, deux époux en prière avec leurs saints patrons, saint Jean, sainte Anne</i> du XV^e siècle. 	<p>- Classé en 1862 - Inscrit</p> <p>- Classé le 2 mai 1910</p> <p>- Classé le 2 mai 1910</p> <p>- Classé au 22 juin 1992</p> <p>- Classé le 9 mai 1905 - Classé du 20 mai 1910</p> <p>- Classé le 5 décembre 1908</p>
Puybrun	--	--
St Michel Loubejou	--	--
Tauriac	<p>- <i>Eglise Saint Martial</i> construite au XVI^e siècle puis XVIII^e siècle</p> <p>Objets conservés dans l'église de Saint Martial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Autel tombeau</i> : autel, retable, tabernacle, 3 tableaux : La crucifixion, Saint Agapit, Saint Martial du XVIII^e siècle • <i>Chef reliquaire de Saint Agapit</i> • <i>Peintures monumentales</i> : buste de Saints, scènes religieuses du XVI^e siècle 	<p>- Classée le 22 septembre 1987</p> <p>- Classé le 10 juin 1987</p> <p>- Classé le 27 janvier 1897 - Classé le 10 octobre 1906</p>
Teyssieu	<p>- <i>Eglise paroissiale Sainte Madeleine</i></p> <p>Objets conservés dans l'église Sainte Madeleine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Fer à hosties</i> : le Christ en croix entre le soleil et la lune, le Christ en croix entre la Vierge et Saint Jean, le Christ bénissant du XIV^e siècle • <i>Groupe sculpté : Vierge de Pitié</i> du XVI^e siècle <p>- <i>Tour</i> du XIII^e siècle</p>	<p>- Inscrite le 23 novembre 1923</p> <p>- Classé le 20 mai 1910</p> <p>- Classé le 20 mai 1910</p> <p>- Classée le 08 juillet 1925</p>

La sauvegarde du patrimoine fait partie du sentiment général de la population même si elle a conscience des coûts que cela peut engendrer.



Les particularités

Le Couderc est un espace herbeux communal appartenant en commun aux habitants, autour duquel s'est organisé le bâti. Il est caractéristique des Causses. On trouve un Couderc à Gintrac.



Vision partagée :

La qualité du cadre de vie, due en partie à la qualité du patrimoine bâti, est un atout majeur pour la population sondée.

Les élus voient comme une opportunité la rénovation des anciens bâtiments, souvent très typés et caractéristiques du territoire. La qualité architecturale des rénovations comme des constructions récentes doit également être surveillée car des dérives sur le style et la qualité ont été constatées.

III. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

III.1. COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES

➤LE RELIEF

Sa localisation au carrefour de trois départements et de trois régions confère au territoire de la Communauté de Communes tout un ensemble de reliefs qui annoncent au fil de son parcours d'Est en Ouest sa situation de piémont du Massif Central.

L'articulation du territoire se fait à partir de 3 entités :

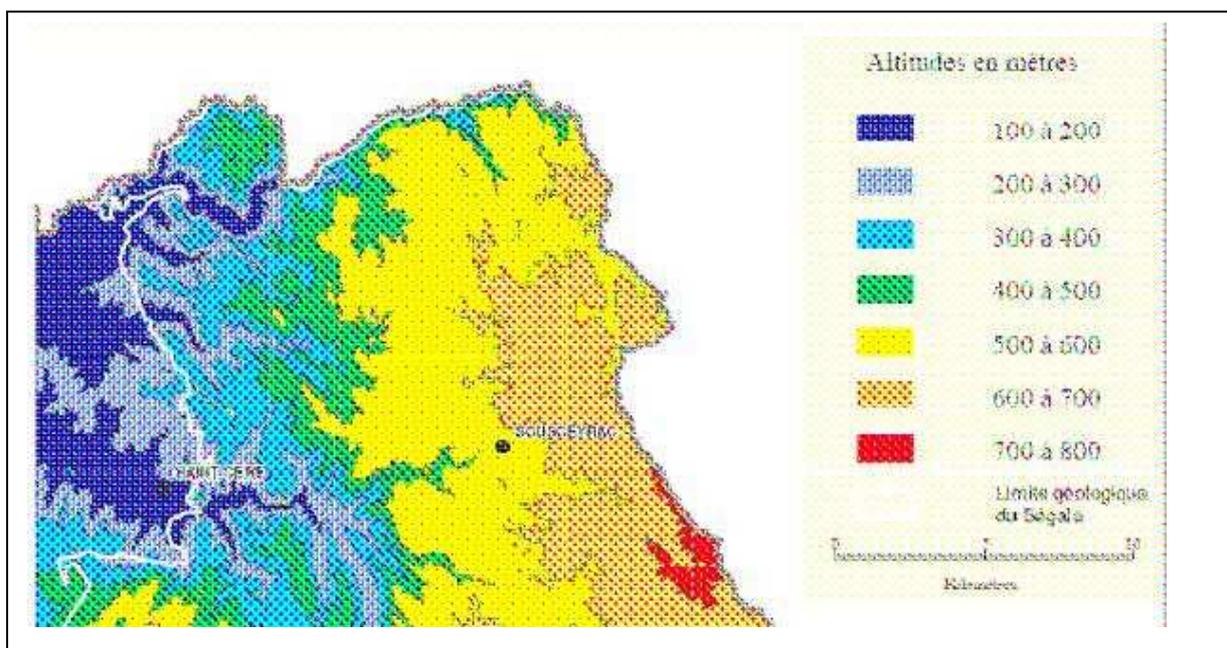
- la vallée de la Dordogne,
- le Limargue,
- le Ségala.

Le relief se traduit donc par ces entités.

Les altitudes les plus basses se situent dans les communes de Tauriac (point le plus bas 114 mètres) et Gintrac (119 mètres). Ces communes sont les plus occidentales de la Communauté de Communes situées dans la plaine.

Les altitudes les plus hautes sont recensées dans les communes de Teyssieu et Cornac (respectivement points les plus hauts : 566 mètres et 528 mètres), communes caractéristiques du piémont du Massif Central (système sub-montagnard).

Le secteur le plus accidenté topographiquement est bien sûr le secteur du Ségala. Les vallées en V définies par la Bave, la Cère et le Mamoul suivent des failles et les pechs qui dégagent des vues dégagées.



L'altitude moyenne de la Communauté de Communes reste toutefois peu importante : 155 mètres.

Le relief a conditionné l'implantation des activités de type industriel : elles se sont développées préférentiellement dans les secteurs de vallées. Les secteurs plus en relief induisent un climat, une faune et une flore différents de celles des vallées.

➤ CONTEXTE CLIMATIQUE ET METEOROLOGIQUE⁶⁶

Contexte

Le climat du Lot et de la Communauté de Communes peut être qualifié de climat semi-montagnard au climat aquitain. Le jeu des reliefs qui se joue, se traduit dans le climat local.

Le département du Lot appartient à des natures de terrains distinctes mettant en évidence différentes régions naturelles :

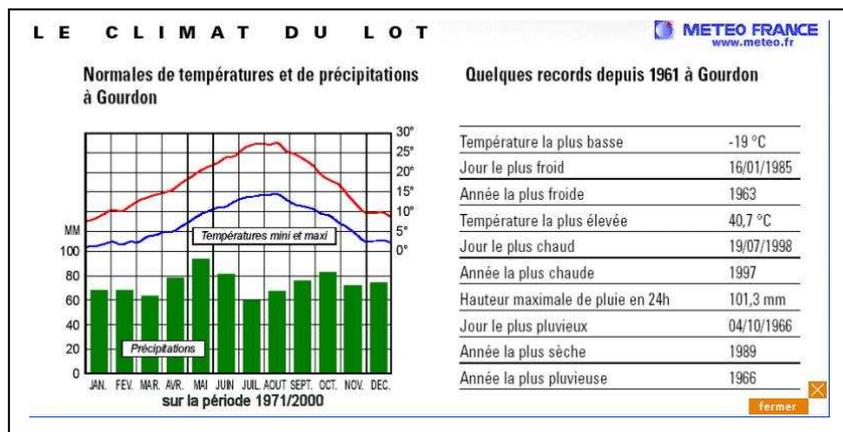
- Le Ségala, avec des altitudes fréquemment supérieures à 500 mètres, est la région la plus arrosée (climat semi-montagnard) et la plus fraîche avec un paysage de montagne, de prairies et de forêts (châtaigniers) qui évoquent déjà l'Auvergne toute proche.
- Le Limargue présente un paysage de collines bocagères et constitue une zone de transition étroite entre le Ségala et les Causses du Lot. Cette région est un peu moins fraîche et humide que le Ségala.
- La vallée de la Dordogne fait partie des régions les plus chaudes du département.

Caractéristiques générales

« Le País de Bretenoux est au contact de deux fronts (celui continental du Massif Central et celui océanique de l'Atlantique). Les températures y sont douces (moyenne annuelle de 11°-12°), il y gèle peu (hormis au printemps) ce qui facilite notamment le développement de cultures méridionales (vigne, noyer, arbres fruitiers, cultures légumières,...). Le climat est donc clément et ne présente pas d'aspects extrêmes en aucune saison. Seules quelques journées estivales peuvent être difficiles à supporter du fait du vent du sud. Il n'y aura donc probablement pas de restriction touristique du fait du climat. Dans un document à vocation touristique il est important de souligner que pour 34 % des visiteurs Le Lot est synonyme de soleil... »⁶⁷.

⁶⁶ Source : Météo France

⁶⁷ Rapport Mariel Lacombe – Office de tourisme Bretenoux - Novembre 2007



Source : Météo France

Pluviométrie :

L'altitude influence fortement le champ pluviométrique du Lot. Les hautes valeurs se situent au Nord-Est du département où elles progressent rapidement. Ainsi, par exemple le poste de Sousceyrac dans le Ségala avec en moyenne 1396 litres/m² par an, a reçu au moins 50 % d'eau en plus que des postes situés en Bouriane, dans la vallée du Lot ou le Quercy Blanc.

On comptabilise en moyenne 140 à 160 jours de pluie par an sur le département du Lot. Le nombre moyen de jours de neige n'est pas très significatif, sauf sur le relief de l'Est où il atteint la dizaine.

Température :

La température de l'air est mesurée sous abri météorologique. Au cours d'une journée elle oscille entre deux valeurs extrêmes, atteintes en général : peu après le lever du soleil pour la minimale, deux heures après sont passage au zénith pour la maximale. Très schématiquement du fait de la faible densité du réseau de mesures, il fait graduellement plus chaud suivant un axe Nord-Est/Sud-Ouest avec un gain moyen d'au moins deux degrés Celsius d'une extrémité à l'autre.

Vent :

Le département n'est pas très venté, les vitesses supérieures à 10 kilomètres par heure ne représentent que 40 % des enregistrements. Le vent souffle souvent du secteur Ouest, associé généralement aux périodes pluvieuses, et plus fréquemment encore de Sud-Est, on parle alors de "vent d'Autan". Ce dernier précède la pluie dans la plupart des cas et représente la direction privilégiée des vents les plus forts.

Le vent d'Autan : vent de sud-est soufflant en rafales et qui se déclenche principalement à l'approche des perturbations atlantiques, il assèche les basses couches de l'atmosphère et retarde l'arrivée des pluies sur notre département. Il est fréquent en automne, en hiver et au printemps. Son influence se fait également sentir dans les relevés de températures : les températures nocturnes sont douces sur les versants exposés au vent d'Autan mais fraîches dans les vallées abritées, ce fort contraste peut atteindre les 6 à 8 degrés. Quant aux températures maximales elles ont tendance à être limitées dans leur progression.

Insolation :

La durée d'insolation mesure le nombre d'heures où le soleil est nettement apparent, elle est maximale par ciel clair. L'ensoleillement à Gourdon par exemple est très appréciable avec une moyenne annuelle de 2058 heures. Il représente un peu plus de 50 % de la durée maximale accessible.

Brouillards de vallées :

Les vallées marquées comme la vallée de la Dordogne sont souvent le lieu privilégié de formations de brouillards durant les nuits calmes et étoilées de la période automnale et hivernale.

➤ CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE

Caractéristiques générales⁶⁸

Le département du Lot, situé sur la bordure orientale du bassin d'Aquitaine, constitue le piedmont du Massif central. L'âge des terrains formant l'ossature du département s'échelonne du Primaire au Quaternaire. Ce territoire qui ne possède pas d'unité géographique est formé par la réunion de plusieurs terroirs calqués sur les ensembles géologiques.

On distingue des secteurs de roches cristallines et de roches sédimentaires.

Les roches cristallines

Elles sont caractéristiques de l'espace constituant, pour le territoire Cère et Dordogne, les contreforts du massif central.

* Les granites (roches métamorphiques)

Les granites se situent dans la partie la plus orientale de la Communauté de Communes (exemple de Teyssieu). Les granites sont des roches plutôt claires qui sont composées de minéraux blancs associés à des micas qui sont selon les cas noirs (Biotite) ou blancs (Muscovite). Les granites présents sur la Communauté de Communes sont de type biotite.

* Les gneiss (roches intrusives)

Les gneiss se situent dans une bande Nord-Sud entre Cahus et Cornac. Les gneiss sont des roches métamorphiques qui dérivent pour la plupart d'anciennes roches, sédimentaires ou volcaniques, pauvres en calcium et magnésium (marnes ou grès, laves variées). Leurs minéraux sont à peu près les mêmes que ceux des granites. Ce sont des roches typiquement cristallophylliennes, mais elles sont très fortement recristallisées, ce qui les rend très cohérentes et, de ce fait, très résistantes à l'érosion. Les gneiss ocellés sont dénommés ainsi parce qu'ils contiennent des amas minéraux isolés, de taille centimétrique à pluricentimétriques. Ces roches résultent en général de l'écrasement d'anciens granites, ceci dans des conditions de plus ou moins fortes pressions et température. D'une façon plus générale les roches métamorphiques qui dérivent de roches intrusives plus anciennes sont qualifiées d'"orthogneiss".

Les gneiss de la Communauté de Communes présentent des micaschistes. Les micaschistes sont des roches métamorphiques, typiquement cristallophylliennes, recristallisées sous des conditions de pression et température modestes, caractérisées surtout par le développement de cristaux de micas. Typiquement la roche est feuilletée et mal cohérente, relativement facile à attaquer par une érosion mécanique : elle donne le plus souvent des reliefs mous.

⁶⁸ <http://www.quercy.net/geologie/paysage.html>

Les gneiss de la Communauté de Communes présentent aussi des leptynites. Les leptynites véritables sont des roches métamorphiques claires, souvent massives, riches en feldspath et quartz et pauvres en amphibole et mica. Elles dérivent, par recristallisation, d'une roche originelle qui peut être un grès arkosique ou un granite. Les leptynites des massifs cristallins se présentent parfois en lits pluri-métriques clairs alternés de lits amphiboliques sombres (on peut alors parler de "gneiss leptyno-amphiboliques"). C'est le cas de Cornac à l'Est de la commune.

Les roches sédimentaires

Elles sont caractéristiques des espaces constituants, pour le territoire de Cère et Dordogne, la plaine et le Limargue.

* Les alluvions

Ils se situent dans les zones de plaine de la Communauté de Communes. Les vallées de la Dordogne, de la Cère, de la Bave et du Mamoul, sont composées d'alluvions dans leur basse plaine et sur les terrasses qui les bordent. On trouve essentiellement des galets, graviers, sables et limons et une matrice argileuse sur les terrasses.

* Les calcaires

Les calcaires sont des roches sédimentaires. Ils se forment par accumulation, au fond des mers, à partir des coquillages et squelettes des animaux marins.

Lorsque la roche comporte une proportion non négligeable d'argile, on parle plutôt de marne. La marne est une roche tendre et l'argile une roche dure.

Les bordures des plaines de la Communauté de Communes sont constituées de calcaires. Des marnes à oolites ferrugineuses se dessinent dans les secteurs de Prudhomat, Saint-Michel-Loubéjou et Belmont-Bretenoux.

La commune de Gintrac, plus au sud et au-delà des vallées alluviales annonce les causses du Quercy formation calcaire et Karstique.

Caractéristiques par entités⁶⁹

Ségala :

Le Ségala, au substratum primaire, occupe la marge orientale du département. C'est le prolongement quercynois du Massif Central.

Ces reliefs appartiennent à l'ancienne chaîne Hercynienne qui depuis l'Irlande traverse la France pour atteindre les confins de l'Europe orientale. Elle est représentée dans le département par un cortège de roches métamorphiques et granitiques qui s'étirent en bandes étroites du SE au NO, selon la direction armoricaine.

⁶⁹ <http://www.quercy.net/geologie/paysage.html>

Limargue :

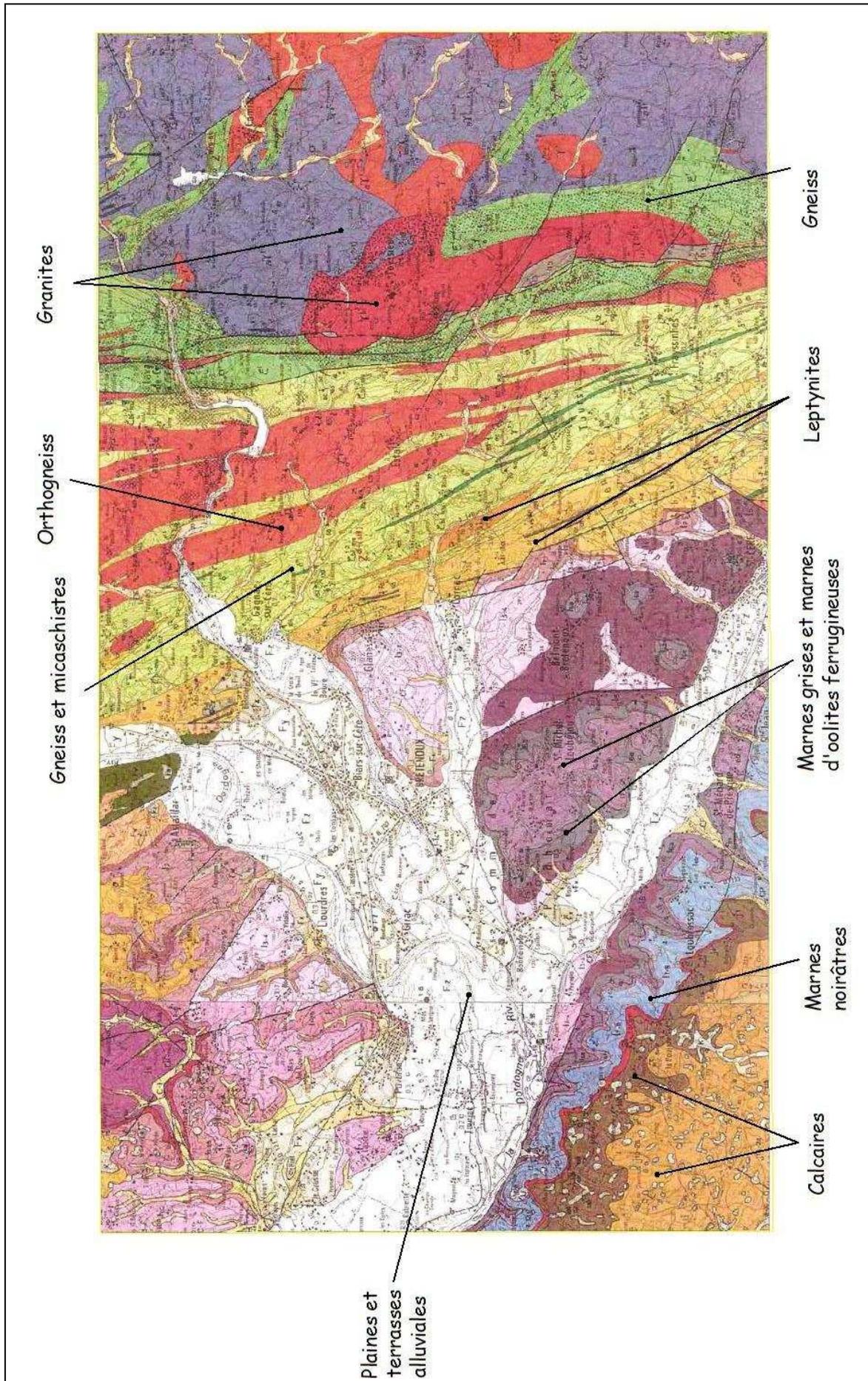
Le Limargue, aux sols argilo-marneux, calcaires et gréseux liasiques séparent les causses du Quercy du Ségala cristallophyllien. Cette bande étroite de terrain s'étire entre les vallées de la Dordogne et du Lot.

Vallées :

Les vallées de la Dordogne et du Lot entaillent les causses du Quercy d'Est en Ouest. Tel des rubans déroulés, ces plaines alluviales fertiles et accueillantes contrastent avec l'austérité des pays traversés.

La Dordogne, aux eaux tumultueuses, a sculpté des méandres qui supportent des terrasses alluviales où se sont installées de nombreuses agglomérations.

La basse plaine et les terrasses des vallées de la Dordogne et du Lot, supportent des alluvions aux sols fertiles, qui unies à un climat plus doux et à la présence d'eau dans son sous-sol en font depuis des temps reculés une région à vocation agricole essentiellement réservée à la culture fruitière et maraîchère. Les sols de la basse plaine de la Dordogne sont souvent remaniés par les crues, ils offrent des sols sablo-limoneux profonds, localement caillouteux.



➤ HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE : UN RESEAU DE COURS D'EAU

Un bassin versant

Le territoire est caractérisé par un seul bassin versant. La ligne de partage des eaux se situe un peu plus en aval du territoire vers Lacapelle-Marival. Le réseau hydrographique est caractérisé par la Dordogne qui a pour principal affluent la Cère et la Bave.

« L'élément le plus important du Pais est l'eau avec la présence de nombreuses rivières. Bien évidemment la Dordogne qui s'apaise et s'élargie peu avant notre territoire, mais aussi la Cère, la Bave et le Mamoul ses affluents. Aussi la vallée est un espace riche avec d'importantes terrasses d'alluvions où la polyculture est très présente (Maïs, tabac, vergers,...). La vallée est donc une « coulée » verte et opulente. L'eau est donc historiquement et culturellement l'élément qui fait « lien » sur le territoire »⁷⁰.

Les cours d'eau

« La Dordogne et la Cère sont emprunts de nombreux enjeux. Ces rivières sont identifiées comme axe de migration de poissons amphihalins (saumon, lamproie, truite de mer, anguille). Elles sont à ce titre classées "axes bleus" par le SDAGE Adour Garonne de 1996 et classées avec liste d'espèces au titre de la loi de 1984 sur la pêche en eau douce.

La Dordogne fait aussi l'objet d'un arrêté préfectoral de biotope du saumon.

Ces deux rivières sont soumises à des variations de débits provoquées par les ouvrages hydroélectriques de l'amont. Ces phénomènes sont pénalisants pour la reproduction des carnassiers (exondation des frayères).

Des couasnes (bras morts) de la Dordogne y sont identifiées comme des milieux remarquables à protéger (zones vertes) par le SDAGE Adour Garonne de 1996.

Les têtes de bassin du territoire abritent des zones humides, en régression sous l'effet principal des drainages agricoles. Ces zones humides méritent d'être protégées pour la biodiversité qu'elles abritent, pour leur rôle régulateur hydrologique et pour leur rôle dénitrificateur »⁷¹.

Gestion des cours d'eau

* SDAGE

Le territoire intercommunal est soumis par principe de cohérence, aux orientations et aux directives générales fixées par le **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne (cf. § II4 – § Gestion du territoire).

Les priorités fortes du SDAGE Adour Garonne qui s'appliquent directement au territoire de la Communauté de Communes Cère et Dordogne peuvent se décliner comme suit :

- Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables, ouvrir les cours d'eau aux poissons grands migrateurs,
- Sauvegarder la qualité des aquifères d'eau douce nécessaires à l'alimentation humaine,

⁷⁰ Rapport Mariel Lacombe – Office de tourisme Bretenoux - Novembre 2007

⁷¹ Porter A Connaissance p.4

- Délimiter et faire connaître largement les zones soumises au risque d'inondation,
- Instaurer la gestion équilibrée et globale par bassin versant, grande vallée, et par système aquifère.

* Contrat de Rivière

Les contrats de rivière sont des programmes d'actions concertées, pour restaurer et valoriser les rivières. Ils sont préparés et exécutés sous l'égide d'un comité de rivière.

Sur les 4 rivières de la Communauté de Communes, seule la Cère a possédé un contrat de rivière qui s'est achevé en septembre 2007.

Les objectifs du contrat de rivière Cère étaient les suivants (ils reprennent en partie les objectifs énoncés dans le SDAGE Adour Garonne) :

- Préserver, améliorer et suivre la qualité des eaux de surface,
- Parfaire la gestion de la ressource en eau potable, et soutenir la gestion des éclusées et du risque d'inondation,
- Restaurer et valoriser les milieux aquatiques et les peuplements remarquables,
- Mettre en valeur le patrimoine du bassin.

Dordogne, Cère, Bave et Mamoul

* La Dordogne

La Dordogne est l'un des fleuves avec la Garonne qui forme l'estuaire de la Gironde. Il prend sa source à 1737 mètres d'altitude dans le massif du Sancy (Puy de Dôme) et coure sur 476 kilomètres à travers 5 départements. Son cours traverse la Communauté de Communes Cère et Dordogne dans sa partie Nord-Ouest. Le lit de la Dordogne tend à être conforme aux principes du SDAGE puisque pour favoriser les migrations des poissons il a été équipé de passes à poissons.

Les eaux de la Dordogne sont globalement de bonne qualité. Depuis le début des mesures (dans les années 1970) il est observé une diminution de la pollution par les matières azotées. Par contre, une augmentation de la concentration en nitrates et la persistance de pollutions chroniques par les matières phosphorées, principales responsables de l'eutrophisation, sont constatées.

La Dordogne comporte de nombreux points de baignade.

« Après un parcours encaissé dans le socle cristallin et métamorphique du Massif Central, la Dordogne traverse des terrains sédimentaires du lias où elle a pu développer une large plaine alluviale au niveau de la commune de Puybrun.

Cette disposition géographique donne à l'hydrologie des crues de la Dordogne des caractéristiques de régime pluviothermal océanique accentués »⁷².

* La Cère

La Cère est un affluent de la Dordogne. Tout comme la Dordogne c'est un cours d'eau plutôt capricieux qui coule dans une vallée très encaissée. Elle coure sur 119 kilomètres en traversant 3 départements : le Cantal, la Corrèze et le Lot. Elle prend sa source à 1200 mètres

⁷² DCS – Puybrun – Novembre 2007

d'altitude au cœur du Massif du Cantal et se jette dans la Dordogne à hauteur de Bretenoux à une altitude de 127 mètres. La Cère traverse 6 communes de la Communauté de Communes Cère et Dordogne d'Est en Ouest : de Laval de Cère à Prudhomat. Avant d'arriver sur le territoire communautaire, la Cère rencontre plusieurs ouvrages hydroélectriques.

La Cère n'est pas complètement équipée en passes à poissons et n'est donc pas encore conforme au SDAGE Adour-Garonne.

D'après les dernières mesures de 2005 et 2006, la qualité des eaux de la Cère à hauteur de la Communauté de Communes Cère et Dordogne est globalement bonne et s'est améliorée depuis 1999 et ce grâce aux aménagements réalisés à travers le contrat de rivière.

La zone industrielle de Biars sur Cère et la ville de Bretenoux ont une influence ponctuelle sur les concentrations en nitrite dans le cours d'eau qui ont malgré cela une bonne qualité.

La qualité des eaux de la Cère reste particulièrement sensible aux phénomènes météorologiques comme les épisodes pluvieux et les périodes de sécheresse. La qualité des eaux de baignade est d'ailleurs ponctuellement mauvaise en période estivale.

« La Cère sort de sa gorge cristalline à l'amont immédiat de Bretenoux et traverse la commune encaissée dans un jeu de terrasses alluviales. Ce n'est qu'à l'aval de la station du pont de Bretenoux que la Cère développe une plaine alluviale notable, atteignant 1,5km de largeur maximale. Cette plaine correspond à d'anciens méandres commandés par la confluence Cère/Dordogne, où hauteurs et vitesses de submersion sont importantes. La totalité de cette plaine est submersible par les grandes crues jusqu'à l'encaissant »⁷³.

* La Bave

La Bave est issue des collines du Ségala. Elle quitte une gorge cristalline au niveau de Saint-Céré pour se jeter dans la Dordogne au Sud de Tauriac. Elle draine un bassin versant de 275km². Elle connaît des crues dévastatrices, particulièrement à l'aval de son bassin, siège d'enjeux importants (habitat et zones d'activités).

« Le régime hydrographique de la Bave est de type pluviothermal, c'est-à-dire commandé par les précipitations et les températures (rythme saisonnier). Il est contrasté, avec une saison hivernale où les crues sont nombreuses et rapidement déclenchables, et une saison estivale connaissant de bas débits, mais jamais nuls. Si la saison froide est la saison d'occurrence des plus fortes crues, l'été est le temps des crues orageuses qui peuvent être d'autant plus catastrophiques qu'elles sont soudaines et violentes, et qu'elles transportent des débris flottés, prélevés dans la zone inondable »⁷⁴.

* Le Mamoul

Le Mamoul est issu comme la Bave des collines du Ségala et quitte une gorge cristalline au niveau de Cornac pour emprunter un large couloir alluvial (500m) jusqu'à sa confluence avec la Bave au sud de Bretenoux.

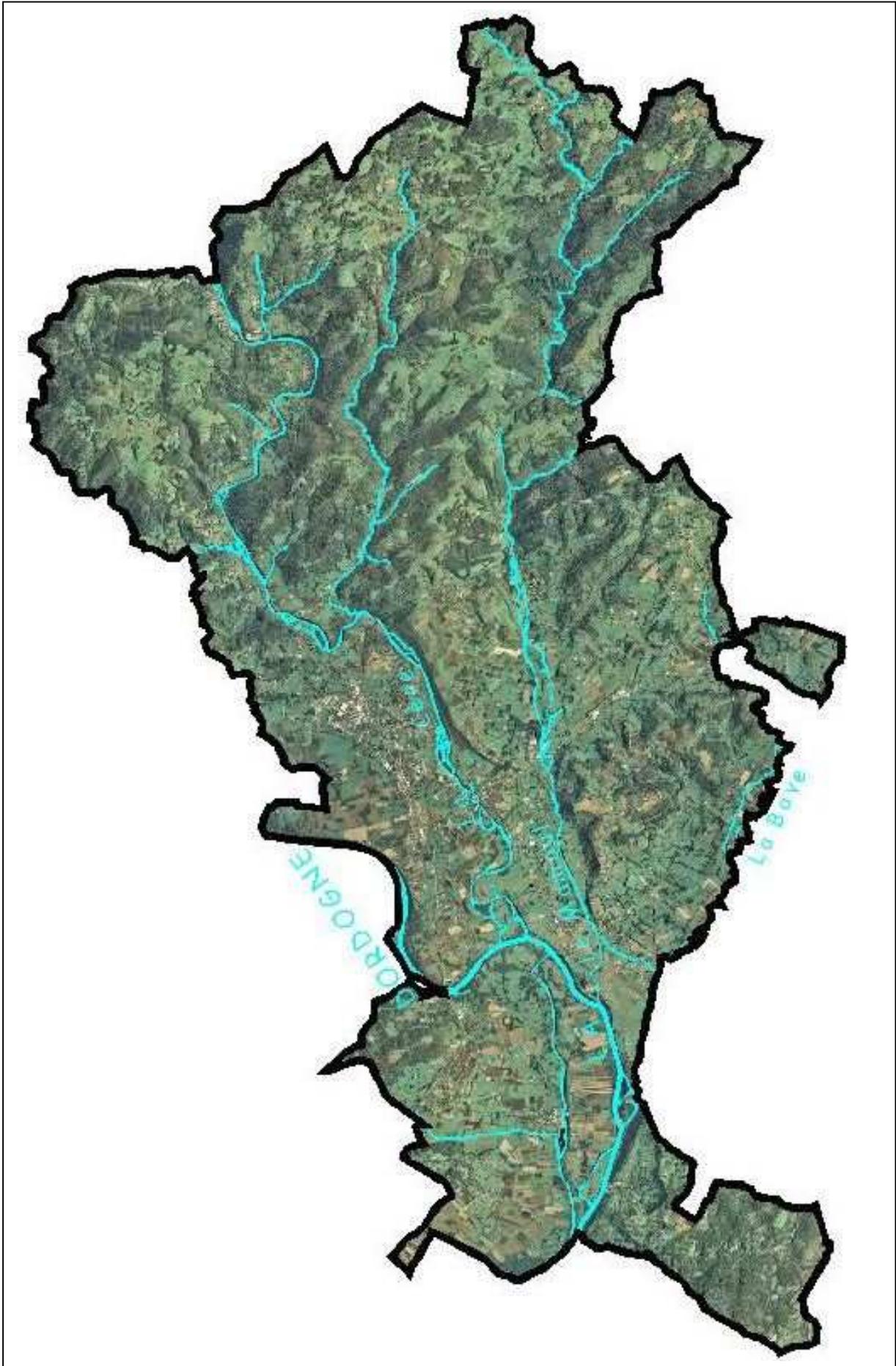
Il draine un bassin versant de 52km². Il connaît aussi des crues dévastatrices, particulièrement à l'aval de son bassin versant, siège d'enjeux importants (habitat et zones d'activités).

Comme la Bave, son régime hydrographique est de type pluviothermal.



⁷³ DCS – Bretenoux – Novembre 2007

⁷⁴ DCS – Saint-Michel-Loubesjou – Novembre 2007



➤ LES MILIEUX ET ESPECES REMARQUABLES : UNE BIODIVERSITE BIEN PRESENTE

Caractéristiques biogéographiques du territoire communautaire : milieux de vie, flores, faunes

D'un point de vue phyto-écologique, l'ensemble de la zone n'est pas caractérisé par un seul grand milieu. Le territoire communautaire, associe l'influence de 3 grands types de milieux naturels que sont le Ségala, le Limargue, et la Vallée de la Dordogne.

Le patrimoine naturel et écologique du territoire se caractérise par une diversité d'espaces singuliers marqués par une faune et une flore qui est la marque de sa biodiversité.

La géologie, le relief et le climat exercent une influence prépondérante sur les paysages, la végétation et la faune

Du fait des 3 entités géographiques, la biodiversité du territoire communautaire est d'autant plus abondante.

« La diversité des milieux rencontrés dans les massifs boisés, les gorges et les confluences (zones humides, forêts de pente,...) confère à ce territoire une richesse biologique insoupçonnée »⁷⁵.

La flore

Les bois sont très présents dans tous les secteurs en pentes fortes et surtout dans la partie est du territoire en direction du Ségala. Ils sont surtout caractéristiques des zones non exploitées par l'agriculture. Ce sont principalement des espèces caducifoliées qui les composent. Le hêtre et le chêne pédonculé sont les deux essences forestières dominantes. Mais on trouve aussi le merisier, l'érable, le frêne, le marronnier, voire le chêne sessile dans les espaces les moins accessibles.

Le pin sylvestre caractérise généralement les espaces de reboisement.

La végétation plus basse se traduit par le houx, le noisetier, le sureau, le saule.

Les sous-bois accueillent genêts à balais, fougères, ronces et bruyères.

Les haies champêtres arborent le fusain, le néflier, l'érable champêtre.

Dans les espaces les plus humides, aux bords des cours d'eau, le peuplier, l'aulne sont présents.

La pointe sud du territoire Communautaire avec la commune de Gintrac annonce l'arrivée du Causse. Sa végétation, avec la présence du chêne pubescent et de l'érable de Montpellier avec une strate arbustive et une strate herbacée dense (plutôt à espèces sèches) traduit ainsi la transition entre la vallée de la Dordogne et le Causse.

Dans le Ségala, subsiste encore le châtaignier, essence fruitière emblématique du terroir. Pommiers et noyers font aussi partie des essences fruitières traditionnelles mais de moins en moins exploitées.

« Dans les vallons argileux, où les prairies retiennent longtemps les eaux de ruissellement, se rencontrent des espèces forts différentes, qui recherchent l'humidité et la fraîcheur : aulnes et saules ombragent les ruisseaux, où évoluent libellules et parfois écrevisses.

⁷⁵ Porter A Connaissance p.4

Dans les prairies, les longs épis pourpres de l'orchis des marais succèdent aux blanches corolles du narcisse des poètes, une foule de papillons fréquente assidûment les riches floraisons printanières qui précèdent la fauche.

Sur les sables et galets, souvenirs d'un fleuve venu il y a bien longtemps du Massif central, la végétation n'est plus la même : bois de châtaigniers mêlés de pins plantés, landes à bruyères et ajoncs, quelques discrètes tourbières.

La flore et la faune y sont très différentes de celles des secteurs calcaires avoisinants, présentant de nombreux points communs avec les collines du Ségala : le bouleau, les rossolis (plantes carnivores des tourbières), de nombreuses fougères, plusieurs papillons (Grand Mars changeant, Petit Collier argenté, Miroir...).

Le Ségala présente beaucoup d'affinités avec l'Auvergne voisine. L'arbre dominant, le hêtre, a beaucoup régressé au cours des derniers siècles. Cultures, pâturages et reboisements en conifères laissent peu de place à la nature. De belles tourbières subsistent cependant, et les bois abritent une riche avifaune : aigle botté, bondrée, autour, pic noir... »⁷⁶.

La faune

La concentration des espaces boisés dans le secteur Est du territoire communautaire en fait une zone d'habitat, de refuge et/ou de passage pour la faune ordinaire, locale et régionale. Cela concerne notamment les gros mammifères tels que le cerf, le chevreuil et le sanglier.

Ces bois plus ou moins denses et discontinus, permettent à la faune de transiter à couvert d'un endroit à l'autre ; près des zones de cultures, ils constituent aussi des sites privilégiés pour l'avifaune. Parmi eux les oiseaux nicheurs (Rouge-gorge, Mésange, Chouette,...), et les rapaces (faucon, buses,...).

Un peu partout, on trouve, bien entendu, le cortège :

- des petits mammifères : Hérisson d'Europe, Musaraigne musette, Musaraigne étrusque, Renard roux, Loir, Lérot, Campagnol des champs, Blaireau, Lapin ;
- des amphibiens et reptiles : Alose, Saumon, Truite, Goujon, Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Vipère.

➤ LES MESURES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION

Certains espaces de la vie faunistique et floristique ont été inventoriés sur le territoire communautaire pour leurs caractéristiques particulières. Ainsi, ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique), zone Natura 2000 et Arrêté de biotope sont présents sur le territoire.

Le territoire comprend 2 des 18 sites NATURA 2000 recensés dans le Lot.

⁷⁶ <http://www.quercy.net/flore/index.html>

ZNIEFF DE TYPE I

Nom et numéro	Superficie	Commune concernée dans la Communauté de Communes	Typologie/ Intérêt/ descriptif
N°730011030 – Retenue d'eau de Brugales, ruisseau de Negreval et Massif boisé de Coste-Lauze	372,62 ha	Teysseu Laval-de-Cère Estal Gagnac-Sur-Cère	<p><i>-Typologie des milieux</i> : Bocage, Eaux courantes, Forêts, Landes, fourrés et pelouses.</p> <p><i>-Critères d'intérêt</i> : Faunistique, Oiseaux, Mammifères.</p> <p><i>-Descriptif</i> : Intérêt ornithologique : plusieurs espèces de Rapaces diurnes dont le Faucon hobereau et le rare Aigle botté. Intérêt mammalogique : présence de la Loutre.</p>

ZNIEFF DE TYPE II

Nom et numéro	Superficie	Commune concernée dans la Communauté de Communes	Typologie/ Intérêt/ descriptif
N°730011020 – Vallée de la Dordogne (entre Gintrac et Cazoules)	6186,42 ha	Gintrac Tauriac Prudhomat	<p><i>-Typologie des milieux</i> : Carrières, sablières, Cultures, Prairies fortement amendées ou ensemencées, Grottes, Rochers exposés et falaises de l'intérieur, Eaux courantes, Forêts, Landes, fourrés et pelouses.</p> <p><i>-Critères d'intérêt</i> : Faunistique, Poissons Oiseaux, Mammifères Floristique, Paysager, Géomorphologique, Géologique.</p> <p><i>-Descriptif</i> : Intérêt floristique : stations méditerranéennes avec espèces rares.</p>

			<p>Intérêt faunistique : notamment ornithologique (site de nidification d'oiseaux rupestres et/ou méditerranéens) et mammalogique (Genette, colonie de mise-bas et d'hivernage de Chauve-souris). Grand intérêt paysager : nombreux sites célèbres. Intérêt spéléologique : vaste réseau karstique avec grottes et gouffres. Intérêt ichtyologique : plan Saumon sur la Dordogne.</p>
--	--	--	--

ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE

Commune Concernée dans la Communauté de Communes	Nom	Texte de décision	Typologie/ Intérêt/ descriptif
Girac Gintrac Puybrun Tauriac Prudhomat	Biotope du Saumon sur le cours Lotois de la Dordogne	08/04/01987	<i>-Descriptif :</i> Maintien en l'état des fonds de la rivière Dordogne à usage de zone de frai ou de nourrissage pour l'espèce « Salmo Salar ».

NATURA 2000 : Site d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zone spéciale de conservation (ZSC)

Nom et numéro	Superficie	Commune Concernée dans la Communauté de Communes	Typologie/ Intérêt/ descriptif
FR7300900 – Vallée de la Cère et tributaires	3031 ha	Laval-de-Cère Cahus Bretenoux Biars-Sur-Cère Prudhomat Gagnac-Sur-Cère	<i>-Descriptif :</i> Intérêt notable largement lié à la présence de frayères potentielles pour les poissons migrateurs anadromes (Salmo salar, Petromyzon marinus) ainsi que par la présence de la Loutre. Site en continuité spatiale et fonctionnelle avec la vallée de la Dordogne. Ce site est également d'une importance majeure pour les chiroptères, avec de très nombreux gîtes connus d'hivernation de

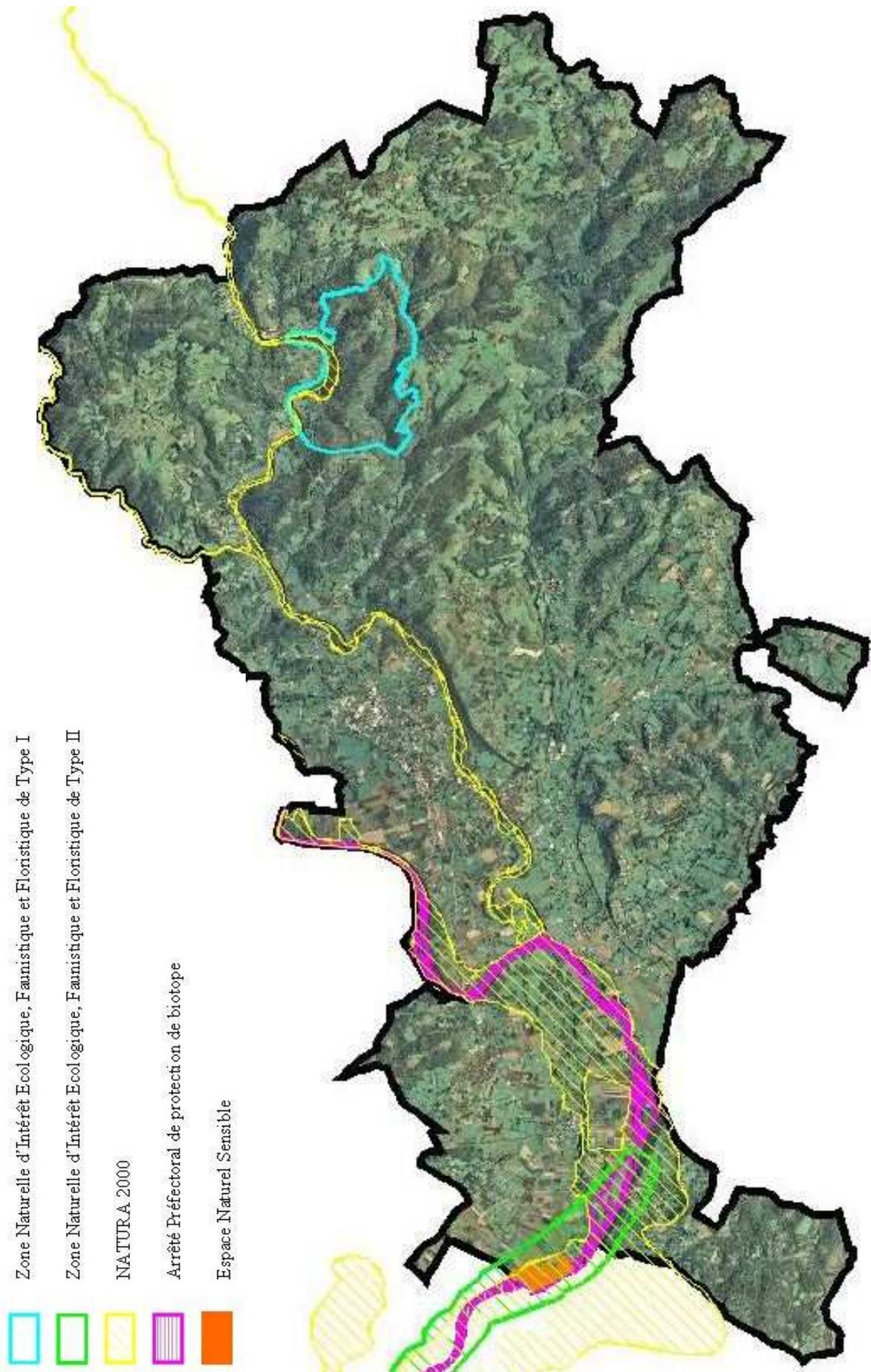
			<p>reproduction. La tranquillité liée à l'escarpement des gorges, l'abondance de refuges naturels (abri sous roches) ou artificiels (ouvrages abandonnés), et la qualité des milieux rendent ce secteur très favorable aux chauves-souris. Vallée s'inscrivant presque entièrement dans les formations métamorphiques et granitiques de la bordure occidentale du Massif central.</p> <p>Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques : domaine atlantique et domaine continental. Une partie importante du site est constituée par les gorges encaissées et peu accessibles de la Cère.</p> <p><i>-Composition du site :</i> Forêts caducifoliées : 83 % Forêts mixtes : 8 % Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 4 % Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 2 % Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 1 % Prairies améliorées : 1 % Forêts de résineux : 1 %</p>
FR7300898 – Vallée de la Dordogne quercynoise	5567 ha	Girac Gintrac Tauriac Prudhomat Gagnac-Sur-Cère	<p><i>-Descriptif :</i> Diversité biocénétique particulièrement élevée. Intérêt majeur des milieux aquatiques et de l'éventail des milieux alluviaux (Bancs sablo-graveleux du lit mineur, bois et prairies naturelles) qui abritent, outre un nombre significatif d'espèces de l'annexe II, de nombreuses espèces localisées à rares aux niveaux régionaux ou nationaux, telles que parmi les phanérogames : Potamogeton friesii, Potamogeton alpinus, Carex strigosa, Carex ligerica, Equisetum hiemale, Lupinus angustifolius ssp. reticulatus, Lindernia procumbens,</p>

			<p>Cyperus michelianus, Eleocharis ovata, Pulicaria vulgaris, et parmi les coléoptères : Pseudopierus italicus, Psammodius laevipennis, Hoplia christinae, Thalassophilus longicornis, Atranus collaris.</p> <p>Remarquable richesse en frayères à poissons migrateurs anadromes réparties sur l'ensemble du linéaire fluvial (indices de reproduction certaine ou très probable en 1994 pour Alosa alosa, Salmo salar, Petromyzon marinus)</p> <p>Présence de la Loutre, au moins dans la partie amont de la zone.</p> <p>Richesse significative des milieux de versant (parois, fruticées et pelouses vivaces ou à annuelles de corniche ou de pente rocailleuse, éboulis, bois d'Ubac) en plantes et insectes méditerranéens, méditerranéo-montagnards ou orophiles, en majorité en limite d'aire ou en aire disjointe dans le Quercy (Dianthus pungens ssp. ruscinonensis, Crepis albida, Mercurialis annua ssp. huetii, Clypeola jonthlaspi, Arenaria grandiflora, Saxifraga continentalis, Draba aizoïdes, Arabis alpina, Lunaria rediviva, Gymnocarpium robertianum, Omocestus raymondi, Satyrus ferula.</p> <p>Habitat souterrain comprenant l'une des 2 cavités à chauves-souris d'intérêt majeur actuellement répertoriées sur le Lot (importante colonie de mise-bas de Rhinolophus spp. et de Myotis emarginatus), mais encore insuffisamment connu.</p> <p>Grande vallée à fort méandrement encaissée dans des sédiments calcaires jurassiques.</p> <p>Couverture boisée importante en versant, dominée par la chênaie pubescente subméditerranéenne.</p> <p>Développement linéaire des falaises important : ≈ 25 km.</p> <p>Zone de lit (lit mineur et milieux encore préservés de lit majeur)</p>
--	--	--	---

			<p><i>-Composition du site :</i></p> <p>Forêts caducifoliées : 34 %</p> <p>Autres terres arables : 31 %</p> <p>Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 12 %</p> <p>Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 12 %</p> <p>Pelouses sèches, Steppes : 4 %</p> <p>Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 2 %</p> <p>Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) : 2 %</p> <p>Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente : 1 %</p> <p>Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 1 %</p> <p>Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1 %</p>
--	--	--	--

ESPACE NATUREL SENSIBLE

Un ENS est en cours de labellisation par le Conseil Général. Il se trouve sur la commune de Tauriac et s'appelle Couasne de Cabrette. Il est à l'emplacement d'un bras mort de la Dordogne.



III.2. CONTRAINTES LIEES AUX MILIEUX NATURELS

➤ QUALITE DE L' AIR

Le plan régional pour la qualité de l'air Le plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) a été introduit par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 et précisé par le décret 98-362 du 6 mai 1998. Il consiste à fixer les orientations à moyen et long terme permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique afin d'atteindre les objectifs de la qualité de l'air définis dans ce même plan.

Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 30 juin 2000, par le préfet de Région.

Ce PRQA met en évidence qu'en région Midi-Pyrénées, les transports constituent la première source de pollution. Ils sont en particulier à l'origine de 61 % des rejets de NOx (oxyde d'azote) et 63 % des rejets de CO (monoxyde de carbone).

Quant au secteur industriel, il a connu ces dernières années des réductions significatives de ses émissions, mais reste la principale source des rejets en dioxyde de soufre (62 %).

Sur la base d'un diagnostic, le PRQA propose 3 axes d'orientations :

- Améliorer la connaissance des effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement
- Réduire la pollution atmosphérique et la consommation d'énergie
- Renforcer l'information sur la qualité de l'air

Il est consultable dans les préfetures et sous-préfetures de la Région Midi-Pyrénées, ainsi que sur le site Internet de l'ORAMIP

Le PRQA doit être révisé tous les 5 ans. Son élaboration a été confiée aux Conseils Régionaux par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002. Le Conseil Régional de Midi Pyrénées a engagé la réalisation du bilan du PRQA approuvé

Source : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>

La croissance des déplacements motorisés pose la question de l'augmentation des pollutions. Les nombreux déplacements domicile-travail/domicile-service n'améliorent pas la qualité de l'air.

La commune de Biars connaît aussi deux activités liées au traitement des traverses de chemin de fer. L'une est chargée du traitement de bois bruts destinés à devenir des traverses. L'enrobage du bois se fait avec de la créosote. Il est ainsi possible de sentir une odeur de goudron dans la ville. Cette entreprise est soumise à des normes et est contrôlée pour éviter toute pollution.

A l'inverse l'entreprise SYDENERGIE a pour rôle de dépolluer les anciennes traverses. Cette activité est équipée d'un laboratoire sophistiqué pour réaliser l'opération en toute sécurité pour l'environnement.

➤ ACTIVITES POLLUANTES

Les entreprises situées sur le territoire intercommunal sont normalement aux normes en vigueur et donc sans risques de pollution.

Les risques de pollutions viennent des installations d'assainissement individuel qui ne seraient pas aux normes avec des rejets non traités ou mal traités dans le milieu naturel (cours d'eau, fossés,...).

Elles viennent aussi des eaux blanches des salles de traites rejetées directement dans le milieu naturel.

La commune de Gagnac recense une décharge d'ordures ménagères (décharge du Frau) fermée en 1996 dont la réhabilitation est en cours. C'est désormais le SICTOM Haut Quercy qui est propriétaire du site.

Sur la commune de Laval de Cère le site occupé par les anciennes activités de Pêchiney a été réhabilité.

➤ LA GESTION DE L'EAU

Les ressources : Captages et forages

Le territoire communal est riche en points d'eau.

Il existe des cours d'eau, des sources, des puits des fontaines.

Au niveau de l'eau potable des captages réalisés sur le territoire intercommunal ont un intérêt départemental.

Collectivité	Nom du point d'eau	Commune siège
Commune de Bretenoux	Monjatou	Bretenoux
Commune de Tauriac	Communal (Labrunie)	Tauriac
Syndicat Bretenoux-St-Cère	Thézels	Girac
Syndicat Padirac	Granou	Prudhomat

Source : Schéma Départemental AEP

La qualité des eaux

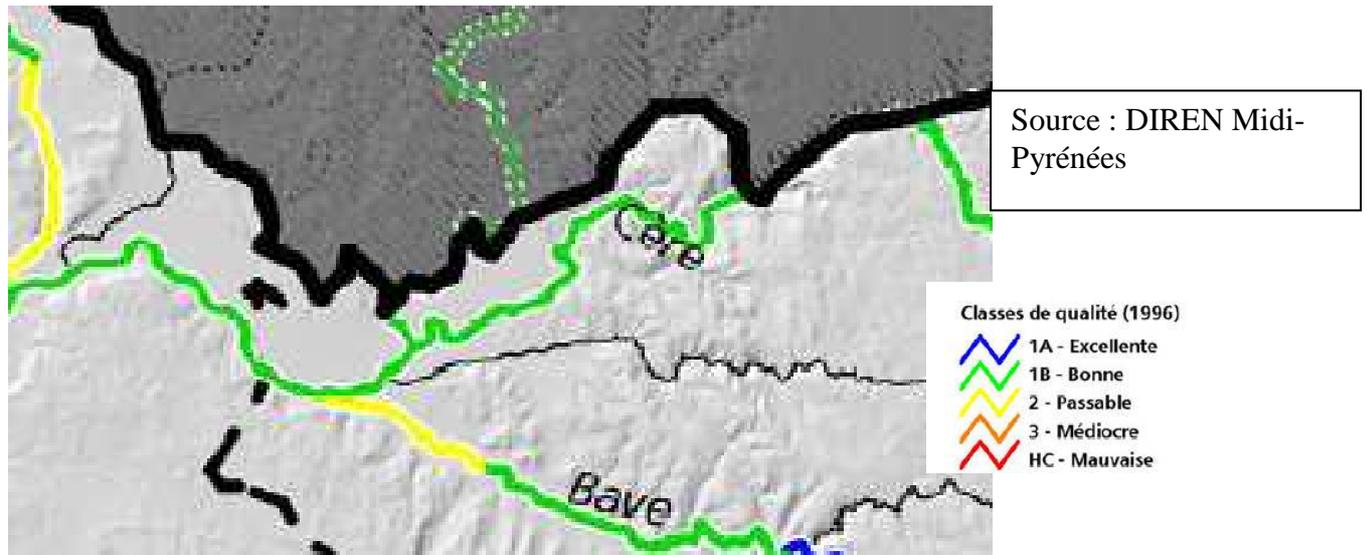
« La ressource en eau ne présente pas de déficit chronique identifié. Néanmoins des limitations d'usage pour l'irrigation ont dû être prises sur le Mamoul aval en 2003, 2005 et 2006.

Quelques communes à l'Ouest du territoire sont inscrites en zone vulnérable "nitrates" (Biars-Sur-Cère, Bretenoux, Gintrac, Girac, Puybrun, Tauriac) [...].

Le même secteur est identifié pour l'enjeu phytosanitaire, certaines communes étant même classées en zone à enjeu prioritaire.

Du point de vue de la qualité de l'eau, les eaux de la Cère et de la Dordogne sont globalement bonnes.

Pour la Cère, si le linéaire aval connaît une nette amélioration depuis 1999, avec une diminution des teneurs en azote (extrait du bilan qualité du contrat de rivière Cère 1999-2006 ; EPIDOR), le linéaire amont connaît à l'inverse une nette augmentation des matières azotées. La préservation ou l'amélioration de la qualité des eaux ne pourront être assurées sans des efforts continus concernant la réduction des apports polluants d'origine agricole, industrielle et urbaine. L'effort doit en particulier porter sur les pollutions diffuses (assainissements non collectifs et pratiques agricoles). Enfin une bonne gestion de la ressource en eau passe par une protection adaptée des captages d'eau potable »⁷⁷.



L'eau potable

Pour l'alimentation en eau potable certaines communes ont délégué la gestion de leur réseau à des sociétés privées (comme la SAUR par exemple). D'autres restent indépendantes.

La difficulté pour l'eau potable sur le territoire comme dans le département vient de la période estivale. En période estivale la population présente sur le territoire est plus nombreuse et donc les besoins en eau, en augmentation. Paradoxalement, c'est aussi la période pendant laquelle les ressources en eaux sont traditionnellement à leur minimum de production.

Sept communes du territoire sont membres du Syndicat Mixte AEP Bretenoux – Saint-Céré (Bretenoux, Blemont-Bretenoux, Cornac, Estal, Girac, Glanes, Saint-Michel-Loubejou) qui amène l'eau en limite de commune.

« Le syndicat a pour vocation, le captage, la production, le traitement, le transport et la fourniture d'eau potable aux communes associées qui seront ses seuls clients [...].

L'eau est captée dans une zone de forage à Girac (forage de Thézels). « Trois puits ont été forés à cet endroit. Une station de pompage et de refoulement a été réalisée à Thézels, un réservoir de 3000 m³ situé à la Croix blanche permet la distribution, complété par un réservoir de 1000 m³ » à Pech de Rimont pour les communes de Belmont-Bretenoux et Saint-Laurent-Les-Tours, ainsi que deux stations de reprises pour les communes de Glanes et Estal [...].

⁷⁷ Porter A Connaissance p.4

Le traitement de l'eau se fait à Thézels par chloration gazeuse, avec une chloration intermédiaire à la Croix blanche »⁷⁸.

En 2005, à elles sept, les communes de Bretenoux, Blemont-Bretenoux, Cornac, Estal, Girac, Glanes, Saint-Michel-Loubejou ont consommées 146 095 m³ d'eau potable.

Les autres communes de la Communauté de Communes ont une gestion autonome de leur réseau et de leur alimentation en eaux. La qualité de l'eau distribuée est généralement bonne⁷⁹. Des constructions comme sur la commune de Teyssieu sont alimentées par des sources propres.

Se pose pour ces communes fortement attachées à la gestion locale de l'eau des questions de sécurité incendie et de coûts de viabilisation qu'elles ne peuvent supporter seules.

L'extension des bourgs est aussi liée à la capacité d'alimentation en eau potable des constructions. Les réseaux composés de petits diamètres deviennent alors insuffisants et non adaptés aux projets des communes.

➤ ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

Afin de préserver ou d'améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines, la loi sur l'eau de 1992 a pour objet de lutter contre toutes les pollutions qu'elles qu'en soient leurs origines.

Les traitements des eaux de foyers et constructions d'habitations sont donc nécessaires pour éviter tout rejet pollué.

Les habitations sont reliées à l'assainissement collectif qui achemine les eaux usées vers une station en bon état de fonctionnement.

Pour tout habitat nouveau il est nécessaire de consulter le Schéma Communal d'Assainissement dans les mairies.

En 2007, la Communauté de Communes compte 7 STEP d'une capacité totale de 12255 EH.

Un syndicat intercommunal Bretenoux/ Biars fournit les communes de Biars, Bretenoux, une partie de Gagnac et de Prudhomat et bientôt une petite partie de Glanes.

Les réseaux sont pour la plupart de type séparatif.

La plupart des rejets sont dirigés après traitement dans les cours d'eau voisins : Bave, Dordogne,...

Les boues sont pour la plupart épandues (épandage agricole).

Mais nombreuses sont les communes ne disposant pas de système collectif d'assainissement ou disposant de système collectif ne reliant pas l'ensemble des constructions présentes sur leur territoire.

⁷⁸ Syndicat Mixte AEP Bretenoux – Saint-Céré – rapport annuel 2005

⁷⁹ Sources : Consultation par questionnaire des communes novembre 2007

Station d'épuration	Capacité équivalent habitant	Mise en service	Type de réseau	Observations
Belmont Bretenoux	Pas de STEP	-	-	-
Biars sur Cère	8000 EH	1992	Séparatif	Regroupement avec Bretenoux et gérée par un syndicat
Bretenoux	8000 EH	1992	Séparatif	Regroupement avec Biars sur Cère et gérée par un syndicat
Cahus	Pas de STEP	-	-	-
Cornac	375 EH	Mars 2006	Séparatif	-
Estal	Pas de STEP	-	-	-
Gagnac sur Cère	800 EH	1998	Séparatif	STEP regroupement avec Bretenoux et gérée par un syndicat
Gintrac	100EH	2007	-	Pas de boues
Girac	Pas de STEP	-	-	-
Glanes	280 EH	2006	Unitaire	Installation toute neuve
Laval de Cère	Pas de STEP	-	-	-
Prudhomat	1200 EH	1975	Séparatif	Fonctionnement satisfaisant
Puybrun	1500 EH	1975	Séparatif	Fonctionnement satisfaisant
St Michel Loubejou	Pas de STEP	-	-	-
Tauriac	Pas de STEP	-	-	-
Teyssieu	Pas de STEP	-	-	Réseau collectif en projet pour septembre 2008

Sources : Consultation par questionnaire des communes novembre 2007

Assainissement individuel

L'assainissement individuel de chaque commune est dicté par le Schéma Communal d'Assainissement. Toutes les communes du territoire possèdent un Schéma. Il indique notamment la nature des sols et les filières d'assainissement préconisées en fonction des sites d'implantation des constructions.

L'assainissement individuel est géré techniquement par le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le SPANC se doit de fournir à tout propriétaire et/ou usager toutes informations règlementaires et conseils techniques nécessaires pour le traitement des eaux usées de sa construction.

Sa mission principale consiste à contrôler les installations d'assainissement aussi bien lors d'une construction nouvelle que pour une construction existante.

L'objectif de ces contrôles est indirectement d'améliorer l'environnement :

- d'une part en détectant les dysfonctionnements des structures existantes (dans le but de réhabilitation),
- d'autre part en conseillant la réalisation d'un système d'assainissement adapté au lieu d'implantation pour toute construction (prise en compte de la nature du sol, de contraintes spécifiques comme les captages d'eau, de la topographie,...).

Le service du SPANC est situé à Bretenoux dans les locaux de la Communauté de communes. La gestion et le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif sont une compétence de la Communauté de Communes.

Le SPANC a été mis en place en juillet 2005. Depuis juillet 2005, 75 contrôles pour des installations neuves ont été réalisés et 3 pour des installations existantes.

➤ LES DECHETS ⁸⁰

Gestion et traitement des déchets

La gestion et le traitement des déchets sur la Communauté de Communes sont réalisés par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Départemental pour l'Élimination Des Déchets ménagers et assimilés (SYDED).

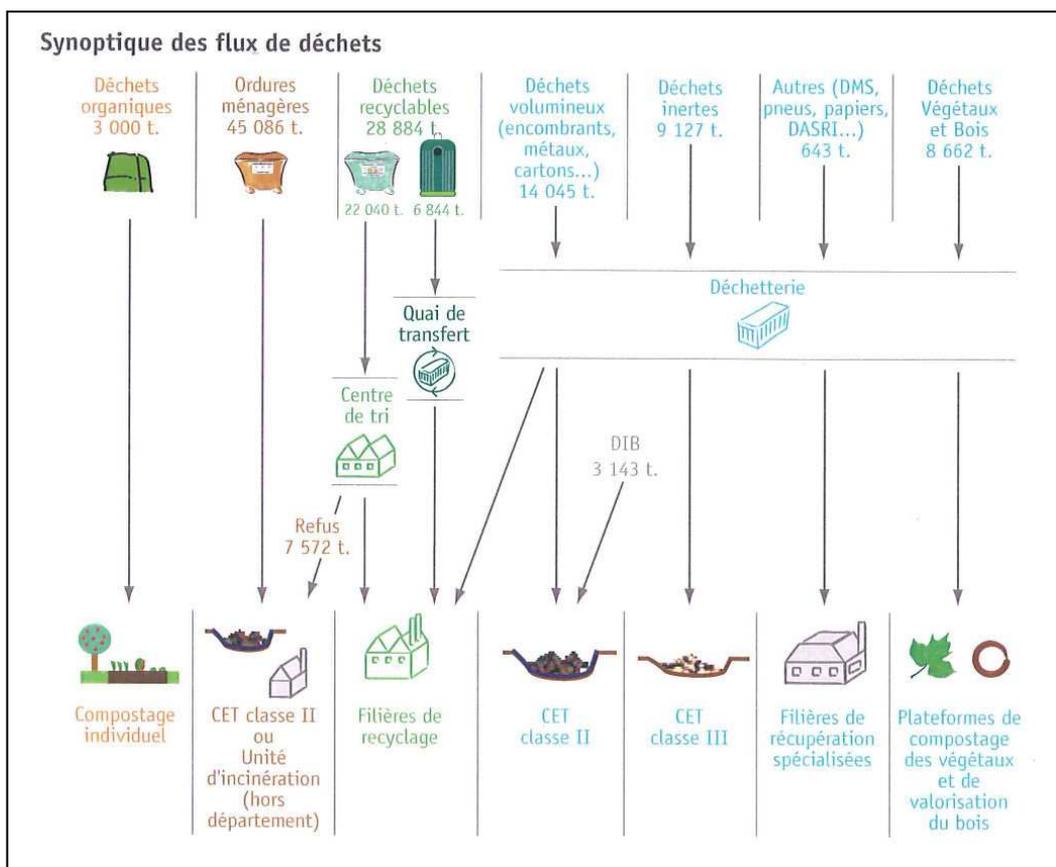
Ce syndicat regroupe 341 communes soit en 1999, 164 698 habitants permanents ou 192 611 habitants DGF⁸¹.

Dans le traitement des déchets, le SYDED est chargé :

- du tri des déchets recyclables et de la valorisation du verre,
- du traitement des déchets non valorisables,
- de la mise en place d'actions annexes contribuant à la cohérence de la gestion des déchets.

⁸⁰ SYDED du Lot – Bilan d'activité 2006

⁸¹ la population DGF est égale à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire



CET : centre d'enfouissement technique

Le SYDED gère tous ses équipements en régie directe. Seul le transfert des déchets est majoritairement confié à des prestataires privés.

La quantité de déchets traités par le SYDED s'élève à 109 590 tonnes.

Les équipements fixes du SYDED se déclinent comme suit :

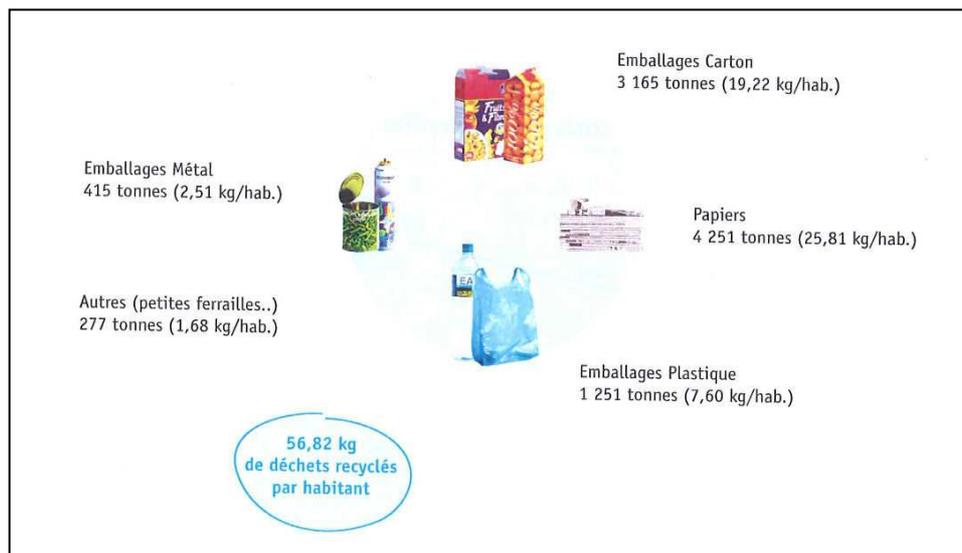
- 3 centres de tri
- 26 déchetteries
- 3 plateformes de compostage
- 6 quais de transfert
- 1 plateforme de valorisation des bois
- 2 centres d'enfouissement technique de classe II (non valorisables)
- plusieurs centres d'enfouissement technique de classe III (gravats)

Collecte des déchets ménagers

La collecte et le transfert des déchets de la Communauté de Communes relève du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Haut Quercy Dordogne. Existant depuis 2002, il regroupe trois Communautés de Communes : Communauté de Communes du Pays de Saint-Céré, Communauté de Communes Cère - Dordogne, et Communauté de Communes de Sousceyrac.

Pour 16 694 habitants, le SICTOM du Haut Quercy Dordogne collecte 4170 tonnes d'ordures ménagères et 1319 tonnes de déchets recyclables.

Le SICTOM du Haut Quercy Dordogne récupère en moyenne 90 kg par habitant de déchets pour une moyenne de 92,66kg sur le SYDED. Le SYDED arrive à recycler 56 kg de déchets par habitant.



Source : SYDED du Lot – Bilan d'activité 2006

Système de collecte, stockage et valorisation

Les déchets du SICTOM du Haut Quercy Dordogne se répartissent en moyenne comme suit :

- déchets recyclables : 79 kg/hab.
- déchets non recyclables : 250 kg/hab.
- verre : 41,50 kg/hab.

Sur la Communauté de Communes la collecte des ordures ménagères se fait de manière sélective. Elle s'effectue à partir de sacs spécifiques en ville et à partir de conteneurs marron à la campagne.

Pour les recyclables :

- en ville ce sont des sacs transparents qui sont fournis par les mairies,
- à la campagne des conteneurs verre et vrac sont à la disposition de la population et permettent de collecter : déchets verts, encombrants, ferrailles, cartons et produits spécifiques (peintures, huile,...).

Le verre est collecté en apport volontaire dans les récup'verres. En moyenne sur le département du Lot il est dénombré 1 récup'verre pour 150 habitants.

Les encombrants sont apportés sur les déchetteries par les particuliers ou par les professionnels.

Le territoire du SCAE dispose d'une déchetterie à Glanes.

En 2006, cette déchetterie a collecté 2952,35 tonnes de déchets. Arrivent en tête les encombrants (1208,5 tonnes), les gravats (736,68 tonnes), les végétaux (489, 57 tonnes) et les métaux (377,63 tonnes). En 2006, 20580 passages ont été enregistrés.

Certains de ces déchets sont valorisés et la gestion du recyclage est réalisée par le SYDED. Le verre par exemple est envoyé à la verrerie d'Albi dans le Tarn

Les déchets non valorisables partent dans les Centres d'enfouissement Techniques (CET).

Les entreprises ont la possibilité d'amener leurs déchets industriels banals (DIB) directement dans les CET du SYDED sous certaines conditions tarifaires et quantitatives.

Le SYDED gère deux CET à Dégagnac et Figeac. Leurs capacités de traitement étant insuffisantes, une part importante des déchets non valorisables (55 %) est dirigée vers des centres de traitement extérieurs au département (CET de la DRIMM à Montech dans le Tarn et Garonne, l'incinérateur du SYTTOM à Saint-Pantaléon de Larche en Corrèze).

Depuis 2002, le SYDED encourage le compostage individuel et propose d'équiper les particuliers d'un kit de compostage. Fin 2006 près de 8300 foyers ont adopté cette solution (soit 11 % des foyers). Le volume de déchets ménagers classiques de ces foyers enregistre alors avec ce système une diminution de 30 %.

➤ LES RESSOURCES MINERALES ET FORESTIERES

Les carrières

Il existe une carrière sur le territoire intercommunal.

Elle est située sur la commune de Glanes. C'est une carrière de calcaire à ciel ouvert qui est autorisée par l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2001 (et ce pour 10 ans).

Il est important de s'assurer de la réhabilitation du site au terme de l'exploitation.

Les forêts

* Espace d'occupation

La Communauté de Communes Cère et Dordogne couvre 124 km² (12 400 ha).

Une partie est occupée par des espaces boisés privés ou publics. Résineux et feuillus sont parfois exploités.

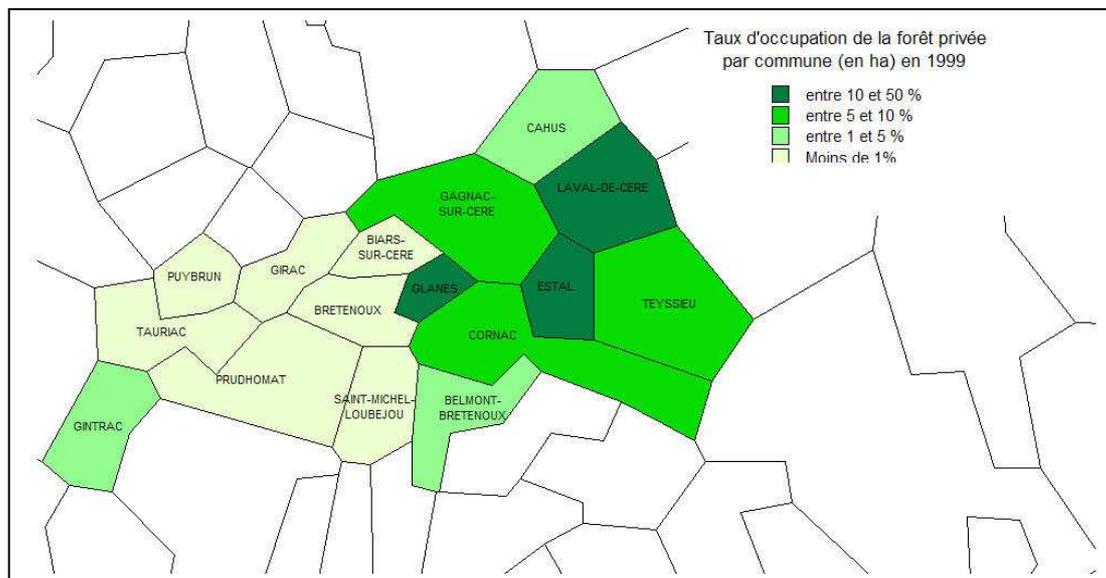
« La surface boisée constitue 9 % de la superficie de ce canton où les peuplements sont principalement concentrés dans les zones peu accessibles comme dans les Gorges de la Cère à l'Est et dans les zones inondables non constructibles pour la partie Ouest »⁸².

En 1999, les forêts privées représentent 735,3 ha et constituent 5,9 % du territoire.

⁸² Présentation du territoire – Vérane Vidoni – Stage 2007

Commune	Surface de forêt privée
Belmont Bretenoux	20,89 ha
Biars sur Cère	2,47 ha
Bretenoux	3,35 ha
Cahus	14,49 ha
Cornac	119,72 ha
Estal	108,27 ha
Gagnac sur Cère	111,56 ha
Gintrac	25,20 ha
Girac	0,31 ha
Glanes	99,31 ha
Laval de Cère	107,90 ha
Prudhomat	4,22 ha
Puybrun	0,87 ha
St Michel Loubejou	1,89 ha
Tauriac	1,52 ha
Teyssieu	113,33 ha
TOTAL	735,38ha

Source : Inventaire forestier national 1999



En 2007, les forêts publiques représentent 188,08 ha⁸³ et couvrent 1,5 % du territoire de la Communauté de Communes.

⁸³ ONF – Octobre 2007

COMMUNE	SURFACES DES FORETS PUBLIQUES COMMUNALES
Cahus	63,36 ha
Gagnac sur Cère	51,76ha
Laval de Cère	19,25 ha
Teyssieu	53,71 ha
TOTAL	188,08 ha

* Exploitation

L'exploitation du bois des forêts publiques donne une représentation de l'exploitation du bois localement.

Le bois exploité des forêts publiques est utilisé dans différents domaines⁸⁴ :

- Petits bois résineux : Papeterie et petits sciages pour charpentes et palettes,
- Gros bois résineux : Grosses pièces de charpente,
- Petits bois feuillus : Papeterie, bois de chauffage et cogénération,
- Gros bois feuillus : Parquets, ameublement divers, traverses SNCF,
- Tranchage (selon la qualité).

La forêt reste sous exploitée et présente un potentiel économique important à valoriser.

Aujourd'hui, la surface boisée du territoire représente avec une superficie de 920 hectares 7,37 % de la superficie totale. Les surfaces boisées sont inégalement réparties avec 82 % du boisement situé sur les 6 communes du Ségala.

Dans le Lot, entre 1984 et 1996, la forêt a étendu sa surface d'environ 3 %, si cette tendance se confirme dans les décennies suivantes, la forêt pourrait couvrir environ 980 hectares soit 7,8 % du territoire.

Vision partagée :

La population sondée est assez satisfaite du recyclage des déchets, du niveau des nuisances (sonores, olfactives,...), de la qualité des eaux et des zones protégées mises en place sur le territoire.

Malgré cette satisfaction, les domaines du recyclage des déchets et de la qualité de l'eau apparaissent comme fondamentaux pour respectivement 71% et 74% des sondés.

Les élus ont également souhaité que le respect de l'écologie et de l'environnement soit pris en compte dans les développements futurs du territoire.

⁸⁴ ONF – Octobre 2007

DEUXIEME PARTIE :
Enjeux et dynamiques du
territoire

I. DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Cette partie expose les dynamiques présentes sur le territoire de la Communauté de Communes. Ces dynamiques sont présentées par thématiques, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'interagissent pas entre elles. Elles sont également présentées en prenant en compte les phénomènes généraux, qui se déroulent à l'échelle du territoire communautaire ce qui ne veut pas dire que des phénomènes plus locaux n'existent pas. En effet, de grandes disparités existent entre les communes de l'intercommunalité.

Ces dynamiques émanent de l'analyse diagnostique du territoire. Elles représentent les principales caractéristiques de la Communauté de Communes.

Le SCAE permettra, à terme, de réorganiser le territoire et ses politiques pour que celui-ci devienne plus fort économiquement, plus solidaire et plus respectueux de son environnement.

Contexte Démographique

Le contexte démographique général du territoire, on l'a vu, est bon, mais certains bémols permettent de voir apparaître quelques phénomènes qu'il ne faut pas prendre à la légère : fuite des jeunes, vieillissement de la population et déséquilibres de la structure démographique entre les communes.

Atouts	Faiblesses
-Population en augmentation (p20) -Solde migratoire positif (p23) -Taux de variation annuel positif (p23) -Recensement intermédiaire qui montre une augmentation de population de 4 % (10 communes / 16 recensées) (p27)	-Répartition déséquilibrée de la population sur le territoire (p22) -Solde naturel négatif (p23) -Vieillissement de la population se poursuit depuis le recensement de 1999 (p24) - déséquilibre est / ouest (p26)
Opportunités	Menaces
	- devenir un territoire « 3 ^{ème} âge » (p24) - manquer de jeunes actifs (p29)

Habitat et logements

Le nombre de logements est en augmentation ces dernières années, cela a engendré beaucoup de phénomènes (mitage, insertion du bâti difficile) et cela cache également certains manques (logements collectifs et sociaux).

Atouts	Faiblesses
-Augmentation du nombre de logements (p30)	-Augmentation résidences secondaires et disparités sur les communes (p31) -Logements peu adaptés : grande taille des logements et petits ménages (p36) -Manque de locatif (p33) -Manque de logements sociaux (p 35) - 91 % de maisons individuelles (p33) - Prix élevés (p 37)
Opportunités	Menaces
-PIL, PIG (p40)	-Logements vacants en centre ville, inoccupés car vétustes (p31) -Pression foncière (p37) - difficulté du parcours résidentiel et des primo-accédants (p37) - surconsommation d'espace due aux maisons individuelles (p 87) - banalisation des paysages et des types architecturaux (p 85)

Economie

Le secteur économique se porte plutôt bien sur le territoire aux vues de ses caractéristiques rurales mais cela ne doit pas faire oublier sa mono spécificité qui peut constituer un risque en cas de difficultés économiques dans cette filière.

Atouts	Faiblesses
-Hausse de la population active (p 43) -Baisse du chômage (p 43) -Industrie bassin d'emploi (p44) - offre de commerces dans le bassin de vie assez conséquente pour capter la population locale pour les achats quotidiens (alimentaire) (p47) - 2 ^{ème} pôle industriel du Lot (1200 emplois, 50 ha, 60 entreprises,...) qui anime tout le nord du département (p 49)	- Industrie principal employeur de la Communauté de Communes donc problème en cas de disparition (p49) - Andros représente ¼ des emplois (p 50) - de moins en moins de commerces de proximité dans les communes les plus reculées (p47) - de + en + de déplacements domicile / travail et de + en + longs (p44)
Opportunités	Menaces
- pôles secondaires existants à restructurer (p 48)	- aménagement de la zone de la Croix Blanche (p49) - Distance entre les zones d'activités et les axes autoroutiers (p51) - Risque d'arrêt du fret (p81) - territoire mono spécifique (p51)

Tourisme

Le territoire comporte des atouts indéniables pour le développement touristique (activités de pleine nature, météo agréable) mais il pâtie d'un manque de « tête d'affiche », porteuse d'un véritable développement touristique.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Pourvoyeur de richesses économiques (p53)- Activités de pleine nature (p53) randonnée, canoë, baignade...-3 unités géographiques (p17)	<ul style="list-style-type: none">- Pas de tête d'affiche touristique. (p 54)- Restauration, hôtel peu nombreux. (p55)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- qualité du patrimoine naturel et bâti (p53)- Château de Castelnau (p53)- Label Pays d'art et d'histoire (p53)-Proximité grand site touristique : Padirac, Rocamadour (p54)	<ul style="list-style-type: none">- offre en hébergement et en restauration pas assez diversifiée (p55)

Agriculture

L'agriculture est une activité économique historique du territoire, elle a permis outre de faire vivre des familles entières pendant des décennies, de façonner le territoire, son patrimoine architectural et paysager. Aujourd'hui l'activité agricole est face à un tournant.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Reste importante et diversifiée (p57)- Participe à l'entretien des sites et paysages (p63)- SAU relativement stable (p59)- 3 AOC (p61)	<ul style="list-style-type: none">- baisse des actifs agricoles (p57)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- pluriactivités à développer : ferme auberge, ferme pédagogique,...(p 58)- « charte locale à l'installation » des jeunes agriculteurs (p62)	<ul style="list-style-type: none">- Avenir des exploitations agricoles pas assuré, problèmes de repreneurs (p62)- Fermeture des paysages (p104)- Urbanisation qui grignote l'espace agricole (p85)

Equipements d'infrastructure

Une bonne qualité d'équipements fait une bonne qualité du cadre de vie au quotidien, le territoire est bien équipé en terme d'équipements de superstructure mais la qualité des équipements d'infrastructure et des services à la personne est mauvaise et peut handicaper le territoire et son développement.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- 9 écoles (p64)- 1 collège (p65)- Nombreux équipements : sports/loisirs/culture (p66)- Centre de loisirs, bibliothèques (p67)- Centre social (p71)- ADMR, SSIAD (p74)- Réseau voyageur : chiffre d'affaires en augmentation (p81)	<ul style="list-style-type: none">- Pas de transport en commun intracommunautaire (p80)- Peu de transport en commun départemental (p80)- Pas de lycée (p65)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Déviation de Puybrun (p80)- Transport à la demande à développer (p80)	<ul style="list-style-type: none">- Médecins peu nombreux et qui partent à la retraite (p73)- Manque de services, aide à domicile et de personnel formé (p74)- Saturation des routes aux heures de pointe (p78)- Disparition du ferroviaire (p81)

Aménagement du territoire

Le territoire est soumis à plusieurs documents qui permettent de l'organiser mais des efforts sont encore à fournir pour améliorer son accessibilité ou structurer les entrées d'agglomération par exemple.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Position entre Saint-Céré et Brive (p19)- Documents d'urbanisme nombreux (p89)- Charte de pays Vallée de la Dordogne Lotoise (p92)- SDAGE (p94)	<ul style="list-style-type: none">- entrées de communes peu structurées (p85)- Réseau de desserte locale dense mais peu adapté (p79)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Déviation de Puybrun (p80)	<ul style="list-style-type: none">- Congestion automobile, nuisances et pollutions (p79)

Morphologie paysagère et Patrimoine

Les patrimoines paysagers et architecturaux et leurs variétés sont un des atouts du territoire, mais cet atout doit être conservé car il est mis en danger par la fermeture des paysages et l'architecture pavillonnaire.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- 3 grandes entités paysagères, composantes variées (p102)- Présence forte de l'eau (p106)- Vues et co-visibilités (p108)- Patrimoine architectural important et de qualité (p112)- qualité du petit patrimoine (p116)	<ul style="list-style-type: none">- Bâti neuf peu en lien avec le traditionnel (p85)- certaines zones d'activités désorganisées, non maîtrisées (p85)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Patrimoine riche de culture (p114)	<ul style="list-style-type: none">- l'agriculture modèle le paysage donc problème si elle disparaît (p109)- Risque de dégradation des paysages des zones d'activités (p85)- Banalisation des formes architecturales (p85)

L'état initial de l'environnement

Le territoire comporte de nombreux atouts en matière d'environnement qui lui confèrent un cadre de vie d'une qualité exceptionnelle : omniprésence de l'eau (de bonne qualité quantitativement et qualitativement), biodiversité importante (Natura 2000, arrêté de biotope, ZNIEFF), gestion des déchets, SPANC,.... Ces nombreux atouts doivent être gérés et maîtrisés au risque de les voir disparaître.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Ensoleillement important (p123)- Cours d'eau présent (p128)- Biodiversité présente (p132)- Protection importante NATURA 2000, arrêté de biotope (135)- SPANC depuis Juillet 2005 (p145)- Toutes les communes ont un schéma communal d'Assainissement (p145)- Forêts exploitées (p150)	<ul style="list-style-type: none">- Difficulté pour l'alimentation en eau potable pendant la période estivale (p142)- disfonctionnement des systèmes d'assainissement (p145)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Contrats de rivière qui permettent l'entretien et la mise en valeur des cours d'eau à renouveler ou à concevoir (129)- Cadre de vie naturel de qualité (p121)	<ul style="list-style-type: none">- Pollution des eaux de ruissellement si absence de STEP même si le SPANC existe (p143)- Pollution due aux activités polluantes (p141)

II. SYNTHÈSE DES ENJEUX

I.1. ENJEUX ECONOMIQUES

➤ ENJEUX GENERAUX

- Affirmation du territoire comme pôle industriel rural
- Maintien des relations et des stratégies partenariales avec les bassins de vie attractifs de Brive et Saint-Céré
- Désenclavement durable du territoire (route, autoroute et ferroviaire)
- Conservation de la dynamique de la zone centre
- Maintien de l'identité de territoire : zone de contact entre 3 départements, 3 régions et 2 bassins de vie

➤ ZONES D'ACTIVITES

- Gestion des zones d'activités existantes
- Pérennisation et diversification de l'offre d'emploi
- Maintien et diversification des activités et du tissu économique

➤ AGRICULTURE

- Lutte contre les risques de déprise agricole
- Maîtrise du rapport entre agriculture et urbanisation
- Prise en compte de la mutation du monde agropastoral

➤ TOURISME

- Pérennisation de l'accueil touristique de qualité
- Intégration des patrimoines paysager, architectural et industriel comme enjeux touristique

I.2. ENJEUX SOCIAUX

➤ LES PERSONNES AGEES

- Prise en compte de la part importante et croissante de la population la plus âgée

- Anticipation des besoins de la population vieillissante

➤LES JEUNES

- Réduction de la perte d'attractivité auprès des plus jeunes (actifs et étudiants)

➤ENSEMBLE DE LA POPULATION

- Renforcement de la cohésion et de la solidarité entre les territoires de la Communauté de Communes
- Poursuite des actions envers le logement et anticipation des besoins futurs des ménages
- Facilitation de la circulation automobile, piétonne et cycliste
- Organisation de l'offre en équipements
- Epanouissement culturel des habitants

I.3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Maintien de la qualité de vie pour préserver un des atouts du territoire

➤CONSOMMATION D'ESPACE

- Maîtrise du développement de l'habitat
- Maîtrise de la consommation d'espace entre les différentes utilisations : habitat, commerces, services, emploi, agriculture, espaces naturels
- Gestion du rapport agriculture / urbanisation
- Contrôle du développement urbain
- Adaptation des constructions aux préoccupations environnementales

➤PAYSAGES

- Prise en compte de la mutation du monde agropastoral
- Banalisation des constructions et des formes architecturales qui présente un danger pour l'identité du territoire
- Intégration des constructions dans leur environnement
- Reconquête des paysages artisanaux et industriels
- Préservation des modèles paysagers
- Maintien de la variété des paysages

➤CONTRAINTES

- Prise en compte des secteurs à risques dans les futures zones urbanisées
- Information et sensibilisation de la population sur les risques du territoire
- Pris en compte du patrimoine local
- Prise en compte des risques existants dans les aménagements et les futurs aménagements

➤PATRIMOINES

- Conservation de la qualité et de la diversité du patrimoine
- Intégration du patrimoine comme enjeu touristique et d'attrait résidentiel
- Maintien des spécificités architecturales dans chaque entité géographique
- Conservation du petit patrimoine représentatif du fonctionnement et des traditions locales
- Intégration des constructions nouvelles dans le paysage et prise en compte du risque de banalisation et de standardisation
- Sauvegarde de l'architecture traditionnelle dans les bourgs
- Intégration des patrimoines paysager, architectural et industriel comme enjeux touristique et d'attractivité territoriale

➤GESTIONS DES RESSOURCES NATURELLES

- Protection et valorisation des ressources naturelles locales
- Amélioration du fonctionnement des STEP et encouragement des réhabilitations des assainissements individuels défectueux
- Alimentation en eau potable de toutes les communes
- Sensibilisation de la population et des professionnels en matière de déchets
- Sauvegarde de la qualité du couvert forestier
- Maintien et développement de la sauvegarde des milieux naturels spécifiques
- Poursuite des objectifs de qualité dans la gestion des eaux